

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



R A P P O R T
F I N A N C I E R
A N N U E L
2020

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE BANK OF AFRICA	4
Un groupe multi-métiers tourné vers le monde	5
Appartenance à un Groupe de référence dans le paysage économique régional	6
Un actionnariat solide et diversifié	7
BANK OF AFRICA En un coup d'œil	8
Plus de 60 ans de développement continu et d'histoire partagée	10
Un Groupe bancaire responsable et engagé	12
Un Groupe qui se distingue sur le plan régional et international	13
Une vocation panafricaine	14
Actualités 2020 et événements marquants	16
RAPPORT D'ACTIVITÉ	20
Financement solidaire de l'économie marocaine	
Accompagnement de la clientèle et renforcement de la Banque Digitale	
Vocation internationale au service de l'Afrique	
RAPPORT ESG - CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	26
RAPPORT GOUVERNANCE	52
Conseil d'Administration	54
Gouvernement d'Entreprise	59
Information communiquée aux actionnaires	82
Liste des communiqués financiers publiés en 2020	83
GESTION DES RISQUES	84
RAPPORT FINANCIER	102
Projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration	103
Comptes consolidés au 31 décembre 2020	114
Comptes sociaux au 31 décembre 2020	156
Déclaration des honoraires des contrôleurs de comptes	216

PRÉSENTATION DU GROUPE BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA UN GROUPE MULTI MÉTIERS Tourné vers le monde

BANK OF AFRICA est un Groupe bancaire multinational, multi-métiers qui s'est transformé au cours d'une histoire de plus de 60 ans. Créé par Dahir Royal en 1959 sous le nom de Banque Marocaine du Commerce Extérieur, il est devenu en 2020 BANK OF AFRICA.

BANK OF AFRICA est désormais une Banque universelle, un Groupe continental, mettant son savoir-faire au service de l'innovation, du progrès et de l'excellence. Forte d'une vision internationale et comptant parmi les premiers réseaux bancaires du continent, la Banque ambitionne depuis toujours de contribuer à faire de l'Afrique le continent du 21^{ème} siècle.

UN GROUPE BANCAIRE MULTI-MÉTIERS ET MULTI-ENSEIGNES

BANK OF AFRICA compte parmi les principaux groupes financiers panafricains. À travers ses différentes enseignes et filiales, il se présente comme un Groupe Bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés : la banque commerciale, la banque d'affaires, les services financiers spécialisés tels que le *Leasing*, le *Factoring* et le crédit à la consommation.

UNE BANQUE INTERNATIONALE AVEC UN FOCUS AFRICAIN

BANK OF AFRICA est aujourd'hui l'un des Groupes bancaires marocains affichant la plus importante présence à l'international avec une couverture dans 32 pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord.

Le Groupe emploie plus de 15 200 employés à travers le monde, avec plus de 1 800 points de ventes au service de près de 6,6 millions de clients.

ADOSSEMENT À UN GROUPE PUISSANT

BANK OF AFRICA est une filiale du Groupe marocain privé *FinanceCom*, détenant un portefeuille d'activités dans des domaines porteurs et diversifiés. Ses ambitions régionales et internationales s'articulent principalement autour de 5 pôles : finance, assurance, immobilier, télécommunication et tourisme.

DES MÉTIERS COMPLÉMENTAIRES ET UNE ENVERGURE MULTINATIONALE

BANK OF AFRICA a constitué un portefeuille d'activités complémentaires autour des métiers de la finance : banque commerciale, banque d'affaires, assurance, services financiers...

En outre, conformément à sa vocation initiale, le Groupe a développé ses activités à l'international, en Europe d'abord, puis en Afrique et enfin en Chine. Aujourd'hui, BANK OF AFRICA est devenu un acteur bancaire de référence, grâce à un solide ancrage sur le territoire marocain et sur le reste du continent africain.

3^e

Banque en termes de total bilan

avec 12,54% de parts de
marché pour les crédits et 13%
pour les dépôts

2^e

Bancassureur

avec un taux
d'équipement
de 34,53%

3^e

Gestionnaire d'Actifs

avec 13,5% de parts
de marché



BANK OF AFRICA APPARTENANCE À UN GROUPE DE RÉFÉRENCE DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

BANK OF AFRICA est une filiale du Groupe marocain privé *FinanceCom* qui détient un portefeuille d'activités diversifiées dans les secteurs de la finance, l'assurance, l'immobilier, la télécommunication et le tourisme. Le Groupe *FinanceCom* est structuré comme suit:

APPARTENANCE AU GROUPE FINANCECOM



CORE BUSINESS

BANK OF AFRICA
Banque universelle et troisième groupe bancaire privé du Maroc avec des parts de marché de crédits et dépôts de 12,5% et 13% respectivement.

RMA
Parmi les *Leaders* du marché de l'assurance au Maroc, avec 13% de parts de marché.

RELAIS DE CROISSANCE

MEDI TELECOM / ORANGE MAROC
Deuxième opérateur de téléphonie au Maroc, offrant des services de téléphonie mobile, d'Internet mobile, de téléphonie fixe comptant 17 millions de clients à fin décembre 2020.

GREEN OF AFRICA
Société dédiée à l'investissement dans les énergies renouvelables.

CTM
Société *Leader* des secteurs Transport de voyageurs et Messagerie au Maroc.

RANCH ADAROUCHE
Plus grand élevage d'Afrique de bovins.

BIO BEEF
1^{ère} unité privée d'abattage industriel, de découpe et de transformation de viande rouge au Maroc aux normes sanitaires de l'ONSSA.

PRIVATE EQUITY

FINATECH
Holding spécialisée dans les nouvelles technologies de l'information à travers deux pôles d'activités :
- Énergie & Infrastructures
- Systèmes & Technologies

AIR ARABIA MAROC
Première compagnie aérienne *Low Cost* marocaine.

BRICO INVEST
Chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement.

PATRIMOINE

ARGAN INVEST
Pôle de gestion des fonds d'investissements du Groupe *FinanceCom*.

CAP ESTATE
Filiale immobilière du groupe au capital de 225 millions DH.

REVLV'S
Société de financement touristique détenue à parts égales entre le Groupe *FinanceCom* et Aman Resort, propriétaire de l'hôtel Amanjena à Marrakech.

VILLAJENA
Société dotée d'une réserve foncière d'une dizaine d'hectares à Marrakech en vue d'y développer des villas sous gestion sous le brand Aman.

RISMA
Gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc.

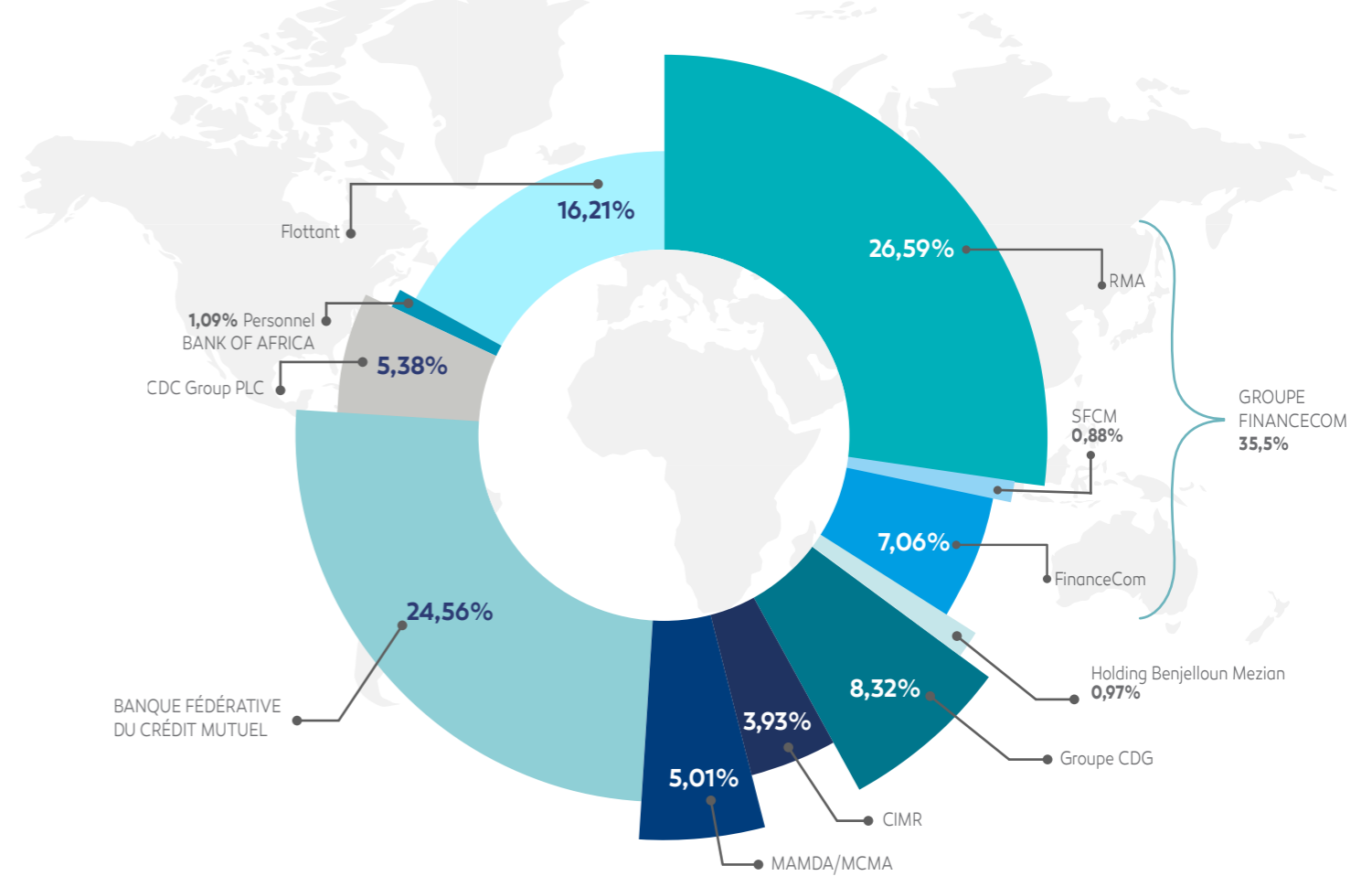
O TOWER
Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et *FinanceCom*, portant le projet de la Tour Mohammed VI.

INTERNATIONAL

FINANCECOM INTERNATIONAL
Filiale dédiée au pilotage des Sociétés de gestion d'actifs et de Patrimoine du Groupe à l'échelle mondiale.

BANK OF AFRICA UN ACTIONNARIAT SOLIDE ET DIVERSIFIÉ

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN DÉCEMBRE 2020



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

RMA

Acteur solide et ambitieux, et compagnie d'assurances *Leader* en Afrique du Nord, s'appuyant sur un réseau de proximité et une innovation permanente.

FINANCECOM

Groupe industriel et financier marocain de premier plan opérant dans différents domaines d'activités à fort potentiel de croissance.

GROUPE CDG

Institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc.

BFCM - GROUPE CRÉDIT MUTUEL - ALLIANCE FÉDÉRALE

Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique.

CDC GROUP PLC

Plus grande institution financière britannique de développement dans le monde, détentrice d'un portefeuille d'investissement de plus de 6 milliards USD et qui a pour mission principale de renforcer sa présence économique en Afrique.

**BANK OF AFRICA
EN UN COUP D'ŒIL**

**UN PUISSANT RÉSEAU
AU MAROC ET À
L'INTERNATIONAL**

Implanté dans 32 pays, dont 20 en Afrique, et avec un réseau de plus de 1800 points de vente, BANK OF AFRICA se présente comme un modèle marocain de développement international. En particulier, le Groupe a consolidé des liens forts avec le continent Africain ce qui lui permet d'accompagner les plus importants projets d'investissement du continent. C'est également la première Banque marocaine à avoir ouvert un bureau de représentation en Chine en 2000.



+15 200

Collaborateurs

32

Pays

1 868

Points de vente

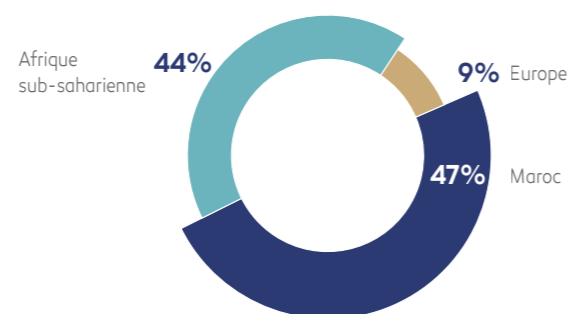
6,6

Millions de clients

332 MM DH

Total bilan

Répartition du Résultat Net Part du Groupe par zone géographique



**A1+
RATING
EXTRA-FINANCIER**



**BA1,
PERSPECTIVES
NÉGATIVES**



**BB,
PERSPECTIVES
STABLES**



BANK OF AFRICA
PLUS DE 60 ANS DE DÉVELOPPEMENT CONTINU ET D'HISTOIRE PARTAGÉE

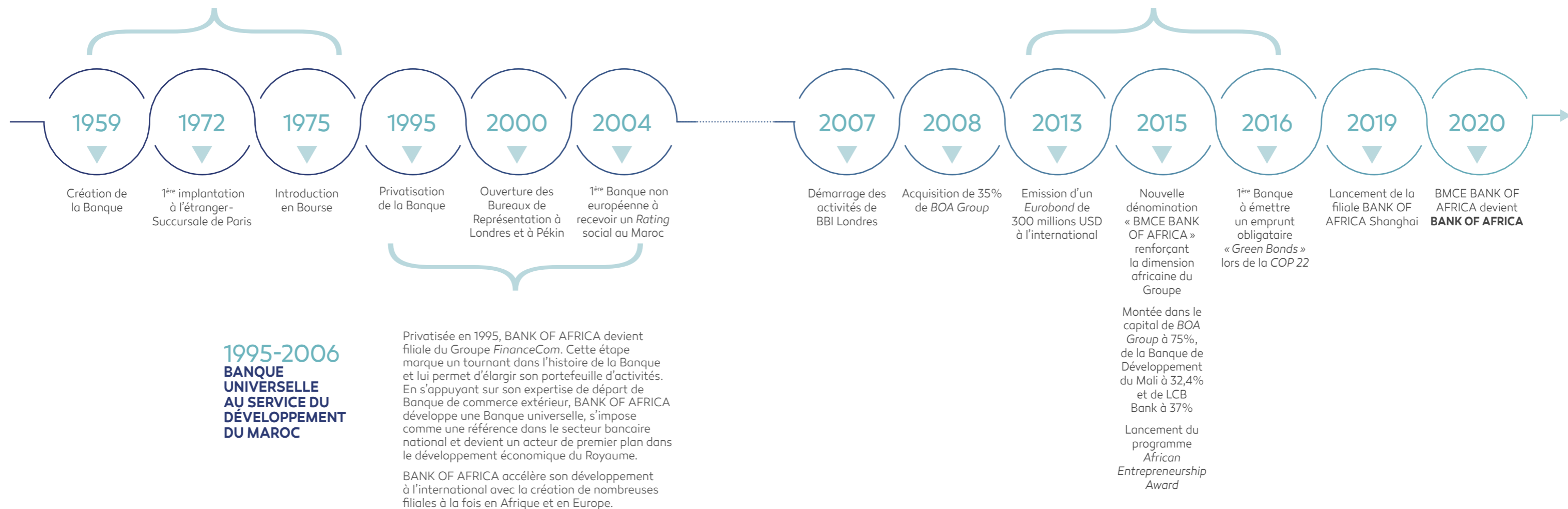
1959-1994
NAISSANCE D'UNE
BANQUE OUVERTE
SUR LE MONDE

Née en 1959, sous l'impulsion de feu sa Majesté le Roi Mohammed V, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été fondée pour stimuler le commerce extérieur du Maroc.

2007-2020
NOUVEL ÉLAN,
AMBITIONS
PANAFRICAINES ET
INTERNATIONALES

Compte tenu des fortes potentialités du développement permanent du continent africain, BANK OF AFRICA concrétise ses ambitions de devenir une Banque panafricaine à caractère international. D'autres acquisitions s'en suivent et viennent confirmer l'engagement durable dans lequel s'inscrit le groupe sur le continent.

Confortée par ses réussites à l'international, BANK OF AFRICA poursuit son expansion en implantant ses activités en Chine et au service de l'Afrique. La Banque change de dénomination pour devenir naturellement « BANK OF AFRICA ». Le Groupe s'impose alors comme un acteur économique et financier incontournable en Afrique, s'appuyant sur un puissant réseau et une présence dans 20 pays africains qui couvrent les 5 zones du continent.



BANK OF AFRICA UN GROUPE BANCAIRE RESPONSABLE ET ENGAGÉ

BANK OF AFRICA se distingue par un fort engagement dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale et sociétale. Le Groupe a d'abord développé son action il y a plus de 25 ans à travers sa Fondation BMCE Bank qui continue à innover et augmenter le nombre de ses programmes en faveur de l'éducation et de l'environnement ainsi que le soutien aux *Start-ups* africaines.

Par ailleurs, les actions de Fondation BOA-filiales, présente dans sept pays, ont pour objectifs un meilleur accès et une meilleure qualité aux soins dans toutes les régions d'un pays.

En parallèle des engagements de ses Fondations, BANK OF AFRICA a mis en place une équipe de professionnels de la RSE et du développement durable qui permettent d'intégrer dans les

processus de décision du Groupe, des critères environnementaux et sociaux et d'être actif dans les grandes initiatives internationales dans ce domaine.

Du fait de l'application des meilleurs standards internationaux en la matière, BANK OF AFRICA est reconnue pour son *Leadership* et ses performances ESG au Maroc et dans le monde.

BANK OF AFRICA ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE & LA RSE DEPUIS PLUS DE 20 ANS

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX



- BANK OF AFRICA **premier signataire africain**, en 2000, de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE.



- Mise en place d'un **Système de Gestion Environnemental et Social** des risques en partenariat avec IFC en 2008.



- Adoption volontaire de BANK OF AFRICA des **Principes de l'Equateur - EP** - en mai 2010. Ensemble de normes visant à déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le domaine du financement de projets d'un montant >10 millions USD.



- BANK OF AFRICA adhère au *Global Compact* en apportant son soutien à ses dix Principes, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Mise en ligne, en octobre 2017 du 1^{er} rapport « *Communication On Progress* » ayant obtenu le statut « **Global Compact Active COP's** » en 2016.



- BANK OF AFRICA s'engage en faveur du climat en rejoignant l'initiative "*Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions*" – ou « **l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières** » en 2016



- Membre fondateur des **Principles for Responsible Banking** en 2019 et des **Principles for Impact Finance** en 2017.



- BANK OF AFRICA est la 1^{ère} **Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-**.

BANK OF AFRICA UN GROUPE QUI SE DISTINGUE SUR LE PLAN RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Malgré la crise sanitaire internationale, BANK OF AFRICA a continué à se distinguer sur le plan international et régional par des brillants classements et renouvellement de certifications reconnues.

Global Finance

- « **Best Bank in Morocco 2021** » par le prestigieux magazine américain *Global Finance*.



- Pour la 4^{ème} année consécutive, « **Élu Service Client de l'année Maroc 2021** », dans la catégorie Banque, traduisant le fort engagement de l'ensemble des composantes de la Banque envers ses clients et prospects afin d'améliorer la qualité de service rendu.



- BANK OF AFRICA figure parmi les premières **entreprises notées par Vigeo Eiris dans le monde - 4 880 - et première dans le secteur bancaire - Retail & Specialised Banks Emerging Market-** sur un total de 90.

- BANK OF AFRICA dispose de la note A1+ - niveau *Advanced* - avec un statut de « **Top Performer RSE 2020** » pour la 7^{ème} année consécutive.



- « **Golden Award - Best Bank in Africa 2020** », décerné par l'agence de médias et de notation *Leaders League* lors du forum AIFA - *Africa Investments Forum & Awards*.



- **Renouvellement avec succès de la certification ISO 14001** de BANK OF AFRICA pour la 9^{ème} année consécutive avec extension du périmètre de certification vers le Système de Gestion Environnementale et Sociale de la Banque.

- Maintien de la **Certification Santé, Sécurité et Bien-être au Travail OHSAS 18001**, pour la 3^{ème} année consécutive.

- Obtention de la **Certification internationale ISO 37001** relative au Système de Management Anti-Corruption



- Obtention du **label Safe Guard** pour la prévention COVID 19 par *Veritas Group*, réaffirmant les engagements sociétaux du Groupe à l'international et rassurant ses parties prenantes sur l'efficacité du plan de continuité de son activité, conformément aux normes sanitaires mondiales



- Primée en 2020 à Dubai par « **Arabia CSR Awards** », pour la 7^{ème} année consécutive, dans les catégories *Financial Services Sector*



- BANK OF AFRICA a été désignée par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD- « **Most Active Partner Bank in Morocco in 2019** » dans le cadre de son programme d'aide aux échanges commerciaux -*Trade Facilitation Programme-*.



- BMCE Capital Conseil : « **Private Equity Africa 2020 Awards** » dans la catégorie « **Single Deal Local Advisor** » pour l'accompagnement d'un acteur de référence du secteur privé de la santé au Maroc dans une transaction emblématique.



- Eurafric Information, filiale IT du Groupe BANK OF AFRICA, désignée « **Top Employer** » pour la 2^{ème} année consécutive par le prestigieux organisme international *Top Employers Institute*.



BANK OF AFRICA
UNE VOCATION PANAFRICAIN

2^{ÈME} GROUPE PANAFRICAIN EN TERMES DE COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

BANK OF AFRICA
Création : 1959
Nombre d'agences : 704

BOA-MALI
Création : 1983
Nombre d'agences : 44

BDM SA-MALI
Création : 1983
Nombre d'agences : 59

BOA-BENIN
Création : 1990
Nombre d'agences : 50

BOA-NIGER
Création : 1994
Nombre d'agences : 30

BOA-CÔTE D'IVOIRE
Création : 1996
Nombre d'agences : 40

BOA-BURKINA FASO
Création : 1997
Nombre d'agences : 52

BOA MADAGASCAR
Création : 1999
Nombre d'agences : 93

BOA-GHANA
Création : 2011
Nombre d'agences : 26

BOA-SÉNÉGAL
Création : 2001
Nombre d'agences : 59

BOA-KENYA
Création : 2004
Nombre d'agences : 29

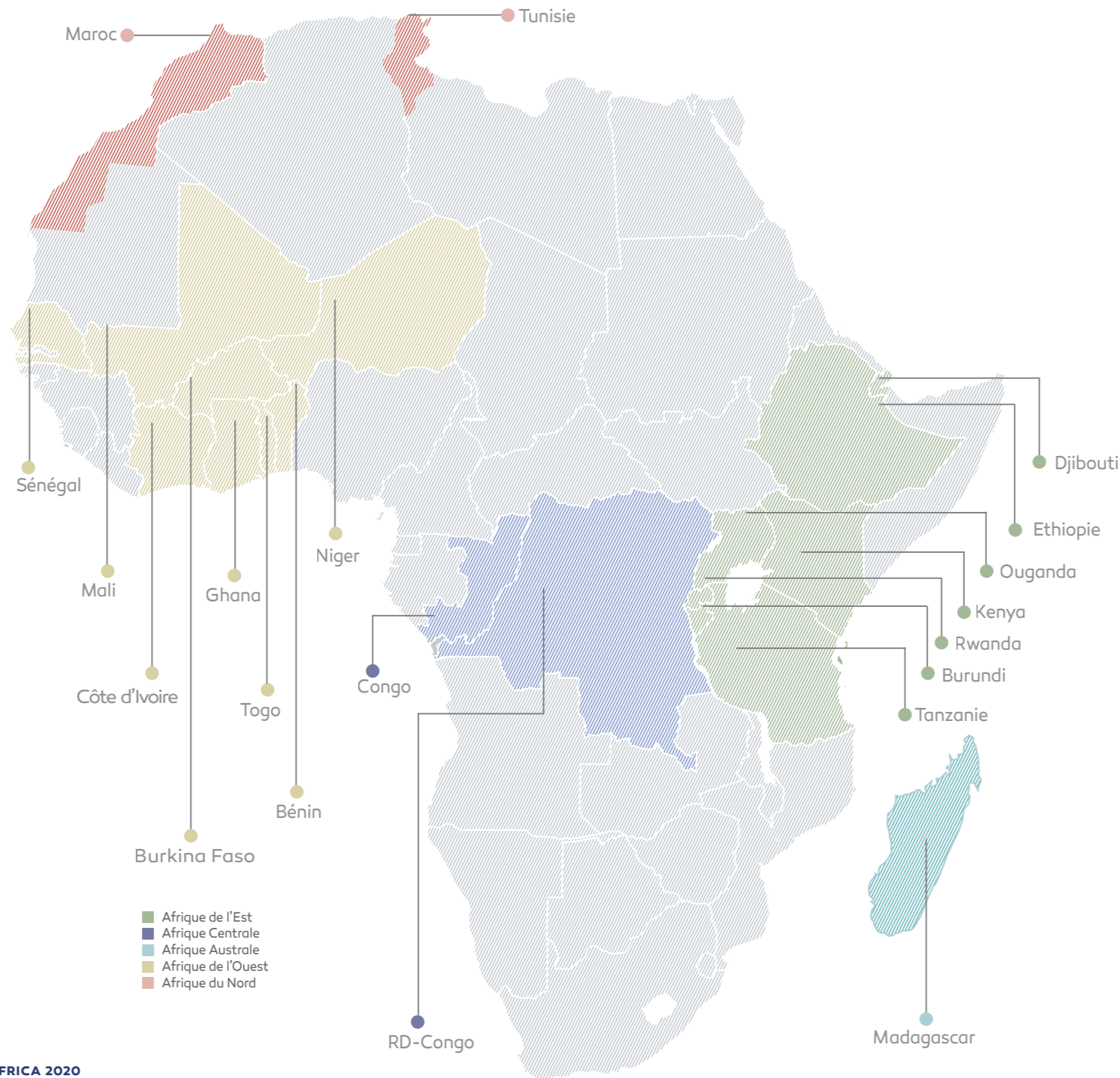
TUNISIE
Création : 2006
BMCE Capital Tunisie

BURUNDI
Banque de Crédit du Bujumbura : 2008
Nombre d'agences : 23

BOA-RDC
Création : 2010
Nombre d'agences : 16

BOA-TOGO
Création : 2013
Nombre d'agences : 14

BOA-RWANDA
Création : 2015
Nombre d'agences : 14



■ Afrique de l'Est
■ Afrique Centrale
■ Afrique Australe
■ Afrique de l'Ouest
■ Afrique du Nord

1^e

Banque marocaine à s'implanter en Afrique subsaharienne en 1989

2^e

Groupe panafricain par son rayonnement géographique: 20 pays et 5 zones économiques

3

Filiales africaines de renom : BOA Group, Banque de Développement du Mali et LCB Bank

556

Agences bancaires - Hors Maroc -

6 256

Collaborateurs - Hors Maroc -



BANK OF AFRICA ACTUALITÉS 2020 ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

BANK OF AFRICA ENGAGÉE ET SOLIDAIRE FACE À LA CRISE SANITAIRE MONDIALE

BANK OF AFRICA a démontré son engagement auprès de l'ensemble de ses parties prenantes grâce à un accompagnement concret et tangible tout au long de l'année 2020.

Sous l'impulsion du Président Othman Benjelloun, BANK OF AFRICA a contribué à hauteur d'un milliard DH -100 millions EUR- au Fonds de gestion de la pandémie du COVID-19 créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une initiative qui traduit un engagement fort du Groupe en cette période de mobilisation.

Une banque mobilisée auprès de l'ensemble de ses clients...

BANK OF AFRICA a accompagné sans relâche l'ensemble de ses clients dans la gestion des impacts de la crise sanitaire COVID-19 à travers de nombreuses initiatives sur l'ensemble du réseau BANK OF AFRICA tels que les reports d'échéances des crédits sans frais ni pénalités de retard, le lancement de produits de financement de charges courantes, de crédits sans intérêts dédiés aux auto-entrepreneurs. BANK OF AFRICA soutient aussi ses clients dans la relance de leurs activités et les accompagne dans leur reprise économique.

En effet, deux nouveaux produits lancés au niveau du secteur bancaire et adossés à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie ont été lancés. Il s'agit de *Damane Oxygène* qui permet aux TPME sinistrées de financer les charges courantes et de fonctionnement et de *Damane Relance* qui accompagne les entreprises dans la reprise de leur activité.

La Banque a également accompagné et soutenu près de 10 000 TPME marocaines à travers une enveloppe de financement de près de 12 milliards DH et ce, depuis le début de l'année 2020, dans le contexte de crise sanitaire.

BANK OF AFRICA a signé un partenariat avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD- portant sur une facilité de financement de 145 millions EUR, une première mondiale parmi la quarantaine de pays d'opération de cette institution financière multilatérale, accordée dans le cadre du Programme de Résilience de la BERD, mis en place en réponse à la crise sanitaire internationale.

...Soucieuse de la santé de ses collaborateurs

Le télétravail et le développement des services digitaux durant cette période de pandémie ont été renforcés.

Face au COVID-19 et conformément aux réglementations en place, BANK OF AFRICA a activé avec succès ses plans de continuité d'activité, tout en s'adaptant quasiment quotidiennement.

BANK OF AFRICA s'est assurée du fonctionnement ininterrompu de ses activités essentielles, tout en limitant les pertes éventuelles en cas d'interruption grave, et ce grâce à l'implication de plusieurs entités de la Banque et de la Direction Générale Opérations Groupe.

BANK OF AFRICA ACTUALITÉS 2020 ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

UNE TRANSFORMATION DIGITALE ACCÉLÉRÉE AU SERVICE DES CLIENTS

BANK OF AFRICA engagée et positionnée en tant que Banque connectée à l'avenir à travers la digitalisation des parcours clients afin de simplifier leur expérience, avec des solutions de Banque à Distance pour effectuer des opérations bancaires.

Renforcement de la Banque Digitale

BANK OF AFRICA poursuit vigoureusement le déploiement de son Programme de Transformation Digitale avec 3 ambitions stratégiques :

- 1 Améliorer l'expérience client sur l'ensemble des canaux de la Banque ;
- 2 Positionner BANK OF AFRICA comme acteur de référence dans le Digital et l'innovation ;
- 3 Digitaliser les processus métiers *front-to-back* afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.

En 2020, BANK OF AFRICA a enregistré de nombreuses réalisations en matière de transformation digitale :

- Le déploiement de la nouvelle version de l'Agence Directe ;
- Le lancement du portail de Crédit Immobilier en ligne ;
- L'intégration du Chatbot KODI sur le site Vitrine et le site Agence Directe ;
- La mise en production de la nouvelle version de *BMCE Direct Web* ;
- La publication du service de vente à distance des produits Assistance ;
- Le lancement du portail Crédit Habitat en ligne et de la plateforme de souscription de crédit immobilier.

NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Au courant de l'année 2020, BANK OF AFRICA a continué son évolution vers une nouvelle identité visuelle, témoignage continu de la transformation du Groupe. Au niveau visuel, la nouvelle identité est symbolisée par « une Afrique taillée comme un diamant car si nos racines sont marocaines, notre avenir est aujourd'hui africain », précise le Président M. Othman Benjelloun.



BANK OF AFRICA ACTUALITÉS 2020 ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

BANK OF AFRICA SOUTIENT ET DÉVELOPPE DES OUTILS EN FAVEUR DE L'ENTREPRENARIAT

En 2020, BANK OF AFRICA a pu asseoir son positionnement de Banque engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'entrepreneuriat dans son sens le plus large.

Un soutien aux TPE pour le démarrage ou la relance de leur activité

Le premier semestre 2020 a été marqué par le déploiement du Programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises « INTELAKA ». Dans ce cadre, une offre combinant le financement, les services bancaires et l'accompagnement non financier a été mise en place.

Le Comité de Veille Économique et les différents acteurs économiques ont mis en place des leviers pour soutenir les TPE notamment le découvert exceptionnel *Damane Oxygène*, le crédit 0% en faveur des auto entrepreneurs, et *Damane Relance TPE* pour la reprise d'activité.

Le Groupe, à travers sa branche Maroc PME, a aussi mis à la disposition des entrepreneurs en difficulté le « *Crédit Entrepreneurs COVID-19* ». Ce fort soutien à l'économie marocaine s'est illustré par une représentation de 30% des dossiers des programmes Imtiaz et Istitmar lancés par Maroc PME et destinés à l'investissement technologique pour les TPME.

Déploiement de l'incubateur *Blue Space* en faveur des jeunes entrepreneurs porteurs de projets

Le Groupe a réaffirmé son engagement en faveur des entrepreneurs, en lançant, dès 2009, l'Observatoire de l'Entrepreneuriat, structure interne consacrée aux Services Non Financiers et basée sur un écosystème intégré d'une soixantaine de partenaires publics et privés.

Dans ce contexte, le déploiement du réseau d'incubateurs *Blue Space*, initiative lancée par BANK OF AFRICA, et dédié aux jeunes porteurs de projets de création d'entreprises, a pour vocation d'offrir une offre complète aux jeunes entrepreneurs. Par ailleurs, un ensemble d'outils digitaux notamment un site Internet regroupant des données financières et extra-financières, des formations certifiantes et personnalisées avec les Universités partenaires, et des Services Non Financiers tels que des modules de mentorat et des cycles de *Networking* ont pu bénéficier aux porteurs de projets.

BANK OF AFRICA ACTUALITÉS 2020 ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE DURABLE ET RESPONSABLE

Au cours de l'année 2020, BANK OF AFRICA a continué de renforcer son identité de Banque socialement responsable à travers de nombreuses initiatives via sa Fondation BMCE Bank et la Direction Responsabilité Sociétale des Entreprises et Développement Durable. La Charte de Responsabilité Sociétale Groupe a été déployée avec succès au cours du premier semestre 2020 au niveau des 15 filiales du Groupe sur la base d'objectifs ambitieux, de plans d'actions précis accompagnés d'indicateurs de suivi chiffrés.

Décoration de la Présidente de la Fondation BMCE Bank, Dr Leila Mezian Benjelloun

Décoration de Dr Leila Mezian Benjelloun de l'insigne d'Officier de la Légion d'Honneur de la République Française par son Excellence l'Ambassadrice de France au Maroc, Mme Hélène Le Gal, lors d'une cérémonie organisée le 3 mars 2020 en vue de récompenser l'engagement sans faille pour l'éducation et la culture de Mme la Présidente au sein de la Fondation.

Une riche actualité en faveur des engagements sociaux...

Lancement du programme *Women in Business* pour le financement et l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin au Maroc, doté d'une enveloppe de 20 millions EUR, facilitant l'accès au financement et l'assistance technique.

Conclusion de partenariats entre la Fondation BMCE Bank, l'Académie de Paris et l'Institut Français au Maroc afin de :

- Renforcer la qualité de l'enseignement dans le réseau *Medersat.com* ;
- Appuyer la formation des superviseurs ;
- Renforcer la langue française au profit des enseignants des écoles de la Fondation BMCE Bank ;
- Favoriser l'inscription des personnels à des parcours de formation à distance.

Partenariat avec l'association *Teach For Morocco*, membre de l'ONG internationale « *Teach For All* », basée à New York, en vertu duquel TFM assurera l'enseignement préscolaire -moyenne et grande section- dans dix-huit écoles du réseau.

Sur le réseau *Medersat.com*, une nouvelle école a été ouverte dans la province d'Al Hoceima à Ketama et une école est en cours de construction à Djibouti. À noter que le taux de réussite moyen s'est amélioré pour atteindre 97,69% en 2020 et ce, malgré les contraintes pédagogiques, techniques et sociales de la pandémie actuelle.

Enfin, une convention a été signée entre la Fondation BMCE Bank et l'Institut Confucius de Tanger permettant à l'école *Medersat.com* de Bougdour de bénéficier de l'enseignement du mandarin.

...et des engagements environnementaux

Contribution de BANK OF AFRICA, en partenariat avec la BERD, à l'initiative *Climate Action in Financial Institutions* et à la nouvelle Stratégie Finance Durable de l'Union Européenne.

Publication d'une Cartographie pour le Maroc des besoins de financements prioritaires relatifs aux objectifs de Développement Durable de l'ONU, une 1^{ère} dans le cadre de l'Initiative *Positive Impact* de *UNEP FI*.

Extension et assouplissement des lignes de financement durables «*Cap Valoris*» en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement -BEI- et la Société Néerlandaise de Financement pour les Pays en Développement -FMO-, et «*Cap Bleu*» avec l'Agence Française de Développement ; outre le financement par BANK OF AFRICA de la première phase de construction du parc éolien de Taza.

Signature d'un Accord de Partenariat avec l'*International Finance Corporation* pour renforcer les capacités Finance Climat du Groupe.

Signature d'un nouvel accord « *Green Value Chain* » avec la BERD portant sur une ligne de financement durable d'un montant de 10 millions EUR pour promouvoir la compétitivité des Petites et Moyennes Entreprises et les investissements dans l'économie verte au Maroc.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

MOBILISATION AFFIRMÉE DE BANK OF AFRICA EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE

Au moyen du Plan Stratégique de Développement 2019-2021 et du Plan de Transformation Groupe, BANK OF AFRICA aborde un nouveau cap de son développement visant la pérennité de son modèle de création de valeur.

Durant cette année, BANK OF AFRICA a confirmé ses engagements en faveur du financement de l'économie nationale ainsi que son fort ancrage à l'international. Le Groupe a ainsi poursuivi son processus de transformation digitale par la mise en place d'innovations en faveur de ses clients.

Dans ce contexte de crise, BANK OF AFRICA a également réaffirmé son rôle de Banque solidaire dans l'accompagnement de l'entrepreneuriat, des TPE et des PME et a continué à multiplier les initiatives en leur faveur.

En effet, en réponse au contexte économique et financier entraîné par la crise sanitaire, la Banque a annoncé une série de mesures de soutien pour ses clients, et ce dès le début de la pandémie. Certaines de ces mesures ont été initiées par les autorités gouvernementales et ont été rapidement mises en œuvre pour venir en aide aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises.

Les principales mesures d'allègement ont porté sur :

- (i) La suspension des échéances de crédits hypothécaires et prêts personnels pour une période allant jusqu'à quatre mois pour les prêts hypothécaires ;
- (ii) Le report du paiement des échéances de crédit-bail ;
- (iii) La gratuité temporaire sur certaines transactions telles que les services de virement et de mises à disposition via *BMCE Direct*, les opérations de transfert et de retrait sans carte via *Dabapay*, les transferts de *BMCE EuroServices* - hors prélèvement automatique - et les transferts *Swift* à la réception pour les MRE ;
- (iv) L'élévation du plafond quotidien des transactions monétiques sans contact et sans PIN, ainsi que le nombre de transactions par jour.

Ainsi, au cours de l'exercice 2020, la Banque a approuvé des suspensions de versements pour des prêts aux particuliers et professionnels d'une valeur comptable d'encours de crédit d'environ 11 milliards DH pour près de 63 000 clients. De plus, par l'entremise de RMA, la Banque a offert la gratuité de la surprime relative au produit d'assurance vie Prévoyance pour les clients Fogarim dans le cadre du report de leurs échéances de crédit. Près de 10 500 clients se sont prévalus de cette mesure.

Concernant l'accompagnement des TPE et des professionnels, les administrations publiques au Maroc sont intervenues en 2020 avec une force de frappe exceptionnelle, permettant aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux auto-entrepreneurs de bénéficier des programmes de financement *Damane Oxygène* et *Damane Relance*.

Damane Oxygène
5 593 prêts octroyés

846 MDH

Damane Relance
3 867 prêts octroyés

968 MDH

*Crédit Auto-entrepreneurs
COVID-19*

4,4 MDH

BANQUE PME



* 2020 VS 2019

Dans un contexte national marqué par les effets de la crise sanitaire, la Banque PME a réalisé des performances satisfaisantes au courant de l'année 2020. En atteste la hausse de +8,1% des crédits du Réseau Entreprises suite au lancement des deux mécanismes CCG *Oxygène* et *Relance*, +4,5% des dépôts du Réseau Entreprises avec une forte progression de +17,6% des dépôts à vue, et +9% en termes d'ouvertures de nouveaux comptes.

ACTEUR MAJEUR DU FINANCEMENT SOLIDAIRE DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE

En 2020, BANK OF AFRICA a pu asseoir son positionnement de Banque engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'entrepreneuriat dans son sens le plus large.

Poursuite du développement commercial

L'activité commerciale du Réseau Entreprises a été marquée par une bonne dynamique commerciale enclenchée au courant du premier trimestre 2020 avant la crise sanitaire ainsi que le lancement des nouvelles offres de la Caisse Centrale de *Garantie Oxygène* et *Relance* qui ont fortement contribué à la concrétisation des anciennes démarches commerciales.

Lancement de différents mécanismes de soutien des TPME impactées par la crise sanitaire

Afin de faire face à la situation économique difficile induite par la crise sanitaire du COVID-19, la Caisse Centrale de Garantie –CCG- a mis en place la garantie *Damane Oxygène* pour permettre aux TPME sinistrées de financer les charges courantes qui ne peuvent être reportées ou suspendues par l'entreprise, de même qu'elle a mis en place le mécanisme de garantie *Damane Relance* pour accompagner les entreprises dans la reprise de leur activité et financer leur fonds de roulement.

Par ailleurs, la Banque a proposé des produits spécifiques à des secteurs sévèrement touchés par la crise, *Oxygène Tourisme*, *Oxygène Promotion Immobilière*, *Relance Hôtellerie* et *Relance Promotion Immobilière*.

Parallèlement, a été lancée, en novembre 2020, la campagne de reconversion des découverts *Oxygène* en crédit amortissable en offrant aux entreprises n'ayant pas la capacité de rembourser leur dette, la possibilité de la convertir en crédit amortissable à moyen terme allant jusqu'à 5 ans.

Par ailleurs, 2020 a été marquée par le déploiement du Programme Intégré d'Appui et de Financement des

Entreprises « *INTELAKA* ». Dans ce cadre, une offre combinant le financement, les services bancaires et l'accompagnement non financier a été mise en place.

La forte dynamique engagée par le Réseau a permis d'initier, au courant de l'année 2020, plus de 4 500 dossiers *INTELAKA*, dont environ 1 900 ont été débloqués pour un montant total de 289 millions DH. Sur ce programme, BANK OF AFRICA détient en 2020 une part de marché de 16% en nombre de dossiers, se positionnant au 4^{ème} rang de la place et 15,9% en volume, se situant au 3^{ème} rang.

Accompagnement des grandes entreprises à travers *DAMANE OXYGÈNE & DAMANE RELANCE*

BANK OF AFRICA a initié, dans le contexte de la crise sanitaire, plusieurs actions commerciales articulées autour de l'accompagnement de la Clientèle *Corporate* à travers les offres de crédits de la Caisse Centrale de Garantie - *Damane Oxygène* et *Damane Relance*, la mise en place de report d'échéance de crédits d'investissement, l'offre de la gratuité d'accès à la plateforme *Business Online*.

Durant la crise sanitaire, en collaboration avec la Caisse Centrale de Garantie, plusieurs Clients *Corporate* ont présenté leur demande pour des lignes de crédits *Damane Oxygène* et *Damane Relance*.

Un soutien aux professionnels & TPE pendant la crise

Le Comité de Veille Économique et les différents acteurs économiques ont mis en place des leviers pour soutenir les professionnels et les TPE notamment le découvert exceptionnel *Damane Oxygène*, le *crédit 0% en faveur des auto-entrepreneurs*, *Damane Relance* et *Relance TPE* pour la reprise d'activité.

Lancement de l'édition spéciale *IMTIAZ TECHNOLOGIES* et des programmes *IMTIAZ & ISTITMAR*

Maroc PME a lancé un programme spécial d'appui à l'investissement technologique *IMTIAZ Technologies* destiné aux TPME souhaitant augmenter leur capacité de production ou d'investir dans la fabrication des produits visant à limiter les effets négatifs de la crise sanitaire sur l'économie nationale.

Dans l'entre-temps, Maroc PME a lancé l'appel à projets pour l'édition 2020 des programmes *IMTIAZ* et *ISTITMAR* en vue de soutenir les entreprises à fort potentiel de croissance et disposant d'un projet d'investissement créateur de valeur et d'emplois.

Déploiement de *CRÉDIT BUSINESS ONLINE*, enrichissement et gratuité de *BMCE DIRECT*

Dans le cadre de sa stratégie de digitalisation, BANK OF AFRICA a lancé *Crédit Business Online*, une

solution dynamique et interactive qui permet l'initiation des demandes de crédits, le renouvellement et la consultation des lignes des crédits de la clientèle *Entreprise*.

De même, le portefeuille *BMCE Direct Entreprise* a été enrichi par de nouvelles fonctionnalités permettant aux clients de disposer de leurs relevés et d'avis d'opéré directement sur la plateforme, avec un accès gratuit de l'ensemble de la clientèle *Entreprise* à la Plateforme d'exécution des transactions et de règlement des facturiers *BMCE Direct Entreprise*.

Un accompagnement des femmes entrepreneurs

Le bilan de l'offre *Women In Business* - *WIB* pour cette première année fait ressortir près d'une vingtaine de dossiers initiés pour un montant nominal accordé de près de 4 000 milliers DH. 85% de ces dossiers correspondent à des clientes faisant partie du Marché des Professionnels et TPE. Durant 2020, deux cycles d'accompagnement en faveur des femmes entrepreneurs ont été organisés et déployés par le Centre d'Intelligence Économique de la Banque dans les villes de Tanger et Agadir.

Un accompagnement des professions libérales

BANK OF AFRICA continue d'asseoir son positionnement auprès de la Profession Libérale, clientèle à très fort potentiel. Plusieurs actions ont été menées courant 2020, notamment la signature de conventions avec les Médecins Dentistes de Meknès, l'inauguration officielle des séminaires pour l'année 2020 pour le barreau de Tétouan, la participation du Marché des Professionnels & TPE à l'Assemblée Générale du Barreau des avocats de Settat et la signature de la convention *Mobile* avec le Syndicat des Pharmaciens d'officine de la Wilaya du Grand Casablanca.

Accompagnement de la clientèle privée dans le cadre de la contribution libératoire en devises & en dirhams

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif d'accompagnement s'articulant autour d'une équipe dédiée, assurant discrétion et confidentialité avec une prise en charge des clients & non-clients, une ligne téléphonique dédiée, du suivi et traitement des dossiers Clients jusqu'au règlement de la contribution libératoire auprès de l'administration fiscale et d'une offre tarifaire spéciale.

Dynamisation du marché des fonctionnaires et des jeunes

L'année 2020 a été marquée par le positionnement de BANK OF AFRICA auprès de la cible des fonctionnaires avec le lancement de nouvelles offres dédiées et une forte dynamisation des partenariats à travers l'axe conventions.

Le positionnement sur le segment des Jeunes s'est également renforcé à travers les multiples actions d'animation notamment auprès des partenaires stratégiques de la Banque - ISCAE, EM Lyon, UEMF, Faculté de Médecine et de Pharmacie de Fès -, le lancement du programme « *Blue Space* » pour la promotion de l'entrepreneuriat auprès de cette cible et le sponsoring de multiples événements ciblant les jeunes.

Par ailleurs, le développement de nouvelles offres sur les canaux numériques -crédit habitat en ligne, crédit à la

consommation en ligne, nouvelle offre agence directe ...- et de solutions innovantes telles que le *Mobile Payment*, contribue fortement au renforcement du positionnement de BANK OF AFRICA auprès de la cible des Jeunes et des Jeunes actifs.

UNE BANQUE QUI RENFORCE SON LEADERSHIP EN TERMES DE BANQUE DIGITALE

Dans le contexte de crise sanitaire, la transformation digitale s'est accélérée avec le lancement des développements innovants permettant d'offrir désormais les souscriptions en lignes sur des services bancaires essentiels tels que le crédit immobilier, le crédit à la consommation, les contrats d'assistance -bancassurance-. Le service de consultation des contrats Épargne au niveau de *BMCE Direct Mobile* a également été déployé. Le service de vente à distance des produits d'épargne -retraite et éducation- pour sa part est en phase finale de recette.

Pareillement, le service crédit de fonctionnement en ligne pour l'entreprise a été déployé, permettant d'offrir aux entreprises un gain de temps dans le traitement du crédit -sous réserve de la réception d'un dossier recevable-, d'assurer une meilleure traçabilité des délais et des documents que le client peut joindre à distance permettant l'étude de sa demande.

Par ailleurs, l'*Agence Directe*, qui permet d'ouvrir des comptes à distance, a été reconfigurée pour simplifier davantage l'expérience client et transformer l'agence directe en outil de conquête de nouveaux clients.

Pour l'entreprise, les plateformes de *Cash Management* et de *Trade* ont convergé pour offrir à la clientèle une plateforme unique et complète, offrant des services dans les meilleures pratiques du marché, et ce, via une authentification unique.

Durant ce contexte inédit, l'ensemble des processus de continuité d'activité ont été revus pour sécuriser le fonctionnement de l'ensemble des agences et Guichets Automatiques de la Banque qui ont continué à opérer pendant la crise sanitaire à un niveau de performance opérationnelle satisfaisant.

Dans ce cadre, des optimisations ont également été opérées et ont concerné notamment :

- L'automatisation du *Workflow* pour les demandes de déblocage ;
- La prise en charge en *Task Force* des demandes de report d'échéance ;
- Le déploiement d'un dispositif de remplacement et de prorogation des effets ;
- Le retrait des allocations *RAMED* au niveau des GAB via le service de retrait sans carte ;
- L'assainissement des signatures manquantes ;
- Le paramétrage d'une nouvelle dotation devises ;
- La mise en place de l'enrôlement de masse des nouveaux clients *Dabapay*.

RENFORCEMENT DES MÉTIERS DE LA BANQUE D'AFFAIRES

En dépit du contexte de la crise COVID-19, la Banque d'Affaires BMCE Capital a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et est parvenue à s'affranchir des difficultés grâce à l'activation de son plan de continuité d'activité aussi bien en accompagnement qu'en post phase de confinement.

Sur le plan de la digitalisation, une refonte de fond a été entreprise, notamment avec :

- L'adoption de la gratuité en matière d'abonnement des plateformes transactionnelles du Pôle ainsi que la finalisation de *BK Financial Bot*, 1^{er} Chatbot WhatsApp dédié aux métiers de la Banque d'Affaires ;
- Le lancement d'un programme d'innovation interne au sein du Pôle BMCE Capital : *CAP'Innov*.

Grâce à ses choix judicieux en matière de management stratégique et à son opportunisme sur le plan opérationnel notamment dans un contexte de forte adversité, BMCE Capital clôture l'année 2020 sur d'excellentes réalisations comme en témoigne la hausse de 10% de ses revenus à 1,2 milliard DH au moment où son RBE se renforce de 18% pour frôler 1 milliard DH, à près de 946 millions DH.

La filiale de gestion d'actifs a poursuivi ses efforts d'innovation digitale en lançant le premier chatbot de la place dédiée à la gestion d'actifs. Baptisé « *BK Financial Bot* », il permet aux clients de recevoir sur WhatsApp de manière instantanée et sécurisée, les informations clés concernant les opérations et placements en OPCVM.

BMCE Capital Asset Management a ainsi clôturé 2020 par l'obtention de la certification ISO 9001 version 2015, devenant ainsi la première société de gestion d'actifs en Tunisie à afficher cette distinction internationale.

L'année 2020 a été marquée par le décernement à *BMCE Capital Conseil* du prix « *Single Deal Local Advisor* » des « *Private Equity Africa 2020 Awards* » en récompense de l'accompagnement d'un acteur de référence du secteur de la santé privée au Maroc, dans le cadre d'une augmentation de capital qui a abouti à l'entrée dans son tour de table d'une société de capital-investissement dédiée, axée sur les investissements de croissance dans les PME et les entreprises à moyenne capitalisation en Afrique.

BMCE Capital Conseil primée « *Single Deal Local Advisor* » par « *Private Equity Africa 2020 Awards* »

BMCE Capital Asset Management certifiée ISO 9001

Lancement de « *BK Financial Bot* » Premier Chatbot de la place, dédié aux métiers de la Banque d'Affaires

DÉVELOPPEMENT DES SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

MAGHREBAIL

Face à la pandémie, l'approche de gestion de crise adoptée par Maghrebail a d'abord consisté à préserver la sécurité sanitaire de ses collaborateurs et de ses partenaires ainsi qu'à continuer d'assurer un accompagnement de ses clients, et ce, tout en veillant au maintien de la solidité financière de cette institution.

Maghrebail maintient sa position d'acteur majeur dans le secteur du leasing au Maroc avec une part de marché encours de 24.2%.

Le produit net à fin décembre 2020 s'affiche à 392,5 millions DH, en progression de 2,23% par rapport à fin décembre 2019.

SALAFIN

SALAFIN a mené, au courant de l'exercice 2020, et malgré le contexte de crise sanitaire, divers projets relatifs à la refonte du système décisionnel, au dispositif de conformité, aux processus, au système d'information et à l'organisation. De même, SALAFIN a favorisé les synergies avec ses actionnaires et partenaires stratégiques.

En synergie avec BANK OF AFRICA, SALAFIN a assuré la gestion d'une offre de report d'échéance et crédit différé pour les dossiers de crédit à la consommation et immobilier de la Banque, ainsi que le déploiement d'un nouvel outil *Collect* accessible en ligne. Les synergies ont également porté sur l'évolution de l'offre *Crédit Immédiat* avec prélèvement à la source -Trésorerie Générale du Royaume-, la mise en place d'une offre de pré attribution *Crédit Immédiat Conventionné* ainsi que de la console *IMÉDI@T* pour le traitement des dossiers de crédit à la consommation souscrits en ligne -*Crédit Daba*-.

Avec le concours des autres partenaires, SALAFIN a mis en place une offre de financement automobile en partenariat avec *BOA Kenya*, outre une offre de crédit distribuée par le réseau de *Damane Cash*.

Au titre de l'exercice 2020, Le Produit Net Bancaire de SALAFIN atterrit à 338 millions DH, en repli de -13,9% comparativement à 2019.

MAROC FACTORING

Face à cette crise sanitaire due au COVID-19, Maroc Factoring a rapidement adopté un plan d'action, en mettant en avant la sécurité et l'intérêt de ses clients, tout en préservant la santé de ses équipes, et ce, à travers notamment le travail à distance lorsque cela a été rendu possible. Au titre de l'année 2020 Maroc Factoring affiche un résultat net social de 3 millions DH, en baisse de 24% par rapport à 2019.

BTI BANK

Au titre de l'exercice 2020, l'activité commerciale de BTI Bank affiche une évolution favorable avec des encours de crédits à la clientèle en progression de +2,66% par rapport à fin décembre 2019, s'établissant à 319 millions DH. Les ressources de la clientèle de BTI Bank se sont fixés à 96 millions DH à fin décembre 2020, en baisse de -28% par rapport à fin décembre 2019.

UNE BANQUE À VOCATION INTERNATIONALE AU SERVICE DE L'AFRIQUE

BOA GROUP

BOA Group a été marqué, durant l'année 2020, par un contexte sanitaire difficile à l'instar des autres entités du Groupe. L'impact de cette crise sanitaire sur le système bancaire africain reste relativement faible en 2020. Elle touche, plus particulièrement, les clients opérant dans certains secteurs d'activité tels que l'hôtellerie, le transport ou la restauration.

Pour autant, *BOA Group* a été impacté par la forte dépréciation des monnaies, une variation à 2 chiffres dans certains pays d'implantation.

Dans ce contexte, le bilan consolidé de *BOA Group* s'élève à 8,7 milliards EUR à fin décembre 2020, en croissance de +2% par rapport à décembre 2019.

Ainsi, les dépôts de *BOA Group* ont progressé de +6,1% sur l'année pour atteindre 6,2 milliards EUR à fin décembre 2020.

En termes de réalisations financières, le Produit Net Bancaire cumulé s'élève à 574 millions EUR à fin décembre 2020, soit une progression de +5,7%, tirée par une amélioration de la marge bancaire, elle-même portée par les revenus des titres de placement, atténuant ainsi la contre-performance des commissions.

Grâce à une bonne maîtrise des frais généraux, en recul de -0,6% à fin décembre 2020, le coefficient d'exploitation ressort en baisse continue passant de 61,5% en 2019 à 57,9% en décembre 2020.

Par conséquent, le Résultat Net Consolidé s'établit à 102,7 millions EUR à fin décembre 2020, baisse de -8,6%.

BMCE BANK INTERNATIONAL MADRID

Dans un environnement international marqué par la crise sanitaire avec ses répercussions économiques matérialisées par la volatilité des marchés, la baisse du taux directeur de la Réserve Fédérale Américaine entre 0% et 0,25%, la baisse des marges financières et le ralentissement des opérations du commerce extérieur,

BBI Madrid a toutefois réalisé des performances satisfaisantes en matière de rentabilité et d'activité commerciale.

Ainsi, le Résultat Net de BBI Madrid ressort à 10,3 millions EUR à fin décembre 2020, en croissance de +11,3% par rapport à fin 2019.

BMCE BANK INTERNATIONAL LONDRES PLC

BMCE Bank International Londres -BBI Londres- a fait preuve d'une résilience certaine au niveau de ses revenus d'exploitation en dépit du contexte de crise mondiale.

Parallèlement, BBI Londres a mis en place un plan de réduction des charges générales d'exploitation, qui s'est soldé par une baisse de -4,8% à fin décembre 2020.

Enfin, le Résultat Net a enregistré une contre-performance de -40,7% pour s'établir à 1,7 million GBP à fin décembre 2020 contre 2,9 millions GBP un an auparavant.

BANK OF AFRICA SHANGHAI

Après près de deux décennies de présence en Chine à Pékin sous forme de Bureau de représentation, le Groupe BANK OF AFRICA continue de rayonner à l'international en inaugurant, début 2019, la Succursale de BANK OF AFRICA à Shanghai, en la dénommant *BANK OF AFRICA Shanghai Branch*. Ainsi, le Groupe BANK OF AFRICA a rejoint la communauté financière à Shanghai en tant que Banque chinoise, d'origine marocaine et de vocation africaine. À travers cette implantation à Shanghai, le Groupe BANK OF AFRICA joue un rôle de catalyseur des relations économiques sino-maroco-africaines.

Par ailleurs, *BANK OF AFRICA Shanghai Branch* ambitionne de participer activement aux opérations de *Trade Finance* et de *Corporate Banking* entre la Chine et le continent africain. L'objectif de la succursale *BANK OF AFRICA Shanghai Branch* est d'accompagner les entreprises et institutions chinoises souhaitant investir en Afrique au travers de solutions de financements proposées par l'ensemble des filiales et entités du Groupe, qui travaillent en synergie, au service de l'Afrique.

BOA GROUP

+6,1%*

DEPOTS CLIENTELE EN PROGRESSION

8,7 MM EUR

BILAN CONSOLIDE EN HAUSSE DE +2%

574 M EUR

PNB EN HAUSSE DE +5,7%

* 2020 VS 2019

RAPPORT ESG

APERÇU

LA FONDATION BMCE BANK AU CŒUR DE LA STRATÉGIE RSE

La Fondation BMCE Bank œuvre pour l'éducation et l'environnement au travers d'actions dans le cadre du programme *Medersat.com* ou de projets initiés en partenariats avec des collectivités locales et ONG et ce depuis plus de 25 ans.

UNE CHARTE À L'ÉCHELLE DU GROUPE POUR AGIR EN COHÉRENCE

Depuis 2018, le Groupe BANK OF AFRICA a formalisé une charte de Responsabilité Sociétale en phase avec les plus hauts standards internationaux. Cette charte structure la stratégie RSE du Groupe autour de 6 engagements qui reflètent les enjeux et les réalisations concrètes que prend BANK OF AFRICA dans les sujets environnementaux, climatiques et sociaux.

CRÉATION D'UN COMITÉ ESS - ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITE

Au niveau de la gouvernance, un Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité a été mis en place présidé par, l'Administrateur Directeur Général Délégué.

En 2020, le comité ESS a poursuivi ces travaux au cours desquelles il y eut plus d'une quinzaine de thématiques traitées. La participation des différentes parties prenantes de ce Comité a été très active puisque plus de 73 résolutions ont été prises.

LE RESPECT DES PLUS HAUTS STANDARDS INTERNATIONAUX

BANK OF AFRICA adhère aux principaux référentiels à l'échelle internationale qui régissent l'atteinte d'objectifs de développement durable : les *Principles for Responsible Banking* de l'UNEP FI, le *Global Compact*, les Principes de l'Équateur fondés sur la politique de durabilité et le Système de Gestion environnementale et sociale de l'IFC, l'*Initiative Climate Action in Financial Institutions*, *Green Investment Principles One Belt One Road*, entre autres.

En 2020, BANK OF AFRICA a été désignée par l'agence de notation extra financière VIGEO EIRIS, « Top

Performer RSE » parmi 14 entreprises sur les 44 premières capitalisations du Maroc.

La Banque, qui a amélioré son score depuis 2019, arrive première sur 95 Banques des marchés émergents, 2^{ème} sur 851 au niveau de la région -tous secteurs confondus- et 47^{ème} sur 4 842 au niveau mondial à l'issue du *Rating* réalisé en juin 2020. Cette distinction, obtenue pour la 7^{ème} année consécutive, conforte le positionnement de BANK OF AFRICA, sous l'impulsion de son Président M. Othman Benjelloun, en tant que Groupe international de référence en matière de finance durable et inclusive, à impact positif.

La distinction de BANK OF AFRICA en tant que *Top Performer RSE* Maroc consacre ainsi une performance collective pour l'ensemble des composantes du Groupe, désormais mobilisées pour le déploiement des 6 engagements de la Charte de Responsabilité Sociétale du Groupe.

SUSTAINABILITY RATING DE BANK OF AFRICA PAR MOODY'S VIGEO EIRIS, 1^{ER} AU MAROC ET DANS LE TOP 2% DES ENTREPRISES NOTÉES DANS LE MONDE

BANK OF AFRICA a également été désignée dans le top 2% de toutes les entreprises notées par *Vigeo Eiris* dans le monde - 4 880 au total - et 1^{ère} sur 90 dans le secteur bancaire - *Retail & Specialised Banks Emerging Market* - suite à la 1^{ère} notation « *Corporate Sustainability Rating* » opérée au Maroc. BANK OF AFRICA obtient la note A1+ -niveau *Advanced-*, sur la base d'un score global de 64/100, confirmant ainsi son Leadership en matière de RSE.

PREMIÈRE BANQUE AU MAROC À OBTENIR LE LABEL SAFEGUARD D'EXCELLENCE PAR LE BUREAU VERITAS GROUP.

Cette labélisation illustre l'engagement de la Banque dans la préservation de la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients dans le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 et réaffirme les engagements sociétaux du Groupe à l'international de même qu'elle conforte ses parties prenantes sur l'efficacité du plan de continuité de son activité, conformément aux normes sanitaires mondiales. La mission de labélisation s'est focalisée sur quatre principes de prévention spécifiques Covid : (i) précautions médicales, (ii) application des gestes barrières, (iii) adaptation et désinfection des espaces de travail et des transports, et (iv) organisation du travail.

BANK OF AFRICA
Top Performer RSE 2020

vigeoeiris

EMPREINTE CO₂ PAR
EMPLOYÉ

4,11

POURCENTAGE
DE FEMMES DANS
LA BANQUE

40%

POURCENTAGE
D'ENTREPRISES
LOCALES SOLLICITÉES
SUR L'ENSEMBLE DES
PROJETS DE LA BANQUE

95%



LA FONDATION BMCE BANK, REFLET DE L'ENGAGEMENT ET DE LA RESPONSABILITÉ DE BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA se distingue par un fort engagement dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale et sociétale. Créée en 1995, la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement vise à promouvoir l'éducation dans les régions rurales et défavorisées et à agir pour la préservation de l'environnement. Conscient des enjeux de l'éducation dans le développement du Maroc, le Groupe a ainsi souhaité marquer son ferme engagement à travers des actions concrètes et durables menées par le biais de sa Fondation.

Grâce à la mise en place d'un programme centré sur l'enseignement préscolaire et primaire, nommé *Medersat.com*, la Fondation agit pour améliorer l'accès à l'éducation dans les communautés rurales. *Medersat.com* permet de scolariser chaque année plus de 10 000 enfants issus de milieux défavorisés au Maroc et en Afrique subsaharienne.

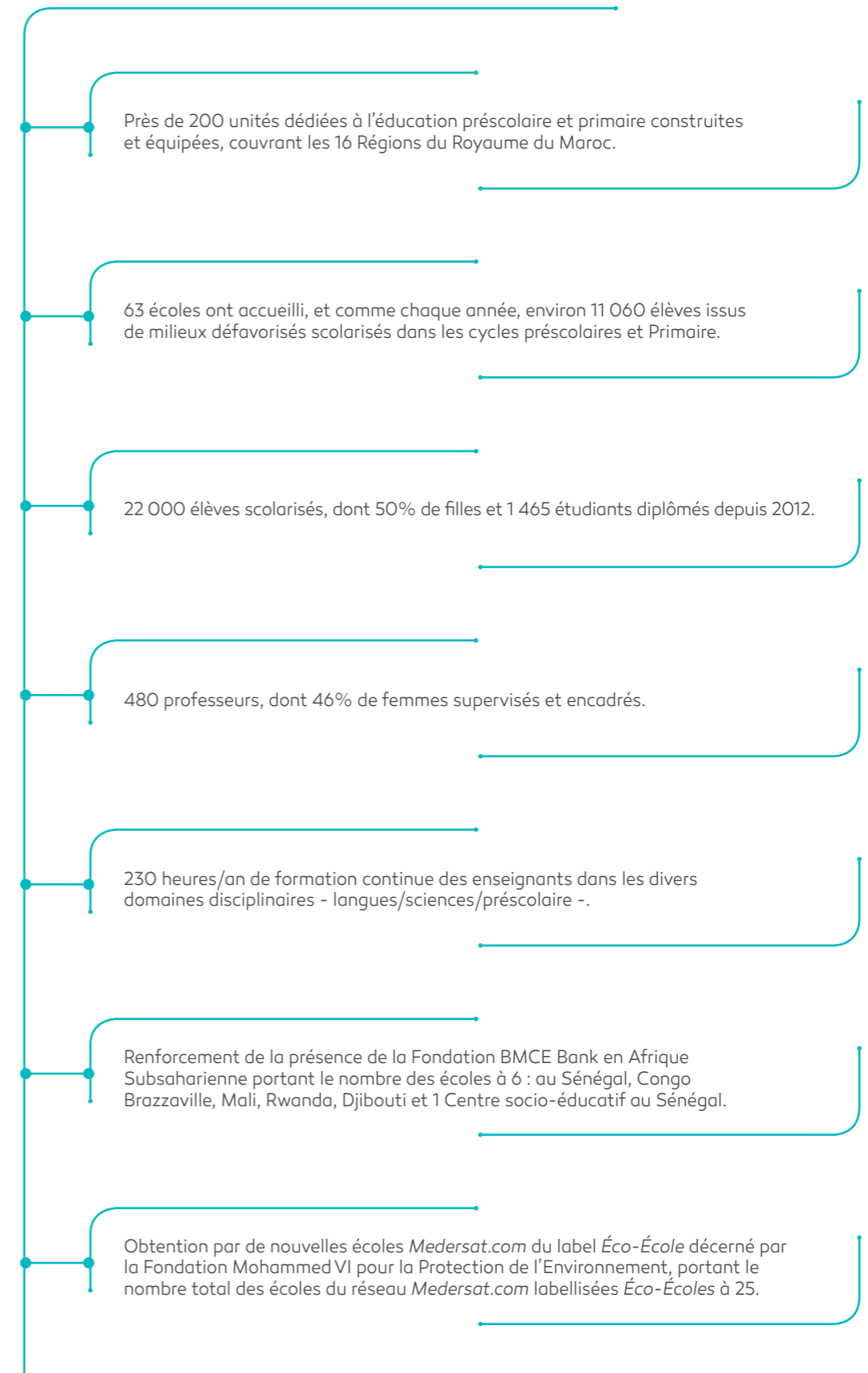
Bâti sur des valeurs de tolérance, de modernité et d'ouverture sur le monde, le programme pédagogique comprend l'apprentissage de langues étrangères, mais valorise aussi les langues maternelles, notamment l'Amazighe.

La vocation environnementale de la Fondation BMCE Bank s'est exprimée à travers le programme *Éco-Écoles*, mené en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. En effet, outre la prise en compte de composantes environnementales dans la construction d'écoles, le programme *Éco-écoles* est un outil pédagogique qui sensibilise les élèves à des notions de développement durable et les invite à adopter des comportements respectueux de l'environnement.

LA FONDATION À TRAVERS SES AXES STRATÉGIQUES

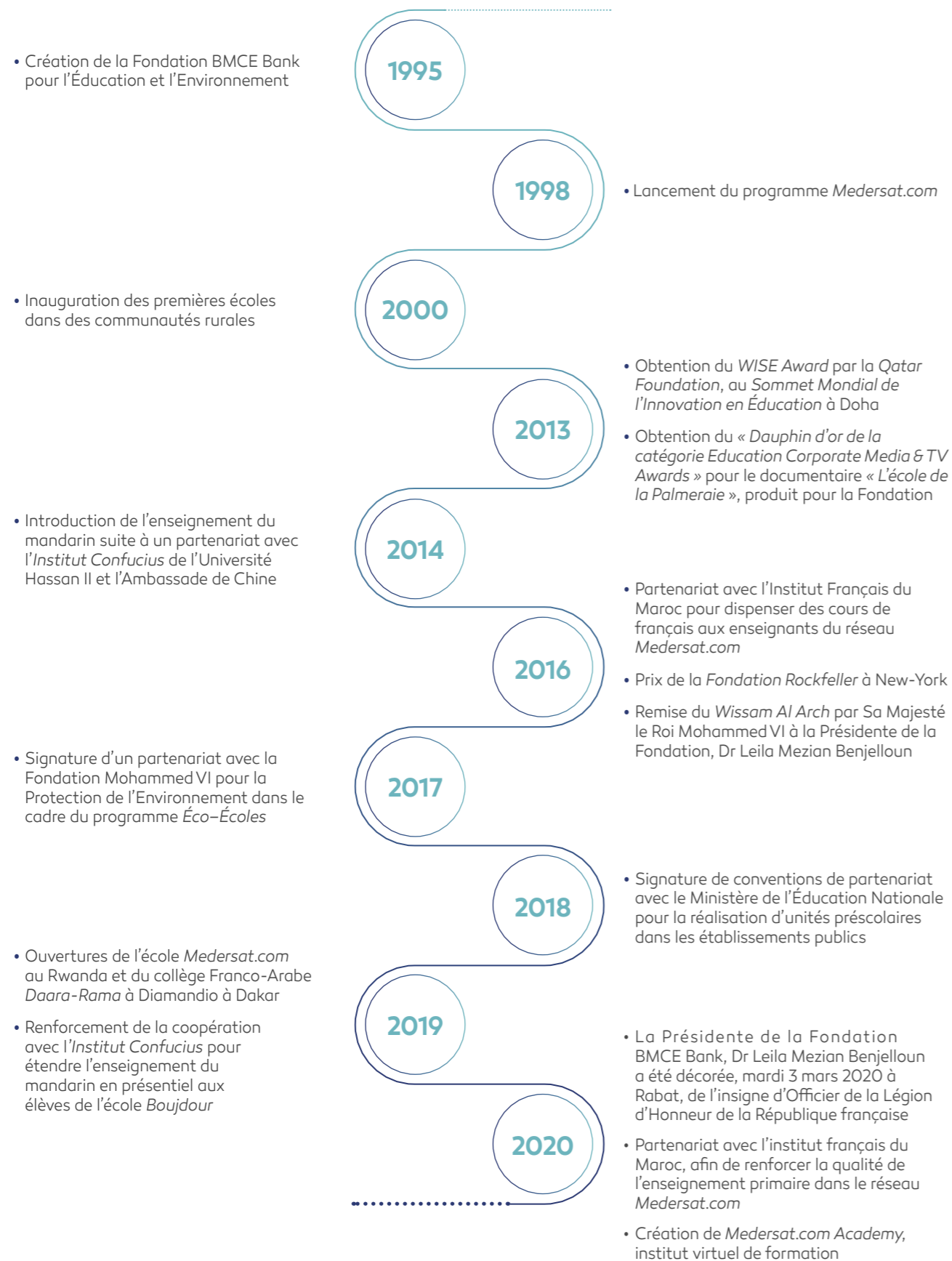


QUELQUES REPÈRES DE LA FONDATION BMCE BANK





LA FONDATION BMCE BANK À TRAVERS LE TEMPS



ACTUALITÉS 2020

FACE À LA CRISE SANITAIRE, LA FONDATION A RELEVÉ LE DÉFI DE LA SCOLARITÉ POUR TOUS

Dans le contexte de la pandémie et du confinement généralisé en mars 2020, le déroulement des activités de la Fondation a nécessité des adaptations inédites. L'enseignement à distance a été adopté pour tout le système d'enseignement pour permettre d'assurer la continuité pédagogique et l'avancement des apprentissages pour l'ensemble des apprenants. Ainsi, les écoles du réseau ont assuré une continuité pédagogique en utilisant l'enseignement à distance.

Dans l'ensemble du réseau scolaire national marocain, africain et international, cette situation singulière a révélé de nombreuses fragilités liées principalement aux inégalités digitales, sociales et territoriales.

La qualité d'un enseignement à distance a été mise à rude épreuve de par la forte implantation en zone rurale où le manque d'équipements technologiques dans les foyers et de couverture réseau appropriée est plus fort qu'en zone urbaine.

L'inexistence d'une plateforme d'accompagnement appropriée, le manque d'expérience et de formation dans les nouvelles technologies des enseignants et des élèves nous ont rappelé à quel point notre mission d'œuvrer pour l'égalité d'une éducation pour tous est toujours bien d'actualité.

Malgré les contraintes pédagogiques, techniques et sociales de ce contexte, les écoles du réseau ont pu assurer une continuité remarquable. Grâce à cet engagement des équipes pédagogiques, l'année scolaire 2019-2020 s'est achevée en enregistrant un taux de réussite de 97,69% pour la promotion des élèves vers les niveaux scolaires supérieurs.

Dans les écoles à effectifs réduits et dont les conditions permettent la distanciation physique, le mode d'enseignement retenu a été l'enseignement présentiel normal. Dans les écoles à effectifs étendus, la Fondation a opté pour un enseignement présentiel alterné.

L'ensemble du réseau a été équipé de kits de produits et matériels d'hygiène adéquats afin d'assurer la protection de l'ensemble des élèves et du corps enseignant. Un protocole a été mis en place pour assurer la désinfection et le lavage réguliers des mains, le port obligatoire des masques, la désinfection permanente des différents locaux des établissements et l'aération permanente des salles de classe et des locaux à usage commun.

Les mesures de distanciation physique, de contrôle de température à l'entrée de l'école ainsi que le décalage des horaires d'entrée et de sortie pour limiter le brassage des élèves et des enseignants ont aussi été appliqués avec succès dans l'ensemble de nos écoles.

Création de *Medersat.Com Academy*

La Fondation BMCE Bank pour l'éducation et l'environnement a défié la pandémie de la COVID-19, en créant un institut virtuel de formation sous le nom de *Medersat.com Academy*. Cette institution a pour mission d'assurer dans une première phase la formation continue et la qualification permanente des professeurs.

La digitalisation de la formation des enseignants constitue une première étape dans le programme

global de la numérisation des pratiques, des processus et principalement la pratique d'enseignement. Dans ce contexte de pandémie, la Fondation BMCE Bank relève le défi et confirme ainsi son tournant stratégique de digitalisation. Il est à rappeler que la Fondation BMCE Bank, dès 2007, a introduit le numérique dans les classes du réseau *Medersat.com* -tableaux Blancs Interactifs, utilisation de la visioconférence pour enseigner le mandarin-.

CONSOLIDATION DE L'ENSEIGNEMENT DU PRÉSCOLAIRE DANS LE RÉSEAU *MEDERSAT.COM*

En réponse à l'Appel Royal relatif à la généralisation du préscolaire, et en appui au programme du Ministère de l'Éducation Nationale dans la réalisation de ce chantier national, la Fondation BMCE Bank a procédé, dans une première étape, à l'ouverture de 18 classes de la Moyenne Section du préscolaire dans les écoles du réseau *Medersat.com*. La Fondation BMCE Bank a lancé cette première expérience en partenariat avec l'Association *Teach For Morocco*, dont Dr Leila Mezian Benjelloun est Présidente d'Honneur, et qui est représentante au Maroc de l'Association internationale *Teach For All* basée à New York.

Actuellement, 500 élèves âgés de 4-5 ans bénéficient de l'enseignement de la moyenne section du préscolaire, et ce, depuis le 5 octobre 2020. Les éducatrices et les éducateurs affectés à cette opération ont bénéficié d'une session de formation à distance organisée en collaboration avec la Fondation BMCE Bank, et ce, durant les mois d'août et septembre 2020, dans le cadre du « *Summer Institute* ».

La Fondation poursuit également la mise en œuvre du programme de construction et d'équipement d'unités de préscolaire au sein d'écoles publiques et ce, en appui au Ministère de l'Éducation Nationale. La Fondation a livré quatre salles de préscolaires dans deux écoles à Témara, relevant de l'AREF de la région Rabat-Salé-Kénitra et entamé les travaux pour la réalisation de vingt salles de préscolaire dans les écoles publiques relevant de la Province d'Al Hoceima - AREF de la région Tanger - Tétouan - Al Hoceima -.

Constructions, réhabilitation et équipement des écoles

À l'occasion de la rentrée scolaire 2020-2021, le réseau *Medersat.com* s'est renforcé par une nouvelle unité dans la commune de Kétama, province d'Al Hoceima.

En raison des mesures sanitaires prises par le Maroc pour faire face à la pandémie du COVID-19, l'ensemble des chantiers de construction et/ou de réhabilitation entamés par la Fondation ont été mis à l'arrêt, pendant la période mars-juin 2020, aussi bien au niveau du Maroc que de l'Afrique subsaharienne- Djibouti. Pour l'année 2020, les entretiens des structures scolaires ont concerné 4 établissements.

Les travaux de réalisation de l'école *Medersat.com Djibouti* ont accusé un arrêt de 3 mois compte tenu des mesures sanitaires instaurées par l'état djiboutien. En conséquence, le délai contractuel d'exécution fixé à 10 mois est prolongé de 3 mois. Les travaux ont redémarré en juillet 2020, quant à sa livraison, elle est programmée pour fin mars 2021.



RENFORCEMENT DE PARTENARIATS CLÉS

En plus du partenariat stratégique entre la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement et le Ministère de l'Éducation Nationale portant sur la construction des écoles, la gestion des ressources humaines et la mise en œuvre du concept *Medersat.com*, plusieurs partenaires nationaux et étrangers s'allient aux projets de la Fondation BMCE Bank :

• PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT FRANÇAIS DU MAROC

La Fondation BMCE Bank et l'Institut Français du Maroc ont scellé le 13 février 2020 une nouvelle convention de partenariat. Cet accord a principalement pour objectifs de renforcer la qualité de l'enseignement primaire dans le réseau *Medersat.com*, d'appuyer la formation des superviseurs afin de mutualiser les meilleures pratiques professionnelles, de contribuer au développement de l'encadrement et de renforcer la langue française au profit des enseignants des écoles de la Fondation BMCE Bank.

Ce partenariat a pour objectifs de développer un programme de formation des personnels encadrants au numérique et par le numérique, favoriser l'inscription des personnels à des parcours de formation à distance, et permettre les échanges entre les personnels d'encadrement, les enseignants grâce aux liens interécoles.

• Convention avec *Teach For Morocco*

Le 8 février 2020, la Fondation BMCE Bank a scellé un partenariat avec l'association *Teach For Morocco*, Membre d'une ONG internationale « *Teach For All* », basée à New York. En vertu de cette convention, *Teach for Morocco* mettra à la disposition de la Fondation BMCE Bank, les ressources humaines nécessaires pour assurer l'enseignement préscolaire dans dix-huit écoles du réseau *Medersat.com*. *Teach for Morocco* assurera la formation et le suivi des éducatrices et éducateurs qui exerceront dans ces écoles.

• Convention avec la fondation mohammed vi pour la protection de l'environnement

La Convention entre la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement et la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement a été renouvelée en date du 27 novembre 2020. La nouvelle convention stipule d'œuvrer ensemble dans la sensibilisation, le développement et le renforcement de la culture environnementale et l'accompagnement des écoles du réseau à l'obtention du Label *Éco-Ecole*.

• Partenariat avec le ministère de la culture

La Fondation BMCE Bank a été présente, en sa qualité de Sponsor Officiel de la 26^{ème} édition du Salon International de l'Édition et du Livre que le Ministère de la Culture a organisé du 6 au 16 février 2020, à l'Office des Foires et des Expositions de Casablanca.

DISTINCTIONS

• La légion d'honneur de la république française

La Présidente de la Fondation BMCE Bank, Dr Leila Mezian Benjelloun a été décorée, mardi 3 mars 2020 à Rabat, de l'insigne d'Officier de la Légion d'Honneur de la République française. Cette décoration lui a été remise par l'Ambassadrice de la République française au Maroc, Mme Hélène Le Gal, lors d'une cérémonie à laquelle ont pris part plusieurs personnalités marocaines et françaises du monde diplomatique, politique et des affaires.

Cette haute distinction remise par Mme l'Ambassadrice à la Présidente au nom du Président de la République française, Mr. Emmanuel Macron est un honneur rendu aux efforts inlassables et à l'engagement sans faille de la Fondation en faveur de l'éducation et de l'enfance en milieu rural, ainsi que son œuvre pour le rayonnement de la culture française.

• Trophée de l'africanité

L'ICESCO a organisé le 23 novembre 2020, une journée pour l'Afrique, intitulée « La journée de l'ICESCO perspectives et potentialités ». À cette occasion l'ICESCO en partenariat avec la Fondation Trophée de l'Africanité ont présenté leur vision sur l'Afrique, ses perspectives et ses potentialités.

Au cours de cette journée, Dr Leila Mezian Benjelloun a été honorée par l'attribution du trophée de l'Africanité de l'année 2020. Ce trophée de l'Africanité constitue un hommage supplémentaire rendu à Dr Leila Mezian Benjelloun pour ses actions, son engagement et sa contribution à la reconnaissance de la dignité des Africains et Africaines dans le monde.

• Présidence d'honneur de *Teach for Morocco*

Dr Leila Mezian Benjelloun a accepté l'invitation de prendre la Présidence d'Honneur de *Teach for Morocco*.

La Fondation BOA, ENGAGÉE POUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN DU CONTINENT AFRICAIN

Créée en 1999 au Bénin, la Fondation BOA s'est rapidement étendue aux pays d'Afrique de l'Ouest où la Banque est présente. Aujourd'hui, la Fondation BOA est présente dans 7 pays Africains : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Madagascar et vise à étendre son champ d'action à tous les pays dans lesquels BANK OF AFRICA opère.

À travers ses fondations, le Groupe BANK OF AFRICA s'engage auprès des populations des pays dans lesquels il est implanté pour améliorer les conditions de vie des plus vulnérables et contribuer au développement local. Inscrites historiquement dans les domaines de l'Éducation et de la Santé, les actions des fondations mettent l'humain au cœur de leurs préoccupations et contribuent à promouvoir les droits humains fondamentaux, comme le droit à une vie digne et en bonne santé dans un environnement sain.

Les différentes antennes de la Fondation BOA bénéficient toutes d'un ancrage local fort. Ce sont toutes des antennes créées et portées par des femmes et des hommes d'affaires africains, des administrateurs ou cadres du Groupe désireux de contribuer à l'épanouissement et au développement humain de leur pays.

En 2019, un Secrétariat Général de la Fondation basé à Casablanca a été créé pour fédérer les fondations locales en créant une structure centrale à l'appui de la coordination du réseau, des actions transversales et d'une réflexion commune. Les bureaux exécutifs locaux reposent également sur l'engagement bénévole d'une quarantaine d'administrateurs et cadres de banques et de huit salariés locaux qui assurent la bonne mise en place des projets.

En 2020, 2,6 millions EUR ont été engagés, correspondant à 63 projets lancés dans 7 pays, dont 21 projets d'infrastructures sanitaires ou scolaires et 20 projets d'appui à la lutte contre la COVID-19.

L'ÉDUCATION EN AFRIQUE, FER DE LANCE DE LA LA FONDATION BOA

Malgré des progrès spectaculaires en cette dernière décennie, la scolarisation reste un enjeu majeur sur le continent africain. En concentrant ses ressources sur l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux savoirs, la Fondation BOA ne contribue pas seulement à la réalisation d'un droit fondamental, mais également à la lutte contre le cercle vicieux de la pauvreté.

Les actions de la Fondation BOA en faveur de l'éducation visent l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité et dans de bonnes conditions par :

- La construction et la rénovation d'infrastructures scolaires publiques ;
- Les dons d'équipements et de matériels scolaires ;
- La promotion de l'éducation digitale à travers la production de cours en ligne au Sénégal et de classes numériques au Bénin ;
- Des travaux d'électrification solaires et de forages dans les établissements scolaires ;
- Le financement d'initiatives relatives à l'éducation ;
- L'octroi de bourses et prêts d'excellence.

Dans ce cadre, le programme *Ma Belle École* est un programme de la Fondation BOA qui vise à rénover et équiper les écoles publiques fortement dégradées en milieux urbains et périurbains. Le programme a démarré en Automne 2019 avec la rénovation de deux écoles publiques en périphérie d'Antananarivo à Madagascar au profit de 600 enfants. Dans un deuxième temps, le programme *Ma Belle École* inclura l'aménagement de bibliothèques scolaires.

Depuis 2009, la Fondation dédie une partie importante de ses ressources à la construction d'infrastructures scolaires, et les Centres de vie sont devenus une spécialité originale. Le concept vise à doter les écoles en milieu rural de blocs pédagogiques et administratifs, et à intégrer des infrastructures rendant la fréquentation du lieu plus agréable tels que des cantines ou des logements de fonction et pouvant servir à l'ensemble de la communauté. À ce jour plus d'une quarantaine de Centres de vie ont été construits par la Fondation BOA en Afrique de l'Ouest et à Madagascar.

LA LUTTE POUR UN ACCÈS DES SOINS DANS TOUTES LES RÉGIONS OÙ LA FONDATION BOA OPÈRE

Les actions de la Fondation BOA visent à la fois l'amélioration de l'accès aux soins dans toutes les régions d'un pays et l'amélioration de la qualité des soins prodigués :

- Construction d'infrastructures sanitaires notamment des maternités pour la lutte contre la mortalité infantile et maternelle ;
- Réhabilitation et équipements d'hôpitaux publics ou privés à but non lucratif ;
- Mise à disposition de matériel médical ;
- Financement d'initiatives relatives à la santé et la prévention des maladies.

Au Sénégal, la Fondation BOA a fait de la prévention des cancers féminins une de ses priorités grâce à un partenariat avec la Ligue Sénégalaise contre le Cancer -LISCA-. Le programme de prévention vise à équiper les centres de santé régionaux et à former des sages-femmes au dépistage et au traitement des lésions pré-cancéreuses. Depuis le lancement du programme, 18 hôpitaux régionaux ont été équipés de kits de matériel de dépistage. Depuis 2018 près de 300 sages-femmes sont formées annuellement et plus de 1 700 femmes sont dépistées dans le cadre de la formation, dont 10% en moyenne reçoivent des traitements des lésions précancéreuses.

Dans l'ensemble de son réseau, la Fondation réalise annuellement une campagne de dépistage des cancers féminins à l'occasion du 8 mars. Chaque année ce sont près de 7 000 femmes qui sont sensibilisées et dépistées grâce à la mobilisation de centaines de bénévoles dans chaque pays, qui effectuent un travail crucial d'information et de démarchage sur le terrain.

En Afrique de l'Ouest, nombreux sont les déserts médicaux et la mortalité infantile et maternelle reste élevée. Pour pallier ce déficit, la Fondation s'est très tôt engagée dans la construction de maternités et centres de santé prenant



en charge les futures mères et les jeunes enfants dans les zones rurales. Ces infrastructures médicales sont conçues pour que le personnel médical puisse y exercer dans de bonnes conditions. Elles sont donc dotées de logements de fonction, de sanitaires, de forage pour la communauté et souvent d'électrification solaire. En 10 ans, la Fondation a construit plus de 25 infrastructures sanitaires, Centres de vie santé, et maternités rurales dans la sous-région.

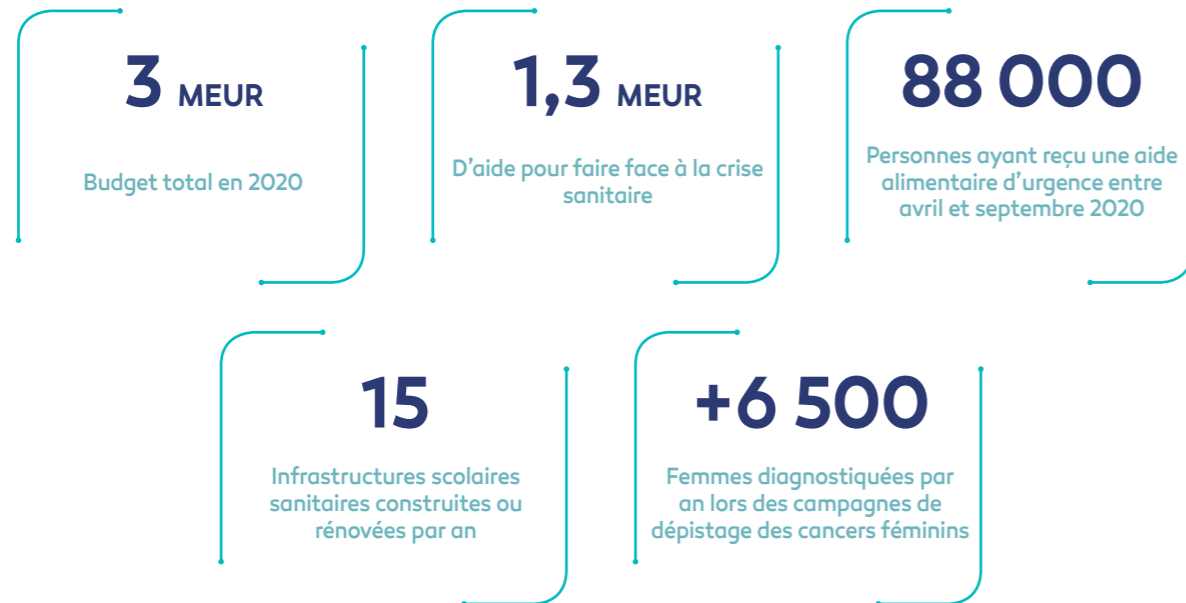
DES PROGRAMMES D'APPUI À LA LUTTE CONTRE LE COVID-19

Dans le but d'apporter un soutien d'urgence aux populations concernées et de mitiger les conséquences socio-économiques des mesures restrictives sur les franges des populations les plus vulnérables, la Fondation BOA a immédiatement réagi

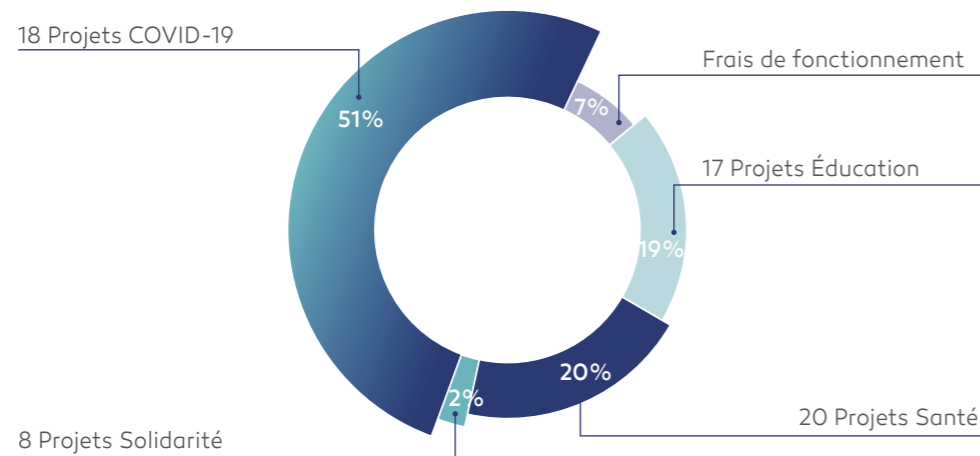
en réallouant près de 50% de son budget annuel à la lutte contre le COVID-19. Au total, 1,3 million EUR ont été affectés à des actions de solidarité. Des dons de matériel médical et de protection sanitaire ont été réalisés au profit d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux à hauteur de 175 000 EUR.

En outre l'assistance alimentaire à travers la Fondation et ses partenaires locaux à hauteur totale de 1,15 million EUR a bénéficié à plus de 88 000 personnes dont des déplacés internes au Mali et au Burkina Faso, des familles vulnérables dans les périphéries d'Abidjan en Côte d'Ivoire, de Niamey au Niger, de Diourbel et Ziguinchor au Sénégal et à des organismes d'assistance aux enfants en difficulté et de personnes souffrant de handicap à Madagascar et au Bénin.

CHIFFRES CLÉS DE LA FONDATION BOA



RÉPARTITION DU BUDGET 2020 DE LA FONDATION BOA



BANK OF AFRICA, UNE BANQUE EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ

LA COMPLIANCE : UNE VIGILANCE CONSTANTE MALGRÉ LE CONTEXTE MARQUÉ PAR LA CRISE SANITAIRE

Comme pour l'ensemble des secteurs économiques, la crise sanitaire induite par le COVID-19 a également eu un impact significatif sur les établissements de crédit. Une tendance baissière des activités a donc été enregistrée à tous les niveaux, principalement durant la période de confinement des populations. Dans le même sens, les activités opérationnelles de la *Compliance* ont suivi tout naturellement cette tendance.

Néanmoins, l'analyse de l'activité *Compliance* à l'échelle du Groupe -Maison-mère, entités Offshore et filiales nationales et internationales- à la lumière de la situation pandémique n'a pas relevé d'impacts majeurs sur le fonctionnement des dispositifs *Compliance* des entités Groupe et a confirmé que les outils de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ont fonctionné de manière normale sans aucun dysfonctionnement. En outre, toutes les mesures de contrôle applicables aux clients et leurs transactions ont été maintenues au même niveau de vigilance.

UN HAUT DEGRÉ D'ENGAGEMENT À TOUS LES NIVEAUX

Engagé de façon systématique à respecter les dispositions législatives et réglementaires, BANK OF AFRICA se fixe un haut niveau d'exigence en matière de conformité. C'est ainsi qu'elle inscrit l'ensemble de ses activités à travers une véritable politique de *Compliance* afin de veiller au strict respect des réglementations propres au secteur financier et bancaire. La politique *Compliance* s'étend à toutes les filiales du Groupe à travers une véritable culture de la conformité qui anime en permanence l'ensemble du personnel. Fortement corrélée à la gestion des risques, la *Compliance* Groupe joue un rôle clef pour assurer la protection de toutes les parties prenantes, en particulier celle des clients de BANK OF AFRICA.

En 2020, le Groupe a continué d'assurer son rôle pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, pour respecter la loi FATCA et pour garantir sa démarche éthique et déontologique. Dans ce cadre, la Banque a entretenu différents échanges avec ses partenaires aussi bien internes qu'externes : *Bank Al-Maghrib*, *UTRF*, *AMMC*, *CNDP*, *IRS -USA-*, ses correspondants bancaires étrangers ainsi que son réseau d'agences et de centres d'affaires.

Enfin, BANK OF AFRICA a engagé plusieurs projets structurants en réponse aux évolutions des exigences réglementaires en matière de *LAB/FT* -blanchiment de capitaux-. Ces projets et outils lui permettent d'améliorer en continu les dispositifs de connaissance de la clientèle, de renforcer la stratégie de contrôle, mais aussi de s'exercer à l'évaluation des risques.

LA COMPLIANCE À L'ÈRE DU DIGITAL

La crise sanitaire a été à l'origine de l'accélération de la digitalisation des services financiers. Dans ce cadre, BANK OF AFRICA s'est lancée dans plusieurs chantiers qui favorisent les services financiers à distance notamment l'ouverture de compte à distance et les crédits en ligne.

À cet effet, la *Compliance* Groupe a été une partie prenante lors de la mise en place de ces projets en vue de se conformer

aux différentes lois et réglementations qui régissent la protection des données à caractère personnel et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Dans le cadre de l'ouverture de compte à distance, BANK OF AFRICA a conçu un nouveau parcours digital qui repose sur des technologies fiables et sécurisées de reconnaissance faciale et a obtenu les autorisations nécessaires auprès des autorités nationales.

RELATIONS AVEC LES CORRESPONDANTS BANCAIRES ÉTRANGERS

En 2020, BANK OF AFRICA a traité des questionnaires relatifs au dispositif anti-blanchiment émanant de correspondants étrangers. Par ailleurs, des demandes d'information relatives à des transactions communes et des demandes de compléments d'information en matière de KYC et de risques OFAC ont également été traitées.

Par ailleurs, un processus de suivi en central des relations de correspondant *banking* à l'échelle du Groupe a été mis en place s'articulant autour de plusieurs axes tels que l'approbation des ouvertures de comptes effectuées par les filiales, la validation en amont des opérations remontées et une évaluation annuelle des relations de correspondant Banking sur la base des volumes transactionnels réalisés par chaque Banque partenaire.

Un *reporting* annuel relatif à toutes les filiales est également effectué à *Bank Al-Maghrib*.

INTERACTIONS AVEC LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Dans le cadre de ses interactions avec le réseau de distribution, la filière *Compliance* se tient à la disposition du réseau Agences et Centres d'Affaires pour toutes demandes de conseil et d'assistance : validation des opérations de *Trade Finance* eu égard des régimes de sanctions, instruction des remontées d'opérations inhabituelles, avis sur les ouvertures de comptes, etc.

S'agissant de la formation, la situation pandémique avait pour effet de suspendre les formations présentiels. En conséquence, le Pôle *Compliance* et l'Académie BANK OF AFRICA ont accéléré le projet de mise en place de modules de formation en format E-learning avec un 1^{er} module déjà opérationnel et d'autres modules qui seront disponibles en 2021. Par ailleurs, des séances de formation en « classes virtuelles » ont également été déroulées.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES -RGPD

Le *RGPD*, voté par le parlement Européen en avril 2016 et applicable depuis Mai 2018, consiste à protéger les individus dans le cadre du traitement de leurs données personnelles, de promouvoir un espace numérique sécurisé et de permettre le développement des services digitaux.

Après les chantiers de mise en conformité des filiales européennes concernées en premier lieu et étant donné qu'il s'agit d'un règlement extraterritorial, le Groupe BANK OF AFRICA a lancé un projet de mise à niveau de ses dispositifs -maison mère et autres filiales- dès début 2020 avec l'accompagnement d'un cabinet-conseil.



BANK OF AFRICA, UNE BANQUE ENGAGÉE AVEC UNE POLITIQUE RSE ÉPROUVÉE

UNE DÉMARCHE RSE FORMALISÉE AU SEIN D'UNE CHARTE ET AUTOUR DE 6 ENGAGEMENTS

BANK OF AFRICA a formalisé ses engagements à travers une Charte de Responsabilité Sociétale. Cette charte qui répond aux enjeux éthiques, environnementaux et sociaux, permet d'inscrire une réflexion sur le long terme et à échelle du Groupe.

En effet, elle oriente l'ensemble des filiales vers une contribution effective à six grands engagements :

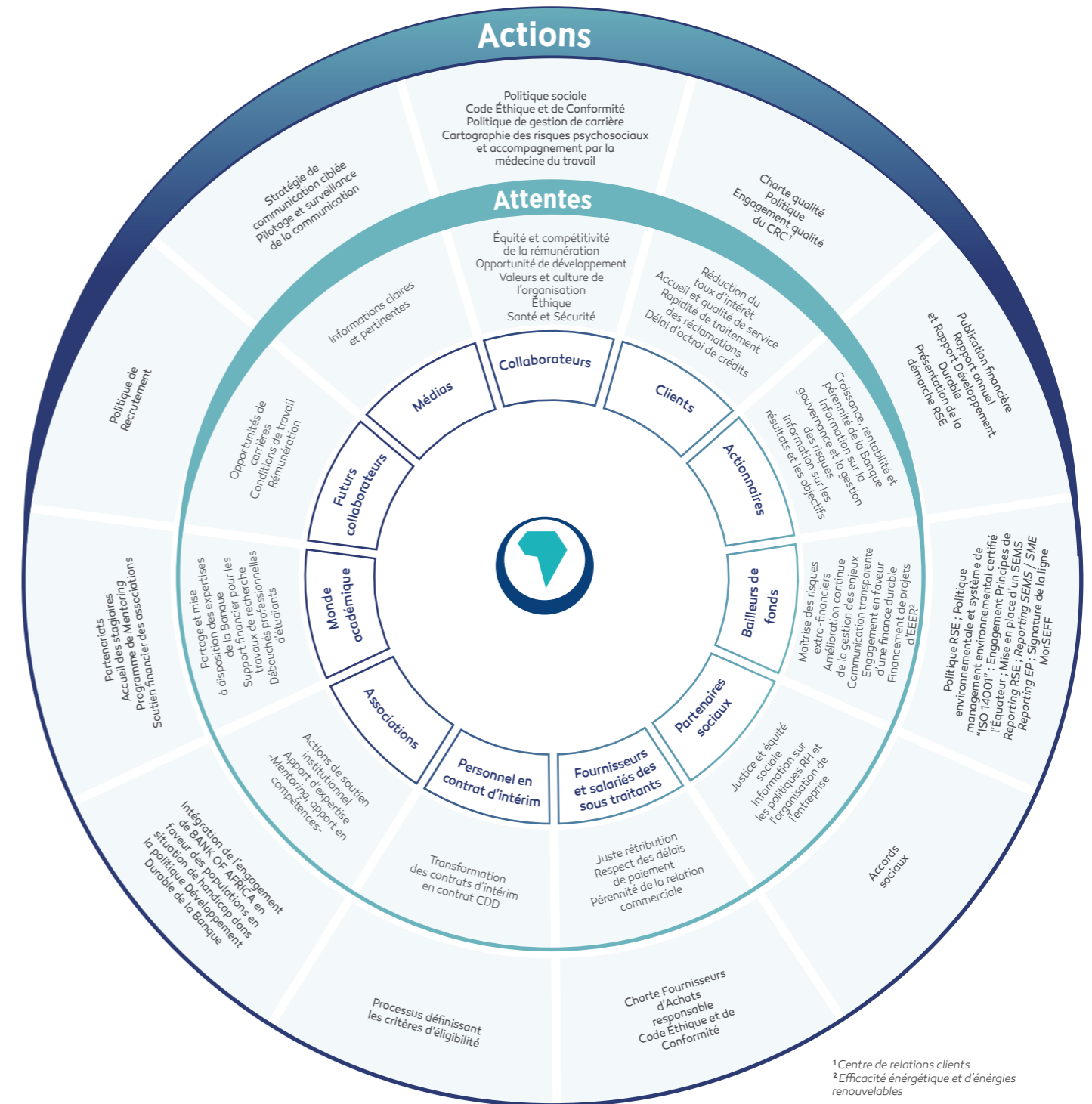
1. Respecter l'éthique des affaires et les intérêts de nos clients
2. Promouvoir les financements durables et l'entrepreneuriat social
3. Être un employeur responsable à l'écoute des collaborateurs et accompagnant leur développement
4. Être diligent dans l'exercice de la gouvernance et de la gestion des risques
5. Protéger l'environnement
6. Agir dans l'intérêt des communautés et soutenir le dialogue avec nos parties prenantes



DES ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX ÉTABLIS EN CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

BANK OF AFRICA dialogue avec ses parties prenantes et s'aligne à des objectifs sociaux et environnementaux conformes aux références largement admises par son écosystème. telles que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ou par notre communauté professionnelle, tels que les Principes pour la Banque Responsable ou les Principes pour l'Investissement Responsable.

BANK OF AFRICA a identifié 11 parties prenantes qui paraissent les plus significatives pour le Groupe. Elles regroupent les clients, les collaborateurs, les fournisseurs et sous-traitants, le monde académique, les bailleurs de fonds, la communauté financière, les actionnaires, la société civile, et enfin les associations en lien avec BANK OF AFRICA.





DES ENJEUX PRIORITAIRES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE RSE

En 2019, BANK OF AFRICA a construit sa démarche RSE sur la base d'un exercice de matérialité concerté, mobilisant des entités internes, des experts de la performance extra-financière et des tiers indépendants pour mieux étudier les attentes exprimées à travers une écoute continue de l'ensemble des parties prenantes.

La pertinence stratégique des facteurs ESG a été évaluée sur deux dimensions : leur importance relative sur les parties prenantes et leur influence sur l'activité de BANK OF AFRICA. Cet exercice permet de mieux prioriser les enjeux et de les intégrer à la stratégie de la Banque et à sa gouvernance, de sorte à être étroitement aligné sur les attentes de l'ensemble des parties prenantes.

51 enjeux au total ont été soumis lors de l'exercice de matérialité, et ont été déclinés selon les 6 axes de la stratégie RSE. 8 enjeux apparaissent comme prioritaires, situés dans le premier cadran à droite.

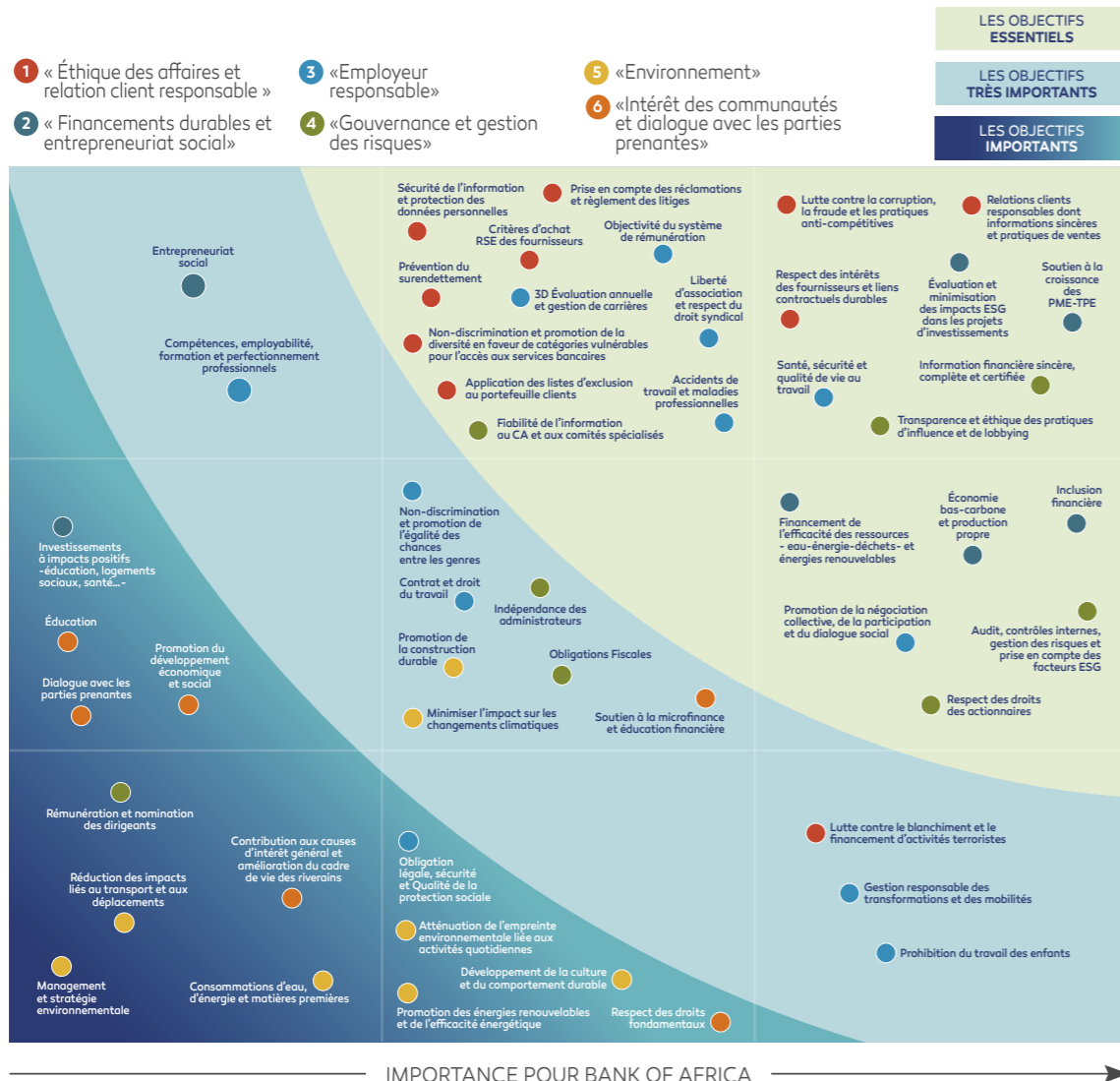
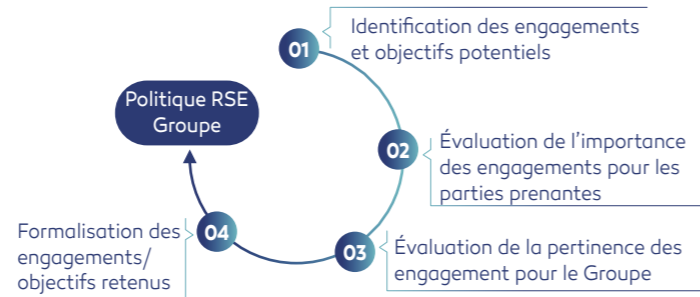
En 2020, une revue de l'ensemble des enjeux a été effectuée. Cette revue n'a pas fait l'objet de changement majeur dans la matrice de matérialité.

MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES ENJEUX

Pour la réalisation de la matrice de matérialité, le Groupe a organisé différents *Workshops*. Chaque *Workshop* s'est appuyé sur une liste prédéfinie et pré-notée d'enjeux qui ont été identifiés lors d'une première étape. Lors du *Workshop* les échanges ont eu pour but la détermination de la pertinence et la hiérarchisation des enjeux.

Suite à cela, une cartographie et un *Mapping* des enjeux ont été réalisés, le tout ayant été consolidé dans un livrable intitulé « *Matérialité RSE* », validé en Comité et soumis à la Direction Générale, dans l'objectif d'élaborer le tableau de bord stratégique RSE.

L'évaluation de la pertinence des enjeux s'appuie sur un processus structuré en 4 séquences:



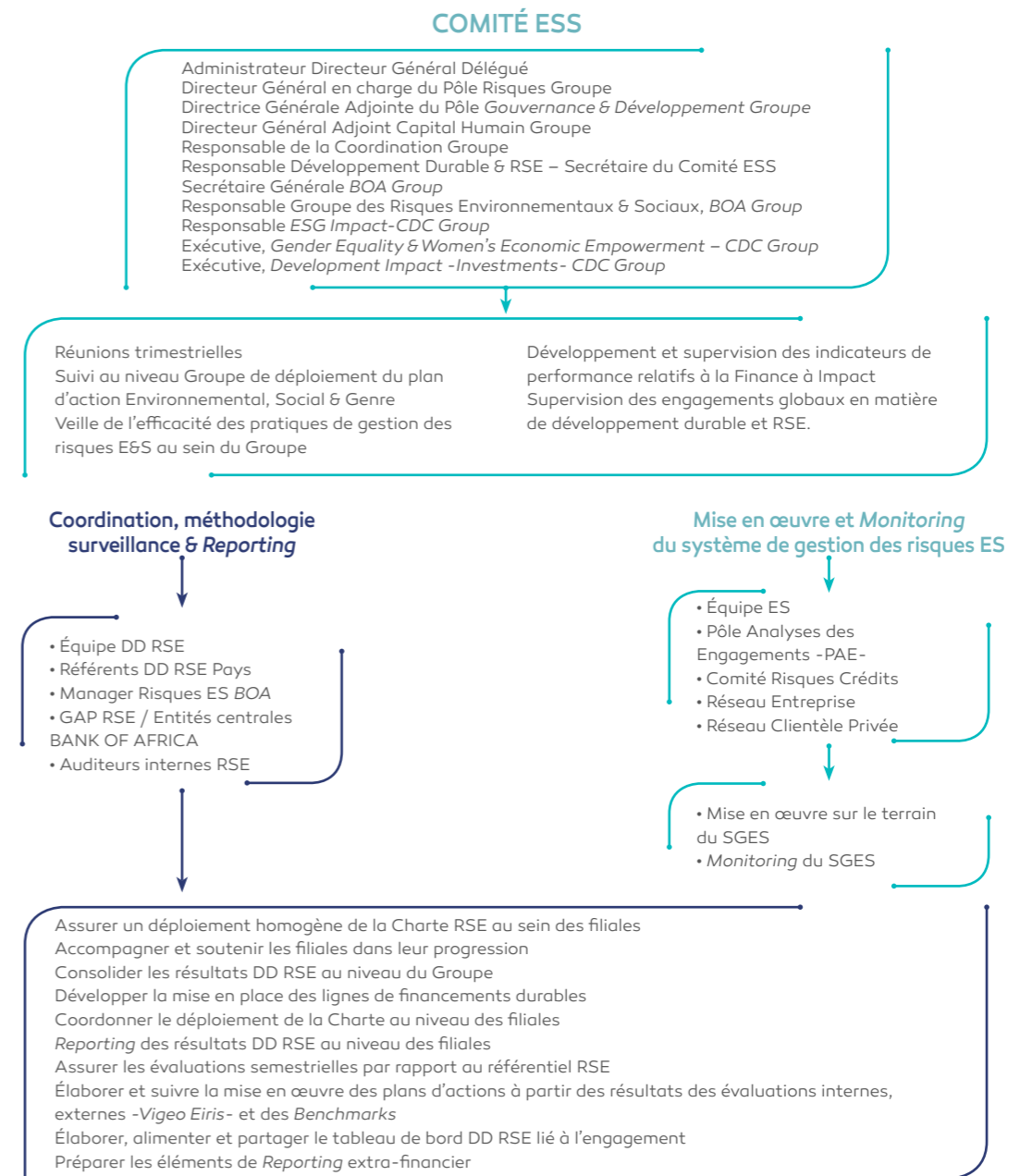
UNE POLITIQUE RSE AVEC UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE

PRÉSENTATION DU COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ

La gouvernance de la RSE au sein du Groupe s'est renforcée par la mise en place du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité -ESS-. La mise en place de ce Comité permet d'assurer une gouvernance dédiée aux critères ESG -Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance-, pour assurer une organisation pleinement engagée à renforcer l'ancrage de la durabilité. Les missions du Comité sont:

- Suivre le déploiement du plan d'action Environnemental, Social et Genre à l'échelle du Groupe ;
- Veiller à l'efficacité des pratiques de Gestion des Risques ES au sein du Groupe ;
- Développer et superviser les indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact ;
- Superviser les engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

En 2020, le Comité ESS a poursuivi ces travaux au cours desquelles il y eut plus d'une quinzaine de thématiques traitées. La participation des différentes parties prenantes de ce Comité, a été très active puisque plus de 73 résolutions ont été prises.





DES RÉALISATIONS 2020 CONFORMES AUX ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT 1 : RESPECTER L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET LES INTÉRÊTS DE NOS CLIENTS

1^{er} groupe bancaire en Afrique à être certifié ISO 37001

Une politique Compliance déclinée sur l'ensemble des filiales du Groupe

BANK OF AFRICA opère dans le respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence. Le Groupe se mobilise notamment dans la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, dans la lutte contre la fraude et dans le respect des règles de concurrence. Son engagement éthique couvre aussi la lutte contre l'évasion fiscale ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Conformément aux exigences en la matière, BANK OF AFRICA a soumis ses rapports d'activité déontologie auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. Ces rapports sont accompagnés de la liste actualisée des personnes initiées selon les modalités d'échange convenues. Aussi, les états de Reporting périodiques relatifs aux opérations des personnes initiées n'ont-ils révélé aucune opération atypique ou suspicieuse.

L'année 2019 a également été marquée par l'obtention de la Certification ISO 37001, relative au Système de Management Anti-corruption. Cette certification atteste de l'ensemble de procédures et moyens de contrôle mis en place et qui sont relatifs aux risques de corruption auxquels la Banque est exposée. Elle s'est accompagnée également d'un dispositif de communication, de sensibilisation et de formation de toutes les parties prenantes au risque de corruption. Avec l'obtention d'une telle certification, BANK OF AFRICA affiche un rôle de précurseur en matière de lutte contre la corruption puisqu'elle est le premier Groupe bancaire en Afrique à obtenir cette distinction. Renouvelée annuellement, cette certification concerne d'autres filiales en 2020 et 2021 : 4 filiales du Groupe, dont 3 en Afrique et 1 en Europe.

CONSOLIDATION ET ANCRAGE DU DISPOSITIF COMPLIANCE À L'ÉCHELLE DU GROUPE

Après avoir finalisé les travaux de mise en place du projet Convergence en 2019, BANK OF AFRICA a continué les travaux de renforcement des dispositifs de la Compliance à l'échelle du Groupe à travers plusieurs actions et missions.

Mesure de l'efficacité des dispositifs

Le Groupe BANK OF AFRICA a mandaté un cabinet international pour une revue externe de son dispositif LCB/FT avec un Focus sur les filiales sub-sahariennes.

Le diagnostic a porté sur les différentes composantes des dispositifs avec un Testing de l'effectivité sur un panel d'entités sélectionnées.

Des actions de renforcement des dispositifs de ces filiales sont mises en œuvre.

Accompagnement et assistance

La Compliance Groupe de BANK OF AFRICA a assuré l'assistance aux filiales en vue de renforcer leur dispositif de surveillance des clients et des transactions. Plusieurs actions structurantes ont été finalisées et d'autres sont en cours. Il s'agit en particulier de mettre à niveau le corpus normatif à la lumière des différentes recommandations -audit interne et externe-, de renforcer le dispositif de

filtrage des clients et des transactions et de mettre en place une nouvelle approche par les risques des outils de profilage des filiales européennes de réalisation des diligences FATCA (ex : Certification et reporting à l'IRS). Les filiales sont également appelées à décliner un dispositif de prévention contre la corruption en s'appuyant sur le dispositif de la maison mère qui a été certifié conforme à la norme anti-corruption ISO 37001.

Enfin, la Compliance Groupe a sensibilisé ses filiales sur la nécessité de redimensionner les équipes dédiées à la Compliance et ce, afin de garantir l'efficacité des dispositifs déployés et d'améliorer les indicateurs d'activité de la conformité.

Animation de la communauté Compliance

La quatrième édition du séminaire de la Communauté Compliance s'est tenue en février 2020. Cette rencontre annuelle a pour but de favoriser la culture de l'échange et du partage au sein des différentes filiales du Groupe. Comme à l'accoutumée, cette nouvelle édition a été marquée par la présence d'un expert international qui a partagé son expérience avec les Compliance Officers des filiales sur des sujets de conformité.

KYC -CONNAISSANCE DE LA CLIENTÈLE

L'année 2020 a été caractérisée par la poursuite du projet d'externalisation des contrôles « Entrée En Relation -EER- » à la filiale OGS -Operation Global Services-.

Cette refonte de la chaîne de valeur KYC a permis d'industrialiser et de sécuriser le processus d'ouverture de compte. Ainsi, OGS centralise désormais les opérations suivantes :

- La mise en œuvre de contrôles sur l'ensemble des EER -suite à une EER et/ou à l'occasion d'une mise à jour des données Tiers- portant sur les documents scannés et les données Tiers implémentées sur le Système d'Information ;
- La correction des anomalies relevées notamment de certaines données saisies ;
- La gestion des campagnes ciblées de fiabilisation du stock KYC.

Un outil dédié au contrôle a été développé en interne et mis à disposition d'OGS pour l'assister dans cette nouvelle mission.

Ce traitement a été déployé en pilote sur certaines agences dès février 2020 et a été généralisé progressivement.

Les résultats de cette phase pilote ont montré une amélioration significative de la qualité du processus KYC.

EXERCICE D'ÉVALUATION DES RISQUES LAB/FT

Conformément à la réglementation en vigueur, BANK OF AFRICA procède chaque année à l'analyse et à l'évaluation des risques LAB/FT liées aux catégories de clients, aux pays ou zones géographiques ainsi qu'aux produits, services, opérations et canaux de distribution. À travers cette analyse, tous les facteurs de risques pertinents sont évalués avant de déterminer le niveau de risque global.

La méthodologie d'évaluation a été partagée avec l'ensemble des filiales du Groupe et a fait l'objet de simulation lors du séminaire Compliance de février 2020 avec la participation de l'ensemble des Compliance Officers.

SURVEILLANCES DES TRANSACTIONS

En 2020, et malgré les conditions non optimales causées par la situation pandémique, la Compliance Groupe a réussi à traiter en temps réel l'ensemble des alertes générées par le filtrage des messages Swift entrants et sortants et des alertes relatives aux ouvertures de comptes. Elle a également assuré la surveillance des transactions de la clientèle à l'aide d'outils dédiés au profilage.

MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI AMÉRICAINE FATCA

Les Reportings FATCA de l'ensemble des entités éligibles ont été transmis au fisc américain dans les délais.

Par ailleurs et dans la continuité des travaux de mise en conformité à la loi FATCA, 3 nouvelles filiales se sont vues certifiées auprès de l'IRS -fisc américain- : LCB Bank, BOA Madagascar et BOA Rwanda. À fin 2020, sur un total de 23 entités, 70% ont été certifiées, soit 16 entités. Selon le planning des certifications imposé par l'IRS, 7 entités seront certifiées en 2021.

SYSTÈME DE MANAGEMENT ANTI-CORRUPTION -ISO 37001-

Le mois d'août 2019 a été marqué par l'obtention de la Certification ISO 37001 « Système de Management Anti-corruption ».

Cette Certification a valu à notre Banque un rôle de précurseur en matière de lutte contre la corruption, en étant le premier groupe bancaire en Afrique à obtenir cette distinction.

L'élaboration d'un Système de Management Anti-corruption s'appuie sur la mise en place de procédures, guides, formation et sensibilisation, campagnes de communication, etc.

Un audit de supervision de la certification a été réalisé par le cabinet de certification durant le mois d'octobre 2020. Cet audit est à fréquence annuelle.

Le dispositif SMAC a été partagé avec les filiales du Groupe pour une déclinaison en local moyennant une adaptation aux réglementations en vigueur.

Des filiales du Groupe ont également été sélectionnées pour la préparation de la certification de leurs dispositifs SMAC.

Une politique qualité placée au cœur de la stratégie de croissance du Groupe

BANK OF AFRICA s'est dotée d'une politique Qualité, alignée aux objectifs de la Charte RSE, mettant les clients au centre de toutes les actions de la Banque. Particuliers, personnel ou

entreprises, toutes les catégories de clientèles bénéficient de l'engagement des équipes de la Banque afin de répondre à leurs attentes tout en leur offrant des produits et des services de qualité

Un système de Management Qualité certifié

BANK OF AFRICA est la 1^{ère} banque marocaine à avoir été certifiée ISO 9001 au début des années 2000. La Banque a également renouvelé son Certificat ISO 9001 sur la base du référentiel ISO 9001 v 2015 pour les activités suivantes :

- Monétique
- Titres
- Étranger
- Project Finance
- Bancassurance
- Crédits aux particuliers
- Capital Humain.

Ces certifications ont été renouvelées au terme d'audits effectués par l'organisme certificateur international Bureau Veritas (BVC)

ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre de ces engagements à promouvoir et à soutenir dans ses activités les principes fondamentaux de la Responsabilité Sociale et Environnementale, le Groupe a développé une démarche « achats responsables ».

Déclinée de sa politique RSE, la Charte Achat Responsable de BANK OF AFRICA constitue un guide de conduite appliqué dans le cadre des processus d'achats dans la relation fournisseurs. Cette charte, signée aujourd'hui par 100% des fournisseurs de la Banque, vise à promouvoir des principes relatifs aux droits de l'Homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Un dispositif d'évaluation des fournisseurs mis en place par BANK OF AFRICA depuis 2014 constitue aujourd'hui une étape incontournable pour le processus des Achats, Certifié ISO 9001 v 2015 depuis 2018.

UNE PRIORITÉ ACCORDÉE À LA PME ET TPE LOCALE DANS LES ACTES D'ACHAT

BANK OF AFRICA intègre dans la mesure du possible les fournisseurs nationaux à ses activités d'achats en vue de promouvoir le développement économique national. Les PME et TPE locales sont particulièrement encouragées à accéder aux appels d'offres et consultations du Groupe et à se projeter dans une relation de partenariat durable et équilibrée. La diversification du panel des fournisseurs PME et TPE contribue aussi à la réduction de la dépendance économique et à la gestion optimale des achats



ENGAGEMENT 2 : PROMOUVOIR LES FINANCEMENTS DURABLES ET L'ENTREPREUNARIAT SOCIAL

BANK OF AFRICA – UN ACTEUR CLÉ DE LA FINANCE À IMPACT

L'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de la finance durable s'est d'abord traduit par son adhésion à plusieurs cadres internationaux. Depuis son adhésion en 2000 en tant que premier signataire africain de UNEP FI – *initiative financière du PNUÉ*, BANK OF AFRICA est devenue en 2019 l'un des signataires fondateurs des *Principles for Responsible Banking* des Nations Unies. Impulsés en septembre 2019 par le secrétaire général des Nations Unies, en marge de l'Assemblée Générale et du Sommet sur le Climat à New York, ces principes représentent une nouvelle alliance entre l'ONU et le secteur bancaire mondial.

En 2020, BANK OF AFRICA a contribué au premier rapport sur le Finance Durable dans le monde Arabe de UNEP FI, « *Promoting Sustainable Finance and Climate in the Arab Region* ».

Depuis mai 2010, l'adoption des Principes de l'Équateur -EP- a permis au Groupe de se conformer à un référentiel en matière de prise en compte de risques environnementaux, climatiques et sociaux pour le financement de projets.

La signature du *Positive Impact Manifesto* en octobre 2015, puis l'adhésion au *Positive Impact Finance Initiative* en 2017 ont par ailleurs accéléré l'engagement du Groupe en faveur de la finance durable. BANK OF AFRICA est engagée à faire porter l'analyse d'impact sur l'ensemble du portefeuille et d'aborder le développement d'une économie articulée sur l'impact -*Impact-based*-, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des impacts environnementaux, climatiques et sociaux.

L'objectif d'une telle analyse est de permettre à la Banque de fixer des objectifs significatifs pour augmenter ses impacts positifs et réduire ceux négatifs. Atteindre ces objectifs nécessite une combinaison d'engagements clients - c'est-à-dire promouvoir les transitions et les innovations chez les clients et des ajustements du portefeuille - c'est-à-dire la réduction et/ou la suppression progressive de certaines activités, ou l'extension de certaines activités.

En quelques années, BANK OF AFRICA a véritablement consolidé sa position de leader en finance responsable et inclusive.

En continuité de son leadership pionnier, la Banque fut la première en Afrique en 2018 à soutenir publiquement les recommandations de la TCFD, *Taskforce Climat* du G20, et a d'ores et déjà commencé à intégrer les risques climatiques dans sa gouvernance, sa stratégie, ses financements et son reporting.

Aujourd'hui, ses investissements verts et durables représentent près de 4 milliards DH en faveur de la transition énergétique, notamment des énergies renouvelables, efficacités énergétiques, gestions et valorisations des déchets, assainissements et traitements des eaux usées, mais aussi en faveur des femmes entrepreneurs et des PME Africaines.

Pour couronner tous les efforts dans l'intégration de la Finance durable au niveau du Groupe, un programme de formation *Finance Climat* a été déployé en 2020 à l'échelle du Groupe - filiales BOA en Afrique subsaharienne, mais également BBI Londres et Shanghai -, en partenariat avec IFC.

GREEN BOND

Désigné "*Positive Impact Bond*", 500 millions DH en faveur des énergies renouvelables. Pour la première fois au Maroc en 2016, BANK OF AFRICA émet une « obligation verte » via une offre publique.

SECOND PARTY OPINION

Décernée par *Vigeo Eiris*, permet aux investisseurs d'avoir un aperçu de la durabilité et de l'impact du projet financé, de la performance ESG de l'émetteur BANK OF AFRICA et du niveau de cohérence entre les deux.

ARABIA CSR AWARDS

BANK OF AFRICA s'est vue primée pour la 7^{ème} année consécutive par le *Arabia CSR Awards*. Ce label récompense au niveau mondial les démarches de développement durable et RSE les plus avancées.

CAP BLEU

BANK OF AFRICA a développé une offre exclusive en partenariat avec AFD et BEI, pour financer l'optimisation de l'eau et l'assainissement au sein des entreprises marocaines, accompagné d'une Assistance Technique gratuite et une bonification de taux.

PROGRAMME GEFF DE LA BERD

BANK OF AFRICA investit dans un mécanisme, initié en partenariat avec le Fonds vert pour le climat -GCF-, destiné à financer via des banques partenaires locales des investissements privés dans l'énergie durable, notamment des projets d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Green Bond

Comme chaque année depuis 2017, BANK OF AFRICA a publié son rapport d'impact de *Green Bond* sur le site *ir-bankofafrica.ma*. Ce rapport témoigne de l'engagement maintenu et reconnu de BANK OF AFRICA en faveur du financement de la transition énergétique. Aujourd'hui, le *Green Bond* de BANK OF AFRICA est considéré comme étant un *Positive Impact Bond* dans le cadre des *Principles for Responsible Banking -PRB-* de UNEP FI, l'initiative financière du PNUÉ au sein duquel opère le groupe de travail *Positive Impact Finance*, au vu de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, dans l'identification, la sélection et l'évaluation des projets éligibles.

En 2020, une collaboration étroite avec l'IFC a permis à BANK OF AFRICA de crédibiliser davantage les données finance climat liées au projet. Le *Green Bond* de BANK OF AFRICA a servi à financer exclusivement le projet éolien de Khalladi, une installation de 120 MW construite dans la région de Tanger, en vue de fournir de l'énergie propre à un certain nombre de grandes entreprises industrielles, opérant principalement dans le secteur du ciment au Maroc à des prix compétitifs. Le parc éolien, développé par ACWA Power en collaboration avec le fonds d'investissement ARIF, représente un investissement de 1,7 milliard DH. Cet investissement entièrement privé a été financé par des fonds propres de ACWA Power et ARIF et de la dette à long terme de la BERD en collaboration avec le *Clean Technology Fund -CTF-* et de BANK OF AFRICA.

Le renouvellement en 2020, de la « *Second Party Opinion* » de l'agence de notation extra-financière *Vigeo Eiris*, mandatée pour actualiser annuellement son opinion indépendante concernant le degré de prise en compte des facteurs de durabilité dans la conception et la gestion du *Green Bond*, est une confirmation de la bonne gestion par BANK OF AFRICA dudit *Green Bond*.

La ligne cap bleu de BANK OF AFRICA citée en exemple

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques -OCDE-, en partenariat avec l'Agence Française de Développement -AFD- et de la Banque Européenne d'Investissement -BEI- a publié un cas d'étude relatif à la ligne *Cap Bleu* de BANK OF AFRICA comme exemple de « *Blended Finance* ».

Lancé en 2019 et assoupli en 2020 dans le contexte de la pandémie, le programme *Cap Bleu* consiste en l'octroi de lignes de crédit pour la gestion intelligente des ressources hydriques du Royaume. Cette nouvelle ligne est essentiellement destinée aux acteurs, privés et publics, opérant dans différents domaines dont le cœur d'activité tourne autour de l'eau, notamment l'agriculture, la liaison en eau potable et l'assainissement, l'immobilier et l'hôtellerie.

Le rapport, intitulé « *Making Blended Finance Work For Water And Sanitation: Unlocking Commercial Finance For SDG6* » a eu pour objet d'analyser des politiques de gouvernance de la gestion des ressources en eau sur les aspects économiques et financiers.

BANK OF AFRICA a ainsi été citée parmi les banques commerciales modèles pour leur financement novateur de l'eau.

Participation au lancement du programme GEFF de la BERD

Le 1^{er} octobre 2020, BANK OF AFRICA a participé au webinaire de lancement officiel du Programme *GEFF*, *Green Economy Financing Facility*, organisé par la BERD et en partenariat avec la Commission Européenne, la CGEM et d'autres institutions financières marocaines. Le programme *GEFF* a été lancé suite au succès de ses prédécesseurs *MorSEFF I* et *II*. Ce mécanisme initié en partenariat avec le Fonds vert pour le climat -GCF-, est destiné à financer via des banques partenaires locales des investissements privés dans l'énergie durable, notamment des projets d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la conservation de l'eau et la réduction des déchets, entre autres. Il cible essentiellement les projets portés par les PME pour plus de compétitivité. Pour rappel, BANK OF AFRICA fut la première institution financière de la place marocaine choisie pour lancer le programme *GEFF* au Maroc en 2015. C'est en cette qualité que la Banque a saisi l'occasion de ce webinaire pour, d'une part, partager son expérience en tant que pionnière sur le continent en matière de finance durable à impact et, d'autre part, confirmer son choix et son engagement en faveur du verdissement de la finance et donc de l'économie.

DONNÉES CLÉS SUR LA FINANCE DURABLE

4 MILLIARDS DH

Investissements verts et durables

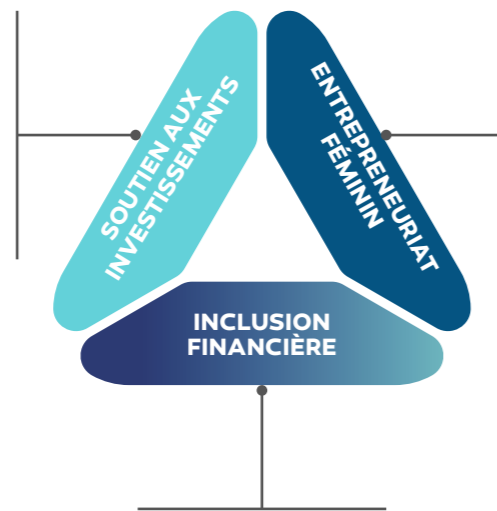
4

Nombre de programmes axés finance durable



BANK OF AFRICA – UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS L'ENTREPREUNARIAT SOCIAL

BANK OF AFRICA s'investit pleinement auprès de tous les acteurs du secteur économique avec des programmes tels que *Damane Relance* et *CAP TPE*. BANK OF AFRICA affirme ainsi son implication et sa mobilisation en tant qu'acteur économique majeur dans le soutien de l'économie nationale.



Mené en partenariat avec la BERD, BANK OF AFRICA a lancé un programme nommé *Women In Business* qui prévoit une ligne de financement de 20 millions EUR.

Dans l'optique d'accompagner la stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI et inscrite comme engagement de la Banque, BANK OF AFRICA a en 2020 été très dynamique au travers de son programme *INTELAKA*

Inclusion financière et soutien aux porteurs de projets

Dans l'optique d'accompagner la stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI et inscrite comme engagement de la Banque, la Banque a en 2020 été très dynamique au travers de son programme *INTELAKA* auprès des porteurs de projets éligibles. Voici quelques exemples d'actions de terrain qui ont été menées en 2020 :

- Plusieurs dossiers *BOA INTELAKA* ont été initiés auprès d'une communauté de plus de 80 caléchiens à Marrakech ayant pour but d'intégrer l'ensemble des membres au registre national de l'auto-entrepreneur et leur faire bénéficier de l'offre *BOA INTELAKA*. Cette action a permis de contribuer de manière efficace à la structuration de leur activité et apporter un réel soutien financier ;
- En juillet 2020, une autre action a été menée ayant pour bénéficiaires des boutiques du complexe commercial Diour Chioukh à *KHÉNIFRA*. Elle s'inscrit dans le cadre du programme d'accompagnement socio-économique des marchands ambulants à travers la mise à disposition de locaux commerciaux, relevant de l'INDH. Cette action, menée auprès des associations représentantes de ces commerçants et les autorités locales, a permis l'ouverture de 211 comptes au niveau des guichets de BANK OF AFRICA ;
- BANK OF AFRICA a participé à la présentation du programme Intégré d'Appui et de Financement des Entreprises *INTELAKA*, dans le cadre d'un événement dédié au sein de la Chambre d'Artisanat de Safi. Ce séminaire a connu la participation de plusieurs artisans de la ville de Safi. À l'issue de cette action de promotion de l'offre *BOA INTELAKA*, 160 demandes de cartes Auto Entrepreneur ont été recueillies, et 15 dossiers *INTELAKA* ont été traités ;

- En partenariat avec l'Association des Jeunes Entrepreneurs « l'Association Al Wahda » de KHOURIBGA, une rencontre avec 52 jeunes porteurs de projets autoentrepreneurs a été organisée ayant abouti à 17 inscriptions au statut AE, 11 ouvertures de comptes et 14 dossiers *BOA INTELAKA* traités ;
- Dans la commune rurale de Kasbat Ait Ben Haddou à quelques kilomètres de Ouarzazate, une action de promotion de l'offre *BOA INTELAKA* « *Al Moustatmir Al Qarawi* » a été menée auprès des artisans de la place. Une action terrain ayant permis l'équipement en *Hissabi Pro*, la création de cartes Auto Entrepreneur et l'initiation de demandes de crédit *BOA INTELAKA* pour accompagner les porteurs de projets du village Kasbat Ait Ben Haddou.

Contribution à l'étude unesco sur l'inclusion financière



En adéquation avec sa vocation de banque socialement responsable, BANK OF AFRICA a contribué à une étude sur l'inclusion financière co-publiée par l'UNESCO, l'EFMA -*European Financial Management Association*-, L'École des Ponts *Business School* et *Wavestone*.

L'étude «*Financial Inclusion: New Ambitions for 2020*» a pour but

de dresser un panorama des possibilités d'actions considérables du secteur financier en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Plusieurs initiatives éco-responsables d'institutions financières ont ainsi été passées en revue à travers cette étude, qui a souligné le *Leadership* du Groupe et salué ses nombreuses actions en matière de responsabilité sociale et

de promotion de l'inclusion financière. Cette étude a, par ailleurs, permis d'observer une augmentation du nombre d'initiatives des principaux acteurs du secteur financier ayant un impact positif direct sur le soutien en faveur des entrepreneurs et des PME.

Soutien aux investissements et aux acteurs du tissu économique CAP TPE

Dans le cadre des mesures nationales pour le développement de la TPE, BANK OF AFRICA s'est positionnée comme l'une des premières banques à s'engager activement en faveur des entrepreneurs.

Après le programme *Istitmar Croissance*, le projet *CAP TPE* a été déployé en février 2020. Ce projet a pour ambition de soutenir les entrepreneurs aussi bien dans la création que le développement de leur activité qu'ils soient installés en affaire personnelle, en auto-entrepreneur ou en tant que personne morale.

Damane relance TPE

Afin de faire face à la situation économique difficile induite par la crise sanitaire, la Caisse Centrale des Garanties -CCG- a mis en place la garantie *DAMANE RELANCE TPE* pour accompagner les TPE, entrepreneurs individuels et les professions libérales dans la reprise de leur activité. Il s'agit d'offrir un crédit amortissable adossé à la garantie *DAMANE RELANCE* de la CCG -à hauteur de 95%- destiné au financement du besoin en fonds de roulement des TPE, entrepreneurs individuels et professions libérales impactés par la crise actuelle. Afin de faire bénéficier un maximum de clients du crédit *RELANCE TPE* dans les meilleures conditions, un travail de ciblage de clients et plusieurs assouplissements ont été réalisés au niveau des procédures d'instruction afin de fluidifier les échanges avec la CCG ainsi qu'entre les agences et les entités *Back Office*. Depuis son lancement en mai 2020, cette initiative a été

Nombre de dossiers instruits

1 318

Entrepreneuriat féminin & égalité des genres

BANK OF AFRICA poursuit sa stratégie de soutien auprès des femmes entrepreneurs à travers son programme *Women in Business*.

Le Groupe a conçu une solution d'accompagnement dénommée *Women In Business -WIB-*, visant un double impact économique et social. Ce programme se base sur une ligne de financement à hauteur de 200 millions DH et propose une solution complète pour les femmes entrepreneurs. Outre la dimension financement, l'offre *WIB* répond aux besoins des femmes chefs d'entreprises en termes de services bancaires, de formation et de conseil.

Aussi, dans le cadre de la promotion de l'égalité des genres, BANK OF AFRICA a opérationnalisé la feuille de route « *Genre* » dans le but de promouvoir l'égalité des genres suivant sa politique « *Genre et inclusion* ».

BANK OF AFRICA a également adhéré aux *Women's Empowerment Principles*, initiative partenariale d'*ONU Femmes* et du pacte mondial de l'ONU.

élargie à d'autres secteurs d'activités comme la promotion immobilière initialement exclue.

Crédit damane relance PME

En juin 2020, *DAMANE RELANCE* a été déployé en faveur des PME impactées par la crise sanitaire. Ces crédits adossés à la garantie CCG permettent de couvrir les paiements fournisseurs, de reconstituer les stocks, de financer les charges et de relancer l'export, entre autres. Un plan d'action a été mis en place pour assurer un positionnement confortable de la Banque sur ce financement et orienter la démarche commerciale. Les équipes sur le terrain se sont fortement mobilisées afin de permettre le soutien au plus grand nombre de PME.

Crédit sans intérêt pour les auto entrepreneurs

En application des mesures de soutien définies par le gouvernement marocain en faveur des Auto-Entrepreneurs -AE- pour faire face aux conséquences de la pandémie, BANK OF AFRICA a lancé le « *Crédit auto entrepreneurs COVID-19* » qui est un crédit amortissable à échéance constante, destiné aux clients AE pour faire face aux charges nécessaires ne pouvant pas être différées, telles que la rémunération de l'auto-entrepreneur, les loyers et les achats nécessaires. Le « *Crédit Auto-Entrepreneurs COVID-19* », sans intérêt et d'un montant équivalent de 3 mois de chiffre d'affaires calculés sur la base de la dernière déclaration fiscale plafonnée à 15 000 DH, est remboursable sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans, dont un délai de grâce d'une année.

BANK OF AFRICA affirme ainsi, à travers les offres de financement sur mesure et les différents outils mis à la disposition de chaque catégorie de clientèle, son implication et sa mobilisation en tant qu'acteur économique majeur dans le soutien de l'économie nationale.

Damane + CAP TPE

3 936 MDH

Accompagnement extra-financier, un soutien renforcé à la TPME

Dans le cadre des mesures nationales pour le développement de la TPME, BANK OF AFRICA s'est positionnée comme l'une des premières banques à s'engager activement en faveur des entrepreneurs. Le discours Royal d'octobre 2019 a permis d'accélérer la conception d'offres spécifiques de financement dédiées et concernant tant la création que le développement de l'entrepreneur qu'il soit installé en affaire personnelle, en auto-entrepreneur ou en Personne Morale.

Dans le même temps, BANK OF AFRICA s'est appuyée sur le lancement, en 2009, de l'Observatoire de l'Entrepreneuriat afin de proposer une approche extra-financière, basée sur le triptyque Formation, Mentorat et Networking, en plus d'une sensibilisation à l'entrepreneuriat. Il est ainsi prévu l'accompagnement de 15 000 jeunes, porteurs de projets et entrepreneurs annuellement.

Il est à rappeler que BANK OF AFRICA a également lancé le premier produit -*Women Entrepreneur*- dédié à la Femme Entrepreneur en partenariat avec la BERD, un programme de financement à taux bonifié et de formations.



ENGAGEMENT 3 : ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE À L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS ET ACCOMPAGNANT LEUR DÉVELOPPEMENT

BANK OF AFRICA place le capital humain au cœur de sa stratégie et se veut être une plateforme humaine durablement performante au service du développement collectif, social et responsable, reposant sur un dispositif RH *State of the Art*, articulé autour de principes et fondamentaux solides conjugué à un ciment fort que représente la culture d'entreprise.



La mission de labélisation s'est focalisée sur quatre principes de prévention spécifiques COVID-19 : précautions médicales, application des gestes barrières, adaptation et désinfection des espaces de travail et des transports et organisation du travail. Le label *Safe Guard* d'excellence a ainsi été obtenu sur 22 sites.

Cette labélisation illustre l'engagement de la Banque dans la préservation de la santé et la sécurité des collaborateurs et des clients dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19 et réaffirme les engagements sociétaux du Groupe à l'international de même qu'elle conforte ses parties prenantes sur l'efficacité du plan de continuité de son activité, conformément aux normes sanitaires mondiales.

Une gestion de carrière au service du développement des compétences de tous les collaborateurs

Le Groupe est particulièrement attentif à la mobilité et la gestion de carrières de ses collaborateurs. Il encourage les reconversions et promotions, ainsi que les mouvements de mobilités internationales. En outre, le Groupe accompagne le développement des compétences par d'importants programmes de formation, dispensés notamment par une entité dédiée, *BANK OF AFRICA Academy*.

Les formations portent sur les métiers bancaires, mais visent également le développement de compétences managériales et commerciales. BANK OF AFRICA veille à ce qu'une large majorité de collaborateurs bénéficient d'au moins une action de formation par an.

Le plan de formation est mis en place annuellement pour l'ensemble des collaborateurs de BANK OF AFRICA. Il recouvre à la fois l'amélioration des compétences métiers techniques, mais également managériales et culturelles. Le développement des compétences s'effectue à la fois via des formations en présentiel ou à distance, l'accès à l'encadrement et l'apprentissage

auprès du manager, le partage des expériences avec les collègues et l'autoformation via les situations de gestion au quotidien et les nouvelles missions confiées.

En 2020, près de 916 mouvements ont été enregistrés au sein de BANK OF AFRICA, traduisant un changement de métier et/ou de poste, que ce soit dans le cadre d'une mobilité ou d'une évolution de carrière.

Au 31 décembre 2020, 39% de l'effectif a bénéficié d'au moins une action de formation. Plus d'une centaine d'actions de formation ont été réalisées, soit environ 2 392 jours de formation. Depuis la déclaration officielle de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, l'activité de formation avait été suspendue. Une refonte de l'ensemble des parcours de formation métiers a été initiée.

Une activité de recrutement responsable

Le dispositif de recrutement adopté au sein de BANK OF AFRICA veille à l'égalité des chances dans le traitement et à la non-discrimination sur la base de critères économiques ou sociodémographiques -handicap, âge, genre notamment-. À ce titre, BANK OF AFRICA promeut

la diversité et s'attache à l'égalité des chances dans le traitement des candidatures de recrutement, et ce, à travers l'ensemble des phases du recrutement -recherche, sélection, embauche, intégration ...-.

Le capital humain veille à ce que les conditions de déroulement des recrutements soient transparentes et objectives. La politique de recrutement encourage une démarche d'intégration des nouveaux collaborateurs constructive alignée sur la stratégie et la promesse RH. Cette intégration permet d'initier les nouvelles recrues à la culture d'entreprise de BANK OF AFRICA et de mettre à leur disposition les moyens nécessaires pour une intégration réussie au sein de l'organisation.

Aussi, afin de garantir les principes d'égalité et de non-discrimination des chances, BANK OF AFRICA a-t-elle mis en place un certain nombre de dispositifs : guide de l'évaluation annuelle, sensibilisation des managers et interventions des équipes RH pour s'assurer du respect des règles en matière d'évaluation.

Un dispositif de rémunération compétitif

Principal gage de reconnaissance, la politique de rémunération s'appuie sur des valeurs d'équité ainsi que sur une transparence vis-à-vis des salariés. BANK OF AFRICA veille régulièrement à la compétitivité des *Packages* de rémunération avec le marché local pour renforcer la motivation ainsi que la confiance placée dans l'Institution.

Les dispositifs de rémunération sont déterminés de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourrait entraîner des situations de conflits d'intérêts ou le non-respect des règles de bonne conduite.

Promotion de l'emploi des jeunes et insertion des personnes handicapées

Aucune forme de discrimination à l'égard des catégories vulnérables n'est exercée au sein de BANK OF AFRICA sur l'ensemble des dispositifs RH -Recrutement, gestion de carrière, rémunération, évaluation professionnelle, activité sociale...-, respectant ainsi l'égalité des chances et la non-discrimination sur la base des critères économiques ou sociodémographiques -handicap, âge, genre notamment-.

La Banque s'engage envers les jeunes diplômés et œuvre pour leur faciliter l'accès au premier emploi, notamment à travers sa politique envers les stagiaires. Près de 400 étudiants stagiaires ont été accueillis au sein des différentes entités de la Banque provenant des différentes universités et instituts OFPPT et écoles supérieures, 65% de la population des stagiaires étant des femmes.

Près de 80% des collaborateurs de BANK OF AFRICA ont moins de 45 ans, l'âge moyen des collaborateurs au niveau de BANK OF AFRICA au Maroc s'établissant à 38,5 ans.

L'institution veille également à la promotion de la diversité en encourageant le recrutement et l'intégration de personnes en situation de handicap en participant notamment à plusieurs événements et forums dédiés aux personnes handicapées.

Des mesures fortes en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de son engagement sociétal prônant la promotion de l'emploi au féminin, BANK OF AFRICA au Maroc

a poursuivi le renforcement du poids des femmes dans l'effectif pour s'établir à 40,4% en 2020 contre 40,2% en 2019.

En 2020, BANK OF AFRICA place son Plan d'Action Genre au centre de ses priorités, en parfait alignement avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies avec un objectif d'atteindre la parité au sein de l'effectif global du Groupe, des fonctions de gestion, ainsi que des organes de gouvernance.

La Banque a également comme objectif de promouvoir l'inclusion financière des femmes en leur offrant des produits dédiés et en protégeant leurs droits.

Un fort Système De Management de Santé et de Sécurité au travail

BANK OF AFRICA est la 1^{ère} Banque commerciale au Maroc certifiée OHSAS 18001 pour la prévention des risques santé, sécurité et bien-être au travail.

Le Système de Management Santé et Sécurité de la Banque s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et s'articule autour de 8 axes stratégiques :

- Se conformer aux exigences réglementaires relatives à la santé et à la sécurité ;
- Prévenir les maladies et les accidents de travail ;
- Renforcer la capacité à réagir en cas de situations d'urgence ;
- Prévenir les accidents de la circulation ;
- Promouvoir le bien-être au travail ;
- Développer le dialogue social et les comportements responsables ;
- Promouvoir la prévention des risques auprès des prestataires ;
- Prévenir les risques liés aux bâtiments et constructions.

La certification OHSAS 18001 crédibilise l'engagement de responsabilité sociétale de la Banque sur les questions « *Relations & Conditions de travail* », qui vise à créer un environnement de travail sûr à travers la prévention des risques liés à la santé et sécurité de toute personne présente sur le lieu de travail.

Une protection sociale de qualité

BANK OF AFRICA veille au respect des réglementations en matière de couverture sociale et de respect du droit de travail. Au sein de la Banque, la protection sociale dépasse le cadre réglementaire pour offrir aux collaborateurs d'autres avantages en matière de couverture sociale et de prévoyance notamment à travers la retraite complémentaire et le fonds de solidarité.

BANK OF AFRICA veille à la protection de la santé de ses collaborateurs en mettant en place des campagnes préventives et de vaccination, ainsi que des visites médicales et d'hygiène annuelles. Un service médico-social demeure à l'écoute et à la disposition de l'ensemble des collaborateurs.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire en 2020, plusieurs actions ont été menées à savoir, la mise en place de mesures d'hygiène, de prévention et désinfection au niveau du Siège et du Réseau, le suivi quotidien des cas contaminés et les cas soupçonnés de COVID-19 au niveau de la Banque, la prise en charge des cas, la désignation de référents en charge de la coordination avec les représentants des Régions



pour le respect et l'application des mesures de préventions. À ce titre, 12 963 tests de dépistage ont été réalisés.

Avec l'adoption d'une politique de santé et de sécurité au travail, BANK OF AFRICA mène plusieurs actions de sensibilisation et de prévention en rapport avec l'hygiène et la santé. Conscient également que le bien-être au travail constitue un vecteur de performance, le Groupe a mis en place une action structurante de prévention des risques psychosociaux, visant la gestion du stress au travail.

Liberté d'association et exercice du droit syndical

BANK OF AFRICA est signataire de la Convention Collective du Travail du Personnel des Banques du Maroc qui régit les relations entre le GPBM et l'USIB-UMT. Cette convention garantit le droit syndical.

En termes de portage, l'engagement personnel du Président Directeur Général, M. Othman Benjelloun, en faveur du respect du droit syndical constitue un facteur de régulation des relations professionnelles au sein de la Banque. Le portage du dialogue social est assuré à haut niveau, sous les plus hautes instances de la Banque au côté des services RH. Le dialogue social s'appuie sur plusieurs commissions mixtes dédiées à des thématiques diversifiées, notamment la formation, l'évaluation, la rémunération, la gestion des crédits au personnel, la santé au travail et les œuvres sociales.

Un programme novateur pour l'intrapreneuriat et la valorisation des compétences

Lancé fin 2019, le Programme *In'Pulse* se veut être un dispositif global d'innovation, permettant, à travers une approche agile, de rassembler les connaissances internes, stimuler la créativité des collaborateurs et les mobiliser autour de projets à fort impact pour eux-mêmes, pour la Banque et pour ses clients. Il est ouvert à tous les collaborateurs du Groupe BANK OF AFRICA ayant une idée de projet innovant, susceptible d'être converti en projet concret et de servir de levier de croissance et de différenciation pour le Groupe.

Tout au long du parcours d'*Intrapreneur*, les porteurs de projets bénéficient d'un programme d'accompagnement sur mesure à travers des *Bootcamps* et des formations dispensées par des entrepreneurs, des experts métiers et des professionnels de l'entrepreneuriat. Les porteurs de projet sélectionnés intègrent par la suite un programme d'incubation interne pour concrétiser leurs idées. La première édition du Programme a ainsi consacré 4 projets innovants, actuellement en cours d'incubation.

La seconde édition, pour sa part, est en cours de finalisation avec près de 20 projets sélectionnés et la troisième édition a été lancée en avril 2021.

ENGAGEMENT 4 : ÊTRE DILIGENT DANS L'EXERCICE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RISQUES

GOUVERNANCE

Afin de préserver de façon pérenne les intérêts de toutes ses parties prenantes, BANK OF AFRICA s'impose un mode de gouvernance renforcé et porteur d'exemplarité. Depuis toujours, le Groupe répond aux pratiques les plus exigeantes en matière de gouvernance et veille au respect des dispositions légales émanant des régulateurs nationaux et internationaux. De plus, eu égard à son rôle stratégique au sein de l'économie, le Groupe se doit de garantir une sécurité totale de ses activités et de mettre en place les dispositifs de contrôle adéquats.

S'inscrivant dans une démarche de renforcement continu, la gouvernance de BANK OF AFRICA s'appuie sur les différentes instances de décision et de surveillance et de Comités en charge des grandes lignes stratégiques et opérationnelles du Groupe.

Pour s'assurer d'une gouvernance saine, plusieurs strates ont été mises en place avec chacune des prérogatives propres :

- Le Conseil d'Administration, dont la mission première est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants. Le Conseil d'Administration du Groupe BANK OF AFRICA est composé de 14 administrateurs, dont quatre sont indépendants ;
- Le Comité des Risques Groupe, le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe et le Comité Gouvernance, Nomination et Rémunérations, dont les prérogatives assurent la pérennité, la gestion proactive des risques et le contrôle de l'activité au niveau du Groupe.

GESTION DES RISQUES

La démarche de BANK OF AFRICA en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. Les principaux risques identifiés sont :

- Risque de crédit ;
- Risque de marché ;
- Risque opérationnel ;
- Risque pays.

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques au sein du Groupe BANK OF AFRICA.

INDICATEURS DE PILOTAGE DU CAPITAL HUMAIN

Groupe BANK OF AFRICA	2018	2019	2020
Indicateurs BANK OF AFRICA Maroc			
Effectifs	5 328	5 047	4 987
Dont femmes	2 099	2 027	2 014
Par nature des contrats			
CDI	5 061	4 929	4 858
CDD	267	118	129
Par catégorie			
Cadres	3 336	3 203	3 149
Employés	181	94	98
Gradés	1 522	1 434	1 428
Hors Classes	289	316	312
Par ancienneté			
Inférieure à 5 ans	31%	25%	18,8%
Entre 5 et 10 ans	14%	12%	13,9%
Entre 10 et 20 ans	45%	47%	49,9%
Supérieure à 20 ans	11%	17%	17,3%
Recrutements & départs			
Recrutements	287	98	181
Démissions	182	217	138
Licenciements	54	46	28
Litiges sociaux			
Dialogue social			
Nombre de jours de grève	1	0	0
Nombre de représentants du personnel			
Titulaires	88	84	84
Suppléants	69	62	54
Santé & sécurité au travail			
Nombre d'accidents de travail	69	59	62
Formation			
Budget en % de la masse salariale	0,56%	0,39%	0,58%



ENGAGEMENT 5 : PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT & LIMITER L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU DU GROUPE



BANK OF AFRICA réalise son bilan carbone pour la 4^{ème} fois

Dans la continuité de son action en faveur du climat, BANK OF AFRICA s'est engagée sur une base volontaire à réaliser son inventaire des émissions des gaz à effets de serre (GES)¹ chaque deux ans afin de :

- (i) Suivre l'évolution de l'empreinte carbone globale de la banque par rapport au 1^{er} bilan réalisé en 2015 ;
- (ii) Consolider une feuille de route pour l'atténuation et ou / la compensation des émissions GES.
- (iii) Mesurer l'efficacité des actions de réduction mises en œuvre.

Le Bilan Carbone au titre de l'année 2020 a été réalisé en avril 2021, et a tenu compte des principaux postes d'émissions directs et indirects que sont les consommations énergétiques, les immobilisations, les achats, le transport de fonds, les déplacements professionnels et le traitement de fin de vie de déchets.

En termes de résultats, ce dernier bilan carbone a confirmé les efforts engagés par la banque dans la préservation de l'environnement. Il en résulte une diminution de 25% des émissions totales de CO₂ enregistrée en 2020 par rapport à 2018 favorisée par le contexte Covid qui a induit un recours au télétravail et à une limitation des déplacements professionnels

Renouvellement de la certification ISO 14 001

Dans le cadre de la gestion de ses impacts environnementaux, BANK OF AFRICA poursuit ses efforts dans la contribution collective de lutte contre le réchauffement climatique par le renouvellement en 2020 de sa certification ISO 14001.

	2018	2019	2020
Consommation d'énergie en Kwh	24 610 710	23 847 440	22 964 602
Émission CO ₂ par employé en Teq CO ₂	5,16	5,16	4,11
Bilan déchets			
Papier et archives (t)	53	34	48
Matériel informatique (unités)	579	667	887
Huiles de cuisson (kg)	867	990	0
Cartouche (kg)	3 860	3 548	2 779
Maintenance (kg)	1 643	2 120	1 400

¹ La comptabilisation des émissions de GES a été réalisée conformément aux Normes ISO 14 064-1 et 14 069 et au moyen de l'outil Bilan GES mis en place par la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, qui s'inspire de la Méthode Bilan Carbone développée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

ENGAGEMENT 6 : AGIR DANS L'INTÉRÊT DES COMMUNAUTÉS ET SOUTENIR LE DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

Au-delà de l'engagement très fort de la Fondation BMCE Bank dans l'éducation, BANK OF AFRICA a participé et soutenu de nombreux événements pour agir pleinement en acteur solidaire et engagé envers l'ensemble de ses parties prenantes.

Partenariat avec l'association Nahda Zenata

Une convention de partenariat annuel avec l'association Zénata a été scellée pour le développement et la solidarité.

L'engagement de BANK OF AFRICA vise notamment à financer l'ensemble du programme culturel, social, environnemental et sportif de l'Association au titre de l'année 2020, dans la région de Casablanca-Settat. Concrètement, le programme s'articule autour de quatre activités, toutes en faveur des personnes et familles en situation difficile, dont une opération d'examen ophtalmologique et de distribution de lunettes à 200 enfants et 150 femmes – parmi eux, des orphelins en provenance des villes d'Aïn Harrouda et de Chellalate ainsi que la distribution d'environ 1 400 paniers de produits alimentaires aux familles touchées par la COVID-19. Autre temps fort méritant d'être mis en avant : la traditionnelle campagne de circoncision de 270 enfants de familles démunies, des orphelins d'Aïn Harrouda, de Challalate, de Sidi Moussa Al Majdoub et des familles de migrants subsahariens. Ce partenariat montre l'importance accordée au social par la Banque, qui ne ménage aucun effort pour soutenir les acteurs associatifs et la société civile.

Campagne de dépistage de BOA group

À l'occasion de la Journée Internationale de la Femme, et en partenariat avec la Jeune Chambre Internationale, BANK OF AFRICA a, pour la 5^{ème} année consécutive, renouvelé ses opérations de dépistages des cancers du sein et du col de l'utérus en milieu défavorisé. Pour l'édition 2020, les filiales au Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger et Sénégal ont participé à l'initiative. Au total, en 5 ans, plus de 24 000 femmes ont été dépistées, dont environ 5% ont nécessité un suivi médical. Le cancer du sein est la première cause de mortalité chez la femme africaine et le cancer du col de l'utérus est le deuxième cancer le plus fréquent. Près de 80% des décès surviennent dans les pays à faible revenu, où l'accès au dépistage et au traitement sont difficiles.

Campagne Sidaction

À l'instar des années précédentes, BANK OF AFRICA a pris part à la 8^{ème} édition de l'opération de solidarité pour la lutte contre le SIDA, qui s'est tenue en décembre 2020 et placée sous le haut patronage de sa majesté le Roi Mohammed VI. Dans le sillage de cette action solidaire, BANK OF AFRICA, par l'intermédiaire de son réseau bancaire, ses agences, ses centres d'affaires et ses régions interviennent dans la collecte de dons en espèces, par virement, ainsi que par remise de chèques.

Pour le bon déroulement de cette opération citoyenne d'envergure, un dispositif multicanal a été mis en place pour encourager et faciliter le soutien régulier des donateurs. Ainsi, les plateformes électroniques telles que, les GABs et *BMCE Direct*, ont été mises à la disposition de tous ceux qui ont souhaité contribuer à cette noble cause via un compte bancaire spécifique.

Promotion de l'artisanat féminin

En parfaite adéquation avec sa volonté de promouvoir le développement des zones rurales via l'éducation et l'inclusion, la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement, sous l'impulsion de sa Présidente Dr Leila Mezian Benjelloun, a organisé, le 9 mars 2020, une exposition mettant en valeur les œuvres artisanales des Femmes du Maroc issues du milieu rural, notamment de la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima. Tenue à l'occasion de la Journée Mondiale des Droits des Femmes, au siège social de BANK OF AFRICA - BMCE Group, cette exposition, dont les recettes étaient destinées aux femmes à faible revenu issues du milieu rural, a été organisée en partenariat avec la Directrice du cabinet de conseil Innovarte, Mme Marga Crespo. Au cours de cette exposition-vente, les visiteurs ont eu l'occasion de découvrir et d'apprécier des œuvres artisanales qui reflètent la richesse du patrimoine traditionnel et culturel des différentes régions du Royaume, ainsi que le talent artisanal et la créativité exceptionnelle des femmes rurales, hérités du savoir-faire ancestral, transmis à travers les générations.

Sponsor officiel du salon international de l'édition et du livre

Comme chaque année, la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement a apporté sa contribution, en tant que Sponsor Officiel, à la 26^{ème} édition du Salon International de l'Édition et du Livre -SIEL- tenue du 6 au 16 février 2020, à la Foire Internationale de Casablanca. Une occasion pour la Fondation de présenter et mettre en avant le programme éducatif novateur *Medersat.Com* et d'exposer ses activités éducatives et culturelles à travers films, plaquettes, revues, manuels scolaires.

Cet événement a été marqué par la visite de la Présidente Dr Leila Mezian Benjelloun, qui a été reçue notamment par la Directrice du Livre des Bibliothèques et des Archives, Mme Latifa Mouftaqir, ainsi que le Directeur de la Foire Internationale de Casablanca, M. Mohammed Bekkali. Après avoir visité le stand de la Fondation, la Présidente a découvert les espaces de plusieurs pays exposants, dont la France, l'Espagne, le Canada, la Chine et la Mauritanie mise à l'honneur cette année. La Fondation a également saisi cette occasion pour organiser une visite culturelle au profit des élèves de l'école *Medersat.Com* Bouskoura, la journée du 14 février.

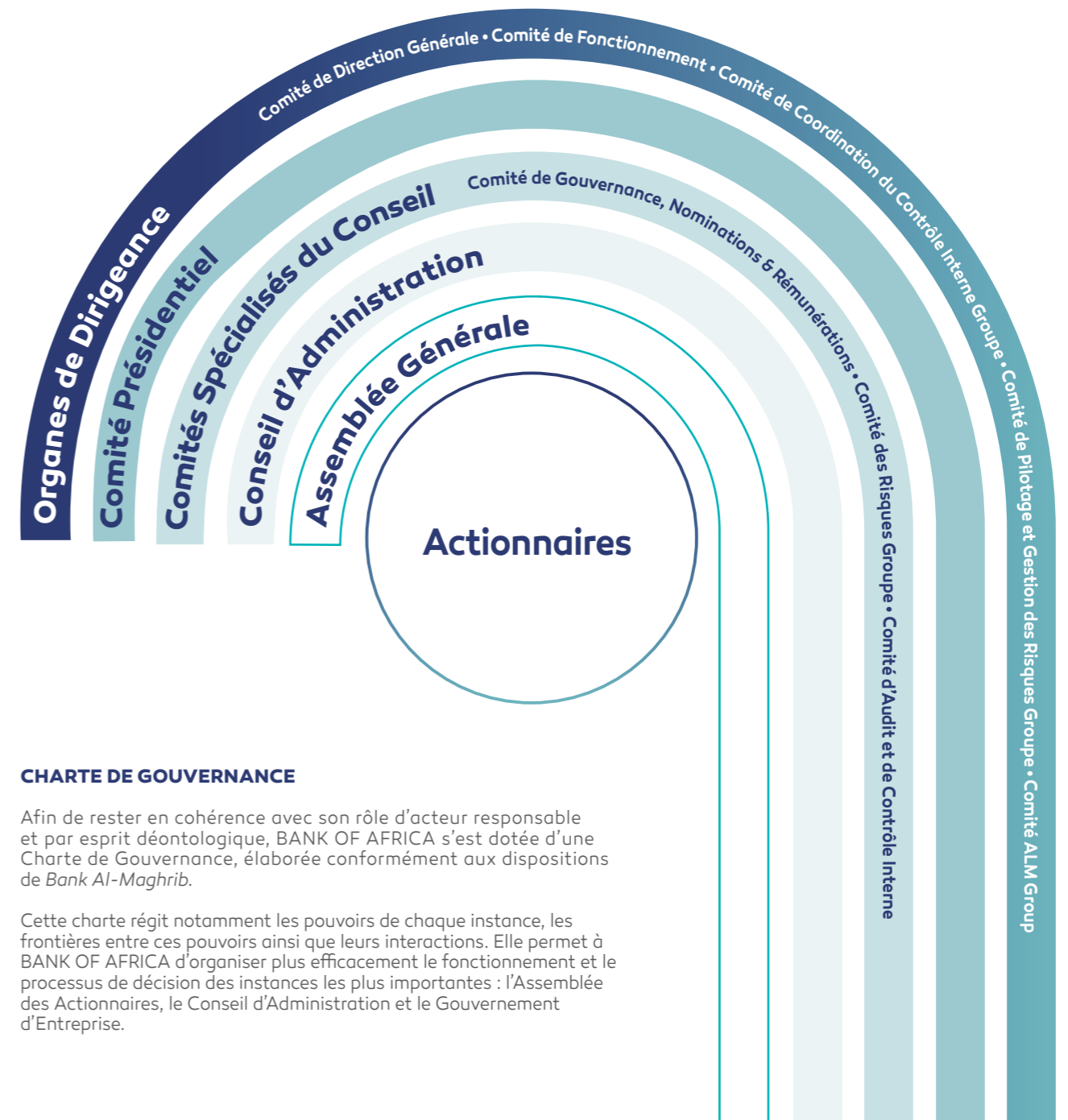
GOUVERNANCE BANK OF AFRICA – BMCE GROUP

UNE GOUVERNANCE SAINE, EFFICIENTE ET SOLIDE

Afin de préserver de façon pérenne les intérêts de toutes ses parties prenantes, BANK OF AFRICA s'impose un mode de gouvernance renforcé et porteur d'exemplarité. Depuis toujours, le Groupe répond aux pratiques les plus exigeantes en matière de gouvernance et veille au respect des dispositions légales émanant des régulateurs nationaux et internationaux. De plus, eu égard à son rôle stratégique au sein de l'économie, le Groupe se doit de

garantir une sécurité totale de ses activités et de mettre en place les dispositifs de contrôle adéquats.

S'inscrivant dans une démarche de renforcement continu, la gouvernance de BANK OF AFRICA s'appuie sur différentes instances de décision et de surveillance et de comités en charge des grandes lignes stratégiques et opérationnelles du Groupe.



CHARTRE DE GOUVERNANCE

Afin de rester en cohérence avec son rôle d'acteur responsable et par esprit déontologique, BANK OF AFRICA s'est dotée d'une Charte de Gouvernance, élaborée conformément aux dispositions de *Bank Al-Maghrib*.

Cette charte régit notamment les pouvoirs de chaque instance, les frontières entre ces pouvoirs ainsi que leurs interactions. Elle permet à BANK OF AFRICA d'organiser plus efficacement le fonctionnement et le processus de décision des instances les plus importantes : l'Assemblée des Actionnaires, le Conseil d'Administration et le Gouvernement d'Entreprise.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

La mission première du Conseil d'Administration est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants.

Cette instance est responsable du processus de planification stratégique, de la détermination et la gestion des risques, du contrôle interne, de la gouvernance et de la Charte de responsabilité sociétale.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA se distingue par le caractère collégial des prises de décision et par la présence de plusieurs experts nationaux et internationaux, issus de la banque et de la finance.

À l'instar d'autres sociétés internationales cotées, BANK OF AFRICA a instauré un Règlement Intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et renforce ainsi la crédibilité et l'envergure de l'institution vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Ce Règlement Intérieur précise :

- 1- La composition et les missions du Conseil d'Administration ;
- 2- Son mode de fonctionnement ;
- 3- Les Comités Spécialisés exerçant leurs activités sous sa responsabilité directe ;
- 4- Les règles déontologiques applicables aux Administrateurs - charte éthique de l'Administrateur -.

* L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2021 est appelée à approuver la nomination de deux Administrateurs Indépendants de nationalité marocaine, M. Mohamed Kabbaj et Mme Nezha Lahrichi, ainsi qu'une Administratrice issue du Groupe BANK OF AFRICA, Mme Myriem Bouazzaoui. Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2021 prendra acte de la démission de Messieurs Philippe De Fontaine Vive et Christian de Boissieu, auxquels un hommage appuyé et chaleureux a été rendu par le Président du Conseil d'Administration et l'ensemble des Administrateurs. L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle 2021 procédera au renouvellement du mandat d'Administrateur *Financecom*, représenté par M. Hicham El Amrani, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE BANK OF AFRICA COMPTE 14 ADMINISTRATEURS, DONT QUATRE ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS*

- OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA
- Date du premier mandat : 1995¹
- Mandat actuel : 2019-2025

- RMA

- Représentée par Zouheir Bensaid
- Date du premier mandat : 1994
- Mandat actuel : 2019-2025

-BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL - GROUPE CRÉDIT MUTUEL - ALLIANCE FÉDÉRALE

- Représentée par Lucien Miara
- Date du premier mandat : 2005
- Mandat actuel : 2014-2020

- CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

- Représentée par Abdellatif Zaghoun
- Date du premier mandat² : 2010
- Mandat actuel : 2016-2022

- FINANCECOM

- Représentée par Hicham El Amrani
- Date du premier mandat : 2001
- Mandat actuel : 2015-2021
- Renouvellement soumis à l'AG Annuelle de 2021

- AZEDDINE GUESSOUS

- Intuitu Personae
- Date du premier mandat : 2017³
- Mandat actuel : 2017-2023

- CDC LIMITED

- Représentée par Marc Beaujean
- Date du premier mandat : 2019
- Mandat actuel : 2019-2024

- MOHAMED KABBAJ*

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027
- Proposition de nomination soumise à l'AG Annuelle 2021

- FRANÇOIS HENROT

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat : 2016
- Mandat actuel : 2016-2022

- BRIAN C. MCK. HENDERSON

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat : 2016
- Mandat actuel : 2016-2022

- NEZHA LAHRICHI*

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027
- Proposition de nomination soumise à l'AG Annuelle 2021

- ABDOU BENSOUDA

- Intuitu Personae
- Date du premier mandat : 2018
- Mandat actuel : 2018-2024

- BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI

- Administrateur Directeur Général Délégué et Président de BOA Group
- Date du premier mandat : 2004
- Mandat actuel : 2016-2022

- MYRIEM BOUAZZAOUI*

- Intuitu Personae
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027
- Proposition de nomination soumise à l'AG Annuelle 2021

(1) Pour l'ensemble des mandats, l'année correspond à celle de tenue des AG statuant sur les comptes de l'exercice précédent.

(2) La CDG a siégé au sein du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group de 1966 à 1997 puis a été renommé de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010.

(3) M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017.

JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX ADMINISTRATEURS

En rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, des jetons de présence sont alloués à l'ensemble des Administrateurs.

Le montant global des jetons de présence est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

	31/12/2020*		31/12/2019*		Montant net versé
	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 842	992	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 235	485	3 235	485	2 750
TOTAL	7 077	1 477	7 077	1 477	5 600

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un processus d'auto-évaluation de la structure, des compétences, des attributions et du fonctionnement du Conseil d'Administration, au niveau de chaque Administrateur, est effectué annuellement.

Ce processus est conduit par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, instance émanant du Conseil d'Administration composée d'Administrateurs indépendants et non exécutifs, à travers une évaluation des travaux du Conseil d'Administration, sur la base d'un questionnaire individuel portant sur une trentaine de questions relatives à la composition du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, la fréquence des réunions, de la qualité des procès-verbaux, des échanges au sein du Conseil, de la documentation mise à la disposition des Administrateurs et des délais de transmission, les thématiques inscrites à l'ordre du jour notamment la dimension RSE.

Aux termes du processus d'évaluation, une synthèse des résultats de l'évaluation est communiquée au Conseil d'Administration ainsi qu'un plan d'actions.

Défini par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, le questionnaire d'auto-évaluation est mis à jour à fréquence régulière par rapport à la réglementation, aux réunions du Conseil et aux recommandations émises à l'occasion des précédents questionnaires.

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration		
Comité des Risques Groupe	Nombre de réunions	8
	Effectif	8
	Indépendance	50%
Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe	Taux de présence	100%
	Nombre de réunions	8
	Effectif	6
Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations	Indépendance	67%
	Taux de présence	96%
	Effectif	4
	Indépendance	50%

PRINCIPAUX INDICATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2020

Effectif	13
Nombre de réunions de Conseil d'Administration	5
Taux de présence global (assiduité)	88%

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

BANK OF AFRICA – BMCE Group respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la Circulaire 5/W/2016 de *Bank Al-Maghrib*.



COMITÉ DE GOUVERNANCE, NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

COMPOSITION

PRÉSIDENT

M. François Henrot, Administrateur indépendant

MEMBRES PERMANENTS

- M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae
- CDC Limited, représentée par M. Marc Beaujean
- M. Brian Henderson, Administrateur indépendant

MEMBRES INVITÉS

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA – BMCE Group

ou de son Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, notamment au niveau des commissions devant traiter des points en relation avec l'examen des conventions ou des nominations et rémunérations.

TRAVAUX DU COMITÉ GOUVERNANCE, NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

Compte tenu du contexte inédit de crise sanitaire ayant prévalu en 2020, l'accent a été davantage porté sur la tenue, à une cadence sans précédent, du Comité d'Audit & de Contrôle Interne Groupe ainsi que du Comité des Risques Groupe et ce, afin d'évaluer et d'anticiper les impacts de la crise à travers des *Stress-tests*, assurer un suivi régulier des principaux indicateurs financiers et de gestion des risques...

Au cours de l'année 2020, les échanges entre les membres du Comité GNR ont porté notamment sur la revue et l'amendement de sa charte de fonctionnement ainsi que sur les principes fondateurs du modèle d'intégration groupe ainsi que les principaux jalons de sa mise en œuvre, à travers notamment le Programme Convergence.

COMITÉ DES RISQUES GROUPE

COMPOSITION* -JUSQU'AU 26 MARS 2021-

PRÉSIDENT

M. Philippe De Fontaine Vive*, Administrateur indépendant

MEMBRES PERMANENTS

- RMA, représentée par M. Zouheir Bensaid
- FinanceCom représentée par M. Hicham El Amrani
- CDC Limited, représentée par M. Marc Beaujean
- M. Azeddine Guessous, Administrateur intuitu personae
- M. François Henrot, Administrateur indépendant
- M. Brian Henderson, Administrateur indépendant
- M. Christian de Boissieu*, Administrateur indépendant

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. l'Administrateur Directeur Général Délégué
- M. le Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe
- M. le Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe
- M. le Conseiller auprès de la Direction Générale
- M. le Contrôleur Général Groupe
- M. le Directeur Général Adjoint en charge des Finances & Participations

MEMBRES INVITÉS

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du *Staff* dirigeant du Groupe et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

SECRETARIAT

Le Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe

TRAVAUX DU COMITÉ DES RISQUES GROUPE

Au cours de l'exercice 2020, le Comité des Risques Groupe s'est réuni à une fréquence élevée, 8 fois, afin d'évaluer le nouveau contexte lié à la crise sanitaire dû à la pandémie COVID-19 et partant d'anticiper les impacts sur la Banque et le Groupe.

Dans ce cadre, le Comité a pris acte des mesures d'accompagnement prises par le régulateur *Bank Al Maghrib* et le Groupement Professionnel des Banques au Maroc pour faire face à la crise COVID et a renforcé le pilotage des filiales du Groupe à travers notamment la mise en place de tableaux de bord de suivi de la crise à l'échelle du Groupe. Le Comité a également suivi étroitement les dossiers relatifs aux produits *Damane Oxygène* garantis par l'État.

Ainsi, les travaux ont porté notamment sur la consommation des Fonds Propres, le suivi des indicateurs de risques, le Plan de Redressement de Crise Interne, le dispositif ICAAP, les simulations des ratios réglementaires, le dispositif de gestion et de suivi des limites de risques pays, le coût du risque, les *Stress tests*, les actifs immobiliers hors exploitation, la situation prudentielle des filiales, le suivi des missions des régulateurs.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité a validé le Plan de Redressement de Crise Interne –PRCI- et le rapport de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* –ICAAP- pour l'année 2020.

En outre, le Comité procède régulièrement au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.

*En cours d'aménagement aux termes des propositions de nomination d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale suite à la démission de deux Administrateurs indépendants étrangers, Messieurs Philippe De Fontaine Vive et Christian de Boissieu



COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

COMPOSITION* -JUSQU'AU 26 MARS 2021-

PRÉSIDENT

M. Brian Henderson, Administrateur indépendant

MEMBRES PERMANENTS

- RMA, représentée par M. Zouheir Bensaid
- M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*
- M. François Henrot, Administrateur indépendant
- M. Philippe De Fontaine Vive*, Administrateur indépendant
- M. Christian de Boissieu*, Administrateur indépendant

MEMBRES ASSOCIÉS

- M. l'Administrateur Directeur Général Délégué
- M. le Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe
- M. le Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe
- M. le Conseiller auprès de la Direction Générale
- M. le Contrôleur Général Groupe
- M. le Directeur Général Adjoint en charge des Finances & Participations

MEMBRES INVITÉS

- Les Auditeurs Externes ;
- Les Responsables des fonctions Contrôle Permanent et Conformité ;
- Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du *Staff* dirigeant du Groupe et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

SECRETARIAT

M. le Contrôleur Général du Groupe BANK OF AFRICA - BMCE Group

TRAVAUX DU COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Au titre de l'exercice 2020, le CACI Groupe s'est réuni 8 fois.

Les travaux du CACI ont particulièrement été marqués par la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et ses impacts sur le Groupe, notamment sur les performances financières de la Banque et du Groupe à horizon 2020 et 2021

Dans ce contexte, les principales thématiques traitées ont porté notamment sur les réalisations financières du Groupe BANK OF AFRICA en consolidé et en social, l'examen du Rapport des Commissaires aux Comptes, le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des Actifs Immobiliers Hors Exploitation, les modalités d'apport d'actifs d'exploitation à un OPCI.

Sur le volet du dispositif de contrôle interne, le Plan d'audit 2020 consolidé a été examiné à l'aune des impacts de la crise sanitaire. Il a également revu sa charte de fonctionnement conformément aux dispositions de la circulaire de *Bank Al-Maghrib* N° 4/W/2018 fixant les conditions et modalités de fonctionnement du Comité d'Audit chargé d'assurer la surveillance et l'évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne.

Par ailleurs, le CACI Groupe a suivi les échanges avec *Bank Al-Maghrib* et notamment les recommandations en matière de comptabilisation des aides relatives au COVID outre les recommandations des Commissaires aux Comptes. Il a également pris connaissance du dispositif mis en place relatif à la gestion de la crise dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité opérationnel.

Dans la perspective de l'arrivée à échéance des mandats des Commissaires aux Comptes lors de l'AG 2020, le Comité a pris connaissance l'avis de non objection de Bank Al-Maghrib pour renouveler le mandat du cabinet KPMG pour la 3^{ème} fois consécutive et du remplacement du cabinet Ernst & Young par le cabinet Grant Thornton.

Concernant la gestion des risques informatiques pendant la période de crise, le Comité a noté le renforcement du dispositif en place, au Maroc et en Afrique.

En outre, sur le volet *Compliance*, le CACI a examiné notamment le dispositif de lutte anti-blanchiment – *LAB/FT*, le dispositif de renforcement de la conformité Groupe.

Enfin, le Comité a veillé au suivi de l'évolution de certaines filiales du Groupe.

*En cours d'aménagement aux termes des propositions de nomination d'Administrateurs soumises à l'Assemblée Générale suite à la démission de deux Administrateurs indépendants étrangers, Messieurs Philippe De Fontaine Vive et Christian de Boissieu

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. OTHMAN BENJELLOUN

SENIOR MANAGEMENT

M. BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI

Administrateur Directeur Général Délégué

M. DRISS BENJELLOUN

Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe

M. M'FADEL EL HALAISSI

Directeur Général Délégué, en charge de l'Ingénierie, Recouvrement & Missions Spécifiques

M. MOUNIR CHRAIBI

Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe

COMITÉ PRÉSIDENTIEL

PRÉSIDENT

M. OTHMAN BENJELLOUN

Président Directeur Général

VICE -PRÉSIDENT

M. Azeddine Guessous

Administrateur *Intuitu Personae*

MEMBRES

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

Administrateur Directeur Général Délégué

M. Driss BENJELLOUN

Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe

M. Amine BOUABID

Administrateur Directeur Général de BOA Group

M. Mounir CHRAIBI

Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe

M. Khalid LAABI

Directeur Général Délégué, en charge des Risques Groupe

M. Khalid NASR

Responsable du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking

M. Omar TAZI

Directeur Général Délégué, en charge de la Banque au Maroc

M. OMAR TAZI

Directeur Général Délégué, en charge de la Banque au Maroc

M. KHALID LAABI

Directeur Général Délégué, en charge des Risques Groupe

M. KHALID NASR

Responsable du Pôle de Direction Générale *Corporate & Investment Banking*

MISSIONS DU COMITÉ PRÉSIDENTIEL

Présidé par M. Othman Benjelloun, le Comité Présidentiel, institué depuis le 1^{er} décembre 2020, est chargé d'approuver la stratégie du Groupe, de conduire son exécution et de piloter sa performance. Cette instance devra, par ailleurs, rendre, chaque fois que nécessaire, les arbitrages sur les thématiques opérationnelles, transverses ou critiques concernant le Groupe. Le Comité Présidentiel se réunit au moins une fois tous les quinze jours, et autant de fois que nécessaire sur demande de l'un de ses membres.



COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE GROUPE

COMPOSITION

PRÉSIDENT

L'Administrateur Directeur Général Délégué

MEMBRES PERMANENTS

- Le Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe
- Le Directeur Général Délégué, en charge de l'Ingénierie, Recouvrement et Missions Spécifiques
- Le Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe
- Le Directeur Général Délégué, en charge de la Banque au Maroc
- Le Directeur Général Délégué, en charge de la Coordination de l'International
- Le Directeur Général Délégué, en charge des Risques Groupe
- L'Administrateur Directeur Général de BOA Group
- Le Responsable du Pôle de Direction Générale *Corporate & Investment Banking*
- Le Conseiller auprès de la Direction Générale
- Le Directeur Général Adjoint, Contrôle Général Groupe
- Le Directeur Général Adjoint, Finances & Participations
- La Directrice Générale Adjointe, Gouvernance & Développement Groupe

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

La Directrice Générale Adjointe, Gouvernance & Développement Groupe

TRAVAUX DU COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE GROUPE

Le Comité de Direction Générale se réunit à une fréquence hebdomadaire.

Marquée du sceau d'une crise sanitaire sans précédent, l'année 2020 aura été celle de la mobilisation du Senior Management pour la mise en place d'un ensemble de mesures visant d'une part, d'édifier la résilience de la Banque face aux effets de la crise sanitaire actuelle et d'autre part, d'assurer les conditions optimales d'exercice de ses différentes activités.

Cette mobilisation s'est traduite, sur le plan organisationnel, par la mise en place au sein du Comité de Direction de Direction Générale d'un Comité de Gestion de Crise Groupe qui, en dehors de la séance régulière de mercredi, s'est réuni également les lundis et vendredis et ce, pendant toute la durée du confinement. Au-delà, le Comité de Reprise Groupe a pris le relais pour insuffler une nouvelle étape dans ses travaux.

Parmi les thématiques emblématiques examinées pendant les 45 séances régulières figurent celles relatives à l'optimisation de la rentabilité des Fonds Propres, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle à travers notamment l'accélération de la transformation digitale du Groupe et le renforcement de l'efficacité commerciale à travers le lancement de nouveaux produits contra-cycliques.

Relativement à la thématique des Fonds Propres, le Comité a été mobilisé plus particulièrement sur le renforcement du pilotage de la consommation des Fonds Propres et de leur allocation optimale dans un contexte de poursuite du programme de renforcement de la capitalisation de la Banque, la maîtrise continue des charges générales d'exploitation et la priorisation des actions d'assainissement et de recouvrement du portefeuille crédit.

Dans ce cadre, ont été réalisés deux exercices de simulation de l'impact qu'auraient divers scénarii de récession économique au Maroc, sur les agrégats d'activité et financiers de la Banque et du Groupe. Ces simulations ont été réalisées en mettant l'accent sur la sinistralité sectorielle, la solvabilité et le compte d'exploitation pour les années 2020 et 2021.

Les études ont mené à la conclusion qu'en termes d'impact sur les principaux agrégats financiers, la Banque afficherait une certaine résilience de son activité commerciale. En termes prudentiels, la Banque présenterait des profils de liquidité et de solvabilité conformes aux minima réglementaires dans les scénarii simulés.

Aussi, l'ensemble des scénarii réalisés ont été accompagnés d'actions d'atténuation de tels impacts, dont certaines en cours ou déjà mises en œuvre. Les exercices réglementaires de mise à jour du Plan de Redressement de Crise Interne -PRCI- de BANK OF AFRICA SA et de l'*Internal Capital Adequacy Assessment Processes -ICAAP-* ont conforté l'ensemble des résultats des *Stress tests* menés par la Banque.

Par rapport au volet commercial, une démarche volontariste a été menée par la Banque sur les produits contra-cycliques et les mesures de soutien, mis en place par les Autorités publiques dès le début de la crise sanitaire. Il s'agit de crédits adossés à la garantie de la Caisse Centrale de Garantie, *Damane Oxygène* et *Damane Relance*, donc peu consommateurs de Fonds Propres. À fin 2020, près de 9 milliards DH de crédits ont été autorisés dont plus de 6,5 débloqués à ce stade, outre les reports d'échéances pour soutenir les ménages.

Parallèlement, une stratégie commerciale dédiée au marché de la *Corporate* a été déployée visant plus spécifiquement à accompagner une clientèle de premier ordre et donc faiblement porteuse de risques.

L'ensemble des actions mises en œuvre ont été soutenues par le renforcement du dispositif de veille économique et de modélisation de l'évolution des agrégats macro-économique.

En outre, différents chantiers liés à la transformation digitale ont été accélérés dès le déclenchement de la crise sanitaire. Grâce à cela, l'expérience client a été davantage améliorée tout en développant de nouvelles sources de revenus.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée à l'évolution de la situation de certaines filiales du Groupe, au Maroc et en Afrique subsaharienne, qui font l'objet de plans d'actions spécifiques.

Concernant l'Europe, le Comité a validé le changement apporté aux modalités opératoires du projet de reconfiguration de la présence européenne du Groupe.

Par ailleurs, la protection des collaborateurs de la Banque et la préservation de leur santé ont été placées au cœur du dispositif de gestion de crise pendant et après la période du confinement de la population et ce, à travers le renforcement des mesures sanitaires. Dès fin juin 2020, un plan de reprise progressive de l'activité a été mis en œuvre s'articulant autour de chantiers majeurs notamment l'organisation du travail à travers plus particulièrement le télétravail & la sécurité contre le risque sanitaire, et l'accompagnement du changement.

La démarche dite « COVID » menée par la Banque en faveur de son Capital Humain a été couronnée par l'obtention du Label *Safeguard* d'excellence du Bureau *Veritas Group*, qui atteste de la mise en place des meilleurs pratiques en matière de prévention et d'hygiène pour la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs dans ce contexte de crise sanitaire.



COMITÉ DE FONCTIONNEMENT

COMPOSITION

PRÉSIDENT

Le Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe

MEMBRES PERMANENTS

- Contrôle Général Groupe
- Banque des Particuliers & Professionnels
- Banque PME
- Capital Humain Groupe
- Technologies, Process & Organisation Group
- Contrôle Permanent Groupe
- Direction Régionale Casa Nord
- Direction Régionale Casa Sud
- Gouvernance & Dirigeance
- Opérations Global Services
- Management des Risques Groupe

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Qualité Groupe

MEMBRES ASSOCIÉS

Tous les responsables des Pôles et Directions, hormis les membres permanents, sont membres associés, traitant en séance les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement.

TRAVAUX DU COMITÉ DE FONCTIONNEMENT / COMITÉ PCA

Au cours de l'année 2020, le Comité de Fonctionnement s'est réuni 6 fois, le Comité PCA ayant pris le relai en mars avec le début des mesures mises en place par le Gouvernement. Le Comité PCA s'est ainsi réuni 94 fois.

Les thématiques abordées par le Comité de Fonctionnement, lors de ces 6 séances ont porté sur le paiement vignette 2020 sur *BMCE Direct*, la suspension de crédits suite à une décision du tribunal, la revue du processus de délivrance des mainlevées, le bilan de l'activation du PCA « Gestion Des Fonds » face aux journées de grève des RH du Prestataire BRINK'S au cours du mois de janvier 2020, le bilan du niveau 1 du processus de notification des garanties sur la base des documents numérisés et la proposition d'élargissement au niveau 2, la proposition de dispositif de contrôle du processus d'octroi des *Crédits TPE* et le registre national électronique des sûretés mobilières.

Par ailleurs, le Plan de Continuité de l'Activité de BANK OF AFRICA - BMCE Group a été activé le 10 mars 2020, soit 10 jours avant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Ce plan s'est illustré par la mise en place d'un dispositif reposant sur un Comité de Crise présidé par la Direction Générale des Opérations Groupe et s'est tenu tous les jours pendant les premiers mois.

Ce Comité, impliquant plusieurs entités de la Banque -Technologies, Processus & Organisation Groupe, Capital Humain Groupe, Logistique Groupe, Banque au Maroc, Contrôle Général Groupe, Risque Groupe, EurAfric Information, *Operations Global Services*, ... -, s'est assuré de la coordination et du fonctionnement ininterrompu des activités essentielles du Groupe en prévenant les risques liés aux pertes en cas d'interruption grave, et en organisant des développements technologiques réclamés par la Banque pour faire face à cette période d'urgence sanitaire. Toutes les décisions du Comité PCA étaient soumises à l'approbation du Comité de Direction Générale de la Banque.

Les pouvoirs publics ayant décrété les services financiers comme services critiques devant fonctionner pendant toute la période d'urgence sanitaire, les agences bancaires sont restées ouvertes pendant toute la période de confinement. Plusieurs mesures issues de la stratégie PCA ont ainsi été mises en œuvre afin d'assurer une continuité d'activité malgré une circulation élevée du virus sur le territoire national.

La stratégie de continuité d'activité COVID-19, adoptée dans le cadre de cette crise s'articule autour des axes suivants :

- L'application des mesures préventives logistiques qui ont permis de protéger au mieux les collaborateurs pouvant se trouver en contact avec un cas COVID et de réduire les risques de propagation du virus : la distribution de gels hydro-alcooliques et des masques de protection jetables/lavables à tout le personnel, désinfection systématique des sites contaminés, l'installation des plexiglas dans les agences outre le renforcement des contrôles d'accès avec notamment le contrôle de température... ;
- Une organisation du travail adaptée en optant conformément aux orientations gouvernementales, pour le télétravail tout en privilégiant les collaborateurs vulnérables, la réduction des effectifs sur les sites, des règles d'hygiène et des mesures barrières sans oublier la communication forte autour de ces mesures ;
- La revue des processus PCA des agences et des CAF dans un objectif de réduction du délai de fermeture des agences sinistrées et d'assurer une continuité de services vis-à-vis de sa clientèle et la numérisation des signatures des clients a facilité la prise en charge à distance ;
- La coordination continue avec les filiales critiques pour garantir un PCA aligné avec la stratégie PCA du Groupe -organisation critique, télétravail...- ;
- L'incitation des clients pour le recours aux canaux distants et l'accélération de la transformation digitale.

En termes de données chiffrées depuis le début de la crise sanitaire au 31 décembre 2020, il ressort la tenue de 94 Comités de Crise PCA, l'activation de 360 de PCA pour les agences tous sinistres confondus, dont 291 activations dues à la détection d'un cas COVID-19, la distribution de 892 postes de travail dont 697 Pc portables, un taux de 59% de télétravail au siège et la réalisation de 11 188 Tests PCR.

En termes de développement IT, plusieurs projets informatiques ont été mis en place afin d'accompagner les différentes initiatives lancées par l'État notamment l'opération Tadamoune portant sur la distribution d'aides à la population vulnérable, les virements CNSS aux fonctionnaires en activité partielle, la suspension des échéances de crédit, les crédits aux entreprises *Damane Oxygène*, produit *Relance*.

COMITÉ DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE

COMPOSITION

PRÉSIDENT

Le Président du Comité de Direction Générale Groupe, et en son absence, le Contrôleur Général Groupe

MEMBRES PERMANENTS

- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances Groupe
- Le Directeur Général Délégué en charge des Opérations Groupe
- Le Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe
- Le Contrôleur Général Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances et Participations
- La Directrice Générale Adjointe en charge de la *Compliance* Groupe
- Le Responsable du Contrôle Permanent Groupe

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

La Directrice Générale Adjointe en charge de la *Compliance* Groupe

MEMBRES ASSOCIÉS

- Le Responsable des fonctions Risques, Contrôle Interne et *Compliance* des Filiales en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.
- Le Pôle Gouvernance et Développement Groupe ;
- Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA BMCE Group ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE

Le Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe s'est réuni 4 fois en 2020.

Dans le cadre de ses travaux et conformément à son engagement d'y introduire davantage de thématiques de contrôle et de conformité des filiales, le Comité a pris acte de l'amélioration continue du dispositif de conformité au sein de certaines filiales du Groupe, sollicitant sa poursuite à travers notamment l'acquisition de nouveaux outils et la poursuite des différents chantiers structurants liés à cette activité.

Le Comité a pareillement pris connaissance de la nouvelle réglementation « *Common Reporting Standards* » portant sur l'échange automatique de renseignements à des fins fiscales et sollicité le lancement des travaux de mise en conformité y relatifs. Il a également veillé au suivi du projet de mise en conformité aux exigences du Règlement Général Européen sur la Protection des Données – RGPD.

En outre, le bilan du projet d'automatisation des échanges avec l'Unité de Traitement du Renseignement Financier a été examiné par le Comité en vue de l'amélioration continue de cet aspect.

Un autre sujet majeur traité par le Comité est relatif à la refonte de la chaine de valeur *Know Your Customer* en vue d'en renforcer la performance.

Par ailleurs, le suivi des activités de contrôle permanent s'est poursuivi à travers notamment l'examen des résultats des activités de contrôle et le lancement d'actions correctives lorsque nécessaire. Les conclusions du chantier de structuration d'une démarche et d'un plan de mise à niveau du dispositif de contrôle interne de la Banque ont également été présentées au Comité.

Enfin, la charte de fonctionnement du Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe a été revue de manière à y introduire davantage de flexibilité en termes de tenue des réunions notamment.



COMITÉ PILOTAGE & GESTION DES RISQUES GROUPE

COMPOSITION

PRÉSIDENT

L'Administrateur Directeur Général Délégué

MEMBRES PERMANENTS

- Le Directeur Général Délégué, en charge des Finances Groupe
- L'Administrateur Directeur Général du Groupe BOA
- Le Directeur Général Délégué, en charge de l'Ingénierie, Recouvrement et Missions Spécifiques
- Le Directeur Général Délégué, en charge de la Banque au Maroc
- Le Directeur Général Délégué, en charge des Opérations Groupe
- Le Directeur Général Délégué, en charge de la Coordination de l'International
- Le Directeur Général Délégué, en charge des Risques Groupe
- Le Responsable du Pôle de Direction Générale de la *Corporate & Investment Banking*
- Le Conseiller auprès de la Direction Générale
- Le Contrôleur Général Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances et Participations

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- Responsable du Management des Risques Groupe.

MEMBRES ASSOCIÉS

- Les Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation
- Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité

TRAVAUX DU COMITÉ PILOTAGE & GESTION DES RISQUES GROUPE

Le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe s'est réuni 8 fois en 2020 au sein du Comité de Direction Générale.

Lors de ses séances, parmi les principales thématiques traitées figurent, l'examen des indicateurs de risques Crédit, Marché, Opérationnels et Pays aussi bien sur base sociale que consolidée, l'examen de la sensibilité des activités de marché à la variation du taux directeur, la revue des processus de fixation et de suivi des limites pays, l'examen et l'approbation des limites globales des risques au titre de l'exercice 2020, les ratios prudentiels de solvabilité, le suivi des dossiers de créances inscrits en *Watch List*, l'examen du Rapport ICAAP -Processus interne d'évaluation de l'adéquation du capital- et du PRCI -Plan de Redressement de Crise Interne- adressés au régulateur *Bank Al Maghrib* ainsi que leur déploiement au niveau des filiales d'Afrique subsaharienne, outre le suivi des recommandations des précédents comités et du Régulateur *Bank Al Maghrib*.

Compte tenu du contexte de crise pandémique liée à la COVID-19 et ses conséquences sur l'activité bancaire, les travaux du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe ont porté notamment sur l'étude d'impact « *Stress Tests* » d'une récession économique sur la sinistralité des crédits et la solvabilité de BANK OF AFRICA, l'allocation des fonds propres, les mesures d'optimisation des fonds propres, la situation des Actifs Immobiliers Hors Exploitation, l'élaboration d'un tableau de bord d'indicateurs de risque, les limites sectorielles et Groupes Post-COVID.

Enfin, le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe a veillé également à la dissémination des mesures d'accompagnement prises par le Comité de Veille Économique, de concert avec *Bank Al Maghrib* et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc -GPBM-, pour faire face à la crise sanitaire COVID-19.

COMITÉ ALM GROUPE

COMPOSITION

PRÉSIDENT

- L'Administrateur Directeur Général Délégué

MEMBRES PERMANENTS

- Le Directeur Général Délégué en charge des Finances Groupe
- Le Directeur Général Délégué en charge de la Banque au Maroc
- Le Directeur Général Délégué en charge de la Coordination de l'International
- Le Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe
- Le Responsable du Pôle de Direction Générale *Corporate & Investment Banking*
- Le Conseiller auprès de la Direction Générale
- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances & Participations

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

- Le Directeur Général Adjoint en charge des Finances & Participations

MEMBRES ASSOCIÉS

- Le Responsable ALM Groupe
- Les Responsables des filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques à l'ordre du jour
- À la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour

TRAVAUX DU COMITÉ ALM GROUPE

Au cours de l'année 2020, les thématiques en matière de pilotage des équilibres bilanciaux / ALM ont été suivies régulièrement au sein du Comité de Direction Générale, notamment dans le cadre des travaux de *Stress-tests* liés à la crise sanitaire.

Ainsi, dans ce contexte de crise sanitaire, le Comité s'est saisi (i) des simulations d'impacts sur l'exercice 2020 en termes d'évolution des Crédits et Dépôts, du refinancement et du *Liquidity Coverage Ratio*, (ii) de la situation en termes de liquidité DH et Devises de la Banque et certaines de ses filiales, notamment celles de l'international, (iii) des estimations d'impact du report des échéances de crédit dans le cadre du soutien des ménages. Par ailleurs, le Comité a poursuivi les travaux d'optimisation du bilan avec notamment le projet d'apport d'actifs d'exploitation à un OPCI. Il a également examiné la situation de liquidité de la filiale participative du Groupe.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ

COMPOSITION

PRÉSIDENT

- L'Administrateur Directeur Général Délégué, BANK OF AFRICA

MEMBRES PERMANENTS

BANK OF AFRICA - BMCE Group

- Le Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe
- La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & Développement Groupe
- Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe
- La Responsable Développement Durable & RSE
- La Responsable de la Coordination Groupe *BOA Group*
- Le Secrétaire Général Groupe
- Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux
- CDC Ltd
- Le Responsable de la Responsabilité Sociale & Environnementale

SECRÉTAIRE DU COMITÉ

La Responsable du Développement Durable & RSE

TRAVAUX DU COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ

Le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité s'est réuni 3 fois en 2020.

À cette occasion, sur le volet de la durabilité ESG, le Comité a examiné notamment la mise en place effective du dispositif du système de gestion des risques environnementaux et sociaux de la Banque et de ses filiales, le pilotage de l'exposition des activités suivant la liste d'exclusion de l'*European Development Finance Institution -EDFI-*, outre le développement de nouveaux produits et services financiers à impact positif.

Dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 survenue en 2020, le Comité a approuvé la définition et la priorisation des objectifs et indicateurs mesurables et significatives pour l'amélioration de la performance globale RSE. Ainsi, le Comité a mis en place le label *SafeGuard* pour la préservation de la santé du personnel ainsi qu'une feuille de route pour promouvoir l'égalité des genres sur le lieu de travail, l'autonomisation économique des femmes à travers la mise en place de programmes et produits.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi le suivi de déploiement de la Charte RSE au niveau de l'ensemble des filiales du Groupe.



RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

	Déc 20	Déc 19
Avantages à court terme	26 048	24 878
Avantages postérieurs à l'emploi	2 870	1 956
Autres avantages à long terme	6 383	6 383

À noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe, charges patronales comprises des Dirigeants, perçue au titre de l'année 2020.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ

ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

	Déc 20	Déc 19
A. Encours crédits à court terme	64 423	56 019
B. Encours crédits immobiliers	20 716	17 764
TOTAL DES ENCOURS	85 139	73 783

BIOGRAPHIES

M. OTHMAN BENJELLOUN | Président Directeur Général de BANK OF AFRICA

M. Othman Benjelloun est Président Directeur Général du Groupe.

BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du *Holding FinanceCom*, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. Benjelloun est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- L'éducation, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. Benjelloun a été nommé Chancelier de l' *Université Al Akhawayn d'Ifrane* par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « *Honorary Fellow* » du *King's College of London*.

M. Benjelloun est également Conseiller, depuis 1981, au *Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS-* présidé par Dr Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction *Honorary Trustee*.

M. Benjelloun a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, *Commandeur de l'Étoile Polaire* par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et également de la Médaille « *Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Católica* » par Sa Majesté

CONSEIL D'ADMINISTRATION

le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'*Ordre de Commandeur de la Grande Étoile de la République de Djibouti*.

Le 7 avril 2010, M. Benjelloun a été élevé au grade de *Commandeur de l'Ordre du Trône* par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'*École Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse* –, M. Benjelloun, marié au Docteur Leila Mezian Benjelloun, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil de Surveillance	Administrateur	Gérant	Autres mandats
<i>FinanceCom</i>	BMCE International Holding -B.I.H-	Financière Yacout ¹	<i>Argan Invest</i>	Holding Abbas Benjelloun -H.A.B-	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
<i>FinanceCom</i> Afrique	Africa Co-Development Group	Saida Star Auto ²	« <i>Casablanca Finance City Authority</i> »		
Cap Estate	Medi Telecom		<i>FinanceCom International</i>		Président de la Fondation Othman Benjelloun
Holding Benjelloun Mezian -H.B.M-	M.B.T		Maghrebail		
«Internationale de Financement et de Participation -INTERFINA-»	Revly's Marrakech		MEDI 1 Radio ³		Président de la Fondation Benjelloun Mezian pour la science et l'éducation
O Tower	RMA		«Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires»		
Ranch Adarouch	RMA Alternative Investments				
«Société Financière du Crédit du Maghreb -S.F.C.M-»	RMA Asset Management				
Cap d'Argent	RMA Capital				
	RMA Mandates				
	Société d'Aménagement Tanger Tech				

1. Également représentant de Holding Benjelloun Mezian (H.B.M)

2. Également représentant de Holding Abbas Benjelloun (H.A.B)

3. Représentant de FinanceCom



BIOGRAPHIES

M. ZOUHEIR BENSAID | Représentant Permanent de RMA

M. Zouheir Bensaïd est actuellement CEO de RMA, la compagnie d'assurance du Groupe *FinanceCom*, dont il a été Vice-Président Directeur Général entre janvier 2005 et décembre 2014. Membre de divers Conseils d'Administration, dont BANK OF AFRICA - BMCE Group, Maghrebail, RISMA, LYDEC, CTM et d'autres filiales du Groupe, il est également membre de plusieurs Comités.

M. Zouheir Bensaïd a eu une longue expérience de plus de 36 ans dans les secteurs bancaire, financier et industriel. Au milieu des années 80, après avoir été en charge des

institutions financières à *CITIBANK* Maghreb, il a participé au lancement du développement du réseau d'*ABN AMRO*.

En 1994 et après une période de trois ans à la tête d'une entreprise agro-industrielle, M. Zouheir Bensaïd retrouve le secteur financier en participant à la réforme du marché des capitaux marocain.

Il occupe alors le poste de Directeur Général de MIT, société de bourse de BMCE Bank où il a lancé les premières opérations de levée de capitaux et a participé aux privatisations et introductions en Bourse au Maroc.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président de la *Bourse des Valeurs de Casablanca* en 1998-1999, M. Bensaïd a été Vice-Président de l'*Association Professionnelle des Sociétés de Bourse* marocaine de 1996 à 1998, période durant laquelle, le développement de la modernisation du marché des capitaux a été accéléré.

Ancien étudiant à *Cornell*, M. Zouheir Bensaïd, est diplômé en finance de l'Université du Nevada en 1985 et est membre du *Phi Kappa Phi Honor Society*.

LISTE DES MANDATS

Président	Président Directeur Général	Président du Conseil d'Administration	Administrateur Directeur Général Exécutif	Administrateur	Co-Gérant
RMA Capital International	Medium Finance RMA Asset Management Abidjan RMA Casa Anfa RMA Elan	Infra Invest RMA Assistance RMA Investment Partners	RMA RMA Alternative Investments RMA Asset Management RMA Capital RMA Mandates MBT	Air Arabia Argan Invest Cap Estate CFG CTM DBM Media Group ¹ Decrow Capital EurAfric Information FinanceCom FinanceCom International Finatech Lydec Maghrebail Mutandis Mutandis Automobile Mutatis O'Tower Revly's ² Risma Saemog T Capital Tanger Med Zones Villa Roosevelt	Terrasses de l'Océan Villajena

1. Représentant de *FinanceCom*

2. Représentant de *RMA*

BIOGRAPHIES

M. LUCIEN MIARA | Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Lucien Miara, Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il est *Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen* et de la *Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen* depuis 2014.

Il a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranéen en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Membre du Conseil de Surveillance	Censeur
Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen	Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM ¹	Euro-Information Production	Crédit Industriel et Commercial
Caisse régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	Assurance du Crédit Mutuel Vie SA ¹		Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Caisse de Crédit Mutuel Saint-Laurent du Var			
Caisse de Crédit Mutuel Tarascon			
Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Maxime Cogolin			
Caisse de Crédit Mutuel Saint-Cyr-sur-Mer			
Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado			
Camefi			

1. Représentant de *CRCM Méditerranéen*

BIOGRAPHIES

M. ABDELLATIF ZAGHNOUN | Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

M. Abdellatif Zaghoun est *Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion* depuis 2015.

Diplômé de l'École Mohammedia des Ingénieurs -génie minier- en 1982, M. Abdellatif Zaghoun a entamé sa carrière à l'Office Chérifien des Phosphates -OCP- où il a occupé plusieurs postes de responsabilité jusqu'à 2004.

Il est ensuite nommé en 2004 à la tête de la *Direction Générale des Douanes et des Impôts Indirects*. En parallèle, M. Zaghoun est élu en 2007 Vice-Président de l'Organisation Mondiale des Douanes -OMD-, Président de l'Organisation pour la région MENA et, en 2008, il est élu Président du Comité d'Audit de l'OMD. En 2010, il est désigné *Directeur Général de la Direction Générale des Impôts*.

En janvier 2015, M. Zaghoun a été nommé par Sa Majesté le Roi en tant que *Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion*.

M. Abdellatif Zaghoun est marié et père de 3 enfants.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Vice-Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance	Administrateur
CDG Capital	CIMAR	Université Internationale de Rabat	TMSA	CIH
CDG Développement	Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs	MEDZ		BARID AL MAGHRIB
CDG INVEST				<i>Casablanca Finance City Authority -CFCA-</i>
CGI	SONADAC			MEDITELECOM ORANGE
Fipar Holding				<i>Tanger Med Port Authority -TMPA-¹</i>
Foncière Chellah				Fonds Marocain de Placement -FMP-
FONDATION AHLY				<i>Oued Chbika Development -OCD-</i>
FONDATION CDG				Al Omrane Holding
Institut Marocain des Administrateurs				
MADAEF				
NOVEC				
PATRILOG				
SAZ				
SCR				
Société d'Aménagement Ryad				
Société de Développement de Saïdia				
Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout				
AUDA				

1. Représentant permanent de CDG

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BIOGRAPHIES

M. HICHAM EL AMRANI | Représentant Permanent de FinanceCom

M. Hicham El Amrani cumule une expérience de plus de 25 années dans les domaines de l'investissement *Private Equity*, du financement et de la stratégie d'entreprises multiseCTORIELLES.

À la création de *FinanceCom* en 2001, M. El Amrani était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. El Amrani a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les *Best Practices* de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding.

De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. El Amrani a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de *Portugal Télécom & Telefónica* dans *Medi Telecom-Orange* et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est à ce titre administrateur et membre permanent des différents organes de Gouvernance de *Medi Telecom-Orange*.

En sus de ses fonctions, M. El Amrani est Administrateur de RMA, CTM, RISMA, Air Arabia, Finatex, Colliers International Maroc, et Président du Comité d'Audit de Air Arabia Maroc, Meditel, RISMA & CTM.

M. El Amrani est Ingénieur de l'École *Hassania des Travaux Publics* et titulaire d'un MBA et d'un *Graduate Certificate* dans le *Manufacturing and Service Management* de la *Southern New Hampshire University*, de l'*Executive Program* de la *Singularity University* ainsi que du *Leadership Executive Program* de l'Université de Yale.

Né en 1973, M. El Amrani est marié et père de deux enfants.

LISTE DES MANDATS

Président Directeur Général	Directeur Général Délégué	Vice-Président du Conseil d'Administration	Membre du Directoire	Administrateur	Autres mandats	Membre du Conseil de Surveillance
Argan Invest	<i>FinanceCom</i> -fonction principale-	«DBM Media Group -ex-Africa Teldis & Communication-»	Financière Yacout	Air Arabia Maroc	Membre du Comité d'Audit de AIR ARABIA MAROC	RISMA
			Saida Star Auto	Brico Invest ²	Membre du Comité des Risques Groupe de BANK OF AFRICA -ex-BMCE Bank-	
				Colliers International Maroc ³	Membre du Comité d'Audit de la CTM	
				CTM	Membre du Comité RH de la CTM	
				CTM Messagerie	Président du Comité Stratégique de la CTM	
				<i>FinanceCom Afrique</i> ²		
				<i>Financecom International</i>		
				Medi Telecom ORANGE		
				O Tower ²		
				INTERFINA ¹		
				Revly's ⁴		
				RMA		
				SFCM ⁶		
				BLACKPEARL FINANCE		
				CAP D'ARGENT ⁵		
				DBM Media Group -ex-Africa Teldis & Communication-		
				FINATECH GROUP		

1. Directeur général délégué
2. Représentant permanent de FinanceCom

3. Représentant permanent d'Argan Invest
4. Représentant permanent d'INTERFINA

5. Représentant de Financière Yacout
6. Représentant permanent de H.B.M



BIOGRAPHIES

M. AZEDDINE GUESSOUS | Administrateur Intuitu Personae

M. Azeddine Guessous est Président Directeur Général de Maghrébaïl depuis 2004.

Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA - ex BMCE Bank-, BOA Group, BMCE Bank International Madrid, Risma, Al Mada, Sonasid, Lydec et Imperial Tobacco Maroc. Il est également administrateur de l'Université Al Akhawayn.

De 2010 à 2012, M. Guessous a présidé le Directoire de RISMA. En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance *Al Watanya* et en 1995 de la *Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite - CIMR-*.

De 1978 à 1994, M. Guessous a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne de 1986 à 1995.

M. Guessous a été décoré du *Wissam Reda de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier.*

M. Guessous est né en 1941.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LISTE DES MANDATS

Administrateur

BMCE INTERNATIONAL MADRID
BOA GROUP
RMA
SETTAVEX
LYDEC
AL MADA
SONASID
RISMA
MAROCAINE DES TABACS
ALMA PACK
ALMA BAT
AL AKHAWAYN

M. MARC BEAUJEAN | Représentant Permanent de CDC Limited

M. Marc Beaujean est fondateur et principal associé de Beaujean & Partners depuis 2019, spécialisé dans le conseil stratégique en banque et assurance. Dans ce cadre, il exerce la fonction de *Chief Executive Officer* auprès de l'Atlantic Financial Group SA depuis le 1^{er} janvier 2021.

Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez McKinsey & Co, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique du Nord et en Europe de l'Ouest -France, Belgique, Suisse, Luxembourg- notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de Blue Orchard, à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en micro-finance, finance inclusive, récemment vendu à Schroeders Asset Management. Plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il fut Administrateur Exécutif chez P&V Assurances, Belgique, -institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne- Directeur des Opérations notamment l'Informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes cœur en assurances et des programmes de transformation en général.

De 2018 à 2020, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise *CBP Quilvest*, en tant que *Chief Operating Officer*.

Par ailleurs, il est co-investisseur de Profinpar, fonds d'un montant de 40 millions EUR spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à HEC Liège entre 2010 et 2020.

Né en 1965, il est titulaire d'un *Master in Business Administration de Columbia Business School* et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège.

LISTE DES MANDATS

Administrateur

BOA West Africa et BOA Group SA¹,
BOA GROUP¹
Banque Internationale Arabe de Tunisie²

¹ Représentant de CDC Limited
² Administrateur indépendant

BIOGRAPHIES

M. MOHAMED KABBAJ | Administrateur Indépendant

M. Mohamed Kabbaj est actuellement Chancelier de l'Université EUROMED de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en œuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la *Banque Marocaine du Commerce Extérieur* a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la *Royale Marocaine d'Assurance*.

Il est lauréat des prestigieuses *École Française Polytechnique* et *École Nationale des Ponts et Chaussées*, de même que titulaire du

diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris. Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du *Ministère des Travaux Publics* avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été *Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI*, avant d'être nommé Wali de la région du Grand Casablanca pendant près de 5 ans.

Parmi ses anciennes activités socio-professionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 -2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - *Fondation Esprit de Fès, Fès-Saïss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde* -, la présidence de la société *Lafarge Holcim Maroc*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

et du Comité de Développement du *FMI* et de la *Banque Mondiale*. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe Lafarge international, Coordonnateur du Comité Interministériel permanent des entreprises publiques et Président du *Comité de Vigilance des Entreprises Publiques* ainsi que Vice-chancelier de l'*Université Al Akhawayn*.

M. FRANÇOIS HENROT | Administrateur Indépendant

M. François Henrot est une des personnalités marquantes du monde de la finance européenne.

Il a occupé de hautes fonctions au sein du *Groupe Rothschild*, notamment en tant que Président de la banque d'affaires et Vice-Président du Conseil de Surveillance de *Rothschild & Co*, dont il a été jusqu'en 2020 administrateur puis censeur. Il est également Administrateur référent et Vice-Président du Conseil d'Administration de Rexel, un des premiers distributeurs mondiaux de matériel électrique, et Président du Conseil d'Administration de *COPEBA*, entreprise d'investissement privée belge.

Son parcours professionnel s'est déroulé dans le secteur public, au *Conseil d'État* puis à la *Direction Générale des Télécommunications*, puis dans le secteur privé, à la *Compagnie Bancaire*, à Paribas et, depuis 20 ans, dans le groupe *Rothschild*.

Dans le cadre de ses activités culturelles et philanthropiques, on notera qu'il a présidé l'*École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs en France*, participé au Conseil de l'*Association pour le Rayonnement de l'Opéra de Paris* jusqu'en 2015, relancé les *Rencontres Musicales d'Évian* fondées par M. Rostropovich et qu'il préside aujourd'hui le *Concours International de quatuor à cordes de Bordeaux*.

On notera dans le domaine médical sa participation active depuis plus de 12 ans au Conseil de l'*Institut du Cerveau* et de la *Moëlle Épinrière ICM*.

Par ailleurs, il est co-auteur de plusieurs livres dont un ouvrage intitulé « Le Banquier et le Philosophe » portant sur la crise de 2007/2008.

Né en 1949, M. François Henrot est licencié en sciences économiques et lauréat de l'Institut d'Études Politiques de Paris, ancien élève de l'*École Nationale d'Administration* et de l'*Université Stanford*.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Membre du Conseil de Surveillance
Cobepa -Belgique-	Rexel SA



BIOGRAPHIES

M. BRIAN MCK HENDERSON | Administrateur Indépendant

M. Brian C. McK. Henderson est Associé Fondateur de *Henderson International Advisors, LLC*.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez *Merrill Lynch* à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de *Merrill Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique*, et Président du *Global Public Sector*.

De même, il a été Président de *Prime Merrill S.p.a Italie* et Membre du Conseil d'Administration de *Merrill Lynch South Africa -Pty- Ltd.*

M. Henderson a débuté sa carrière à la *Chase Manhattan Bank* au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen, en tant que Vice-Président et Directeur de l'Afrique sub-saharienne ou encore au sein de la Banque d'affaires. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la *Chase Bank Cameroun SA* ainsi que Vice-Président & Trésorier de l'*Atlantic Council* des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de *Augustea Bunge*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maritime Ltd., Malta, Conseiller de *Cremades & Calvo Sotelo*, Madrid, et *Senior Advisor* de *Rockefeller Capital Management*.

Ses engagements civiques incluent Président du *Chatham House Foundation*, *Honoring Nations Board of Governors*, le projet sur le Développement Économique de l'Américano-indien au sein de *JFK School of Government*, Université de Harvard, *Fort Apache Heritage Foundation* - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un *Bachelor of Science, International Economic Relations*, *Georgetown University, School of Foreign Service*, *Washington DC*.

BIOGRAPHIES

MME NEZHA LAHRICHI | Administratrice Indépendante

Mme Nezha Lahriche est titulaire d'un Doctorat d'État des sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc. Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'Université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale, et parallèlement en tant que membre du *Think tank* « Centre Marocain de Conjoncture »

Mme Lahriche a été conseillère de trois premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant

que PDG de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation -SMAEX-, une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale.

Mme Lahriche a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT-

CONSEIL D'ADMINISTRATION

durant deux mandats. Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME et a été Membre de la commission de surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications, classées par thèmes, sont consultables sur le site www.nezhalahriche.com

LISTE DES MANDATS

Administrateur	Président Non-Exécutif	Vice-Président	Conseiller	Senior Advisor	Associé Fondateur
Fort Apache Heritage Foundation «Harvard Project on American Indian Economic Development, Honoring Nations»	Augustea Bunge Maritime Ltd., Malta	Middle East institute - Washington	Cremades & Calvo Sotelo, Madrid	Rockefeller Capital Management	Henderson International Advisors, LLC

M. ABDOU BENSOUDA | Administrateur intuitu personae

M. Bensouda dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de *FinanceCom International*, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe *FinanceCom* à l'international.

Depuis 2008, M. Bensouda a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe.

FinanceCom, notamment Président Directeur Général de *Finattech Group*, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à *Finaventures Advisors en Californie* où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TL Ventures. Son expérience

dans le secteur du *Private Equity* remonte à 1995 à New York.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à *Westinghouse*, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des Affaires -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneurat du *Babson College*, Massachusetts.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Président	Vice-Président	Administrateur	Gérant
<i>Olkad Group</i>	<i>FinanceCom Capital</i> <i>FinanceCom Europe</i>	<i>FinanceCom Green Investments</i>	<i>FinanceCom International</i> ¹ <i>Decrow Capital</i> <i>Africa Investments Holdings</i> <i>Argan Infrastructure Fund</i> <i>Infra Invest</i> <i>Argan Infra</i> <i>Dounia Productions</i> <i>BANK OF AFRICA</i> <i>Bridges for Africa</i> <i>Finattech Group</i> <i>Green of Africa</i>	FCOMI-L <i>SCI FinanceCom</i> <i>Global Strategic Holdings</i> <i>B4 Advisory</i>

¹ Administrateur délégué



BIOGRAPHIES

M. BRAHIM BENJELLOUN TOUIMI | Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA - BMCE Group.

À cet égard, il est membre du Comité Présidentiel de même qu'il assure la Présidence du Comité de Direction Générale, et la Vice-Présidence du Comité de Crédit Senior.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim Benjelloun Touimi est Président de BOA Group, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA BMCE Group et présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de

différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés – facturation, crédit à la consommation, leasing, recouvrement-, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, FinanceCom. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel - Alliance Fédérale.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale,

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

LISTE DES MANDATS

Président du Conseil d'Administration	Vice-Président du Conseil d'Administration	Président du Conseil de Surveillance	Administrateur
BMCE ASSURANCES	BTI BANK	EURAFRIC INFORMATION	BANK OF AFRICA ¹
BMCE EUROSERVICES		BMCE CAPITAL	RMA
BOA GROUP		SALAFIN	FINANCECOM
BOA WEST AFRICA		MAROC FACTORING	FONDATION BMCE BANK
		OPERATIONS GLOBAL SERVICES	EURO INFORMATION
			BMCE BANK INTERNATIONAL UK
			BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
			BMCE INTERNATIONAL MADRID
			MAGHREBAIL
			RM EXPERTS
		BOURSE DE CASABLANCA ²	
		O TOWER	
		SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH	
		PROPARCO ³	

1. Directeur Général Délégué

2. Représentant de BANK OF AFRICA - BMCE Group

3. Représentant Permanent de BANK OF AFRICA - BMCE Group

BIOGRAPHIES

MME MYRIEM BOUZZAOUI | Administratrice Intuitu Personae

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles du Groupe BMCE Bank en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers -SFAF- et décroche en 2000 le Diplôme d'Études Comptables et Financières Français -DECF-.

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fin 2018, Mme Myriem Bouazzaoui est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend en charge la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

LISTE DES MANDATS

Administratrice	Présidente du Conseil d'Administration	Membre du Directoire
BMCE Capital Gestion ¹	BMCE Capital Asset Management -Tunisie-	BMCE Capital
BMCE Capital Gestion Privée		
BMCE Capital Solutions		
BMCE Capital Investments BMCE Capital Holding		
BMCE Capital Securities -Tunisie-		
BOA Capital Asset Management -Côte d'Ivoire-		
BMCE Capital Research ²		
BMCE Capital Gestion sous Mandat ²		
BMCE Capital Titrisation ²		
BMCE Capital Gestion Privée International ³		

1. Directrice Générale

2. Représentante BMCE Capital Gestion

3. Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée



BIOGRAPHIES

M. DRISS BENJELLOUN | Directeur Général Délégué en charge des Finances Groupe

M. Driss Benjelloun est Directeur Général Délégué en charge des Finances Groupe de BANK OF AFRICA.

Il est également Administrateur de filiales du Groupe BANK OF AFRICA, notamment, BOA Bénin, BOA Madagascar et BMCE Capital.

Ayant intégré le Groupe BMCE BANK OF AFRICA en 1986, M. Driss Benjelloun a été chargé de conduire le projet de création d'une entité de Contrôle de Gestion visant l'amélioration du pilotage des activités puis chargé, à partir de 1990, de doter la Banque d'une Direction Audit et Contrôle de Gestion. Après la privatisation de BMCE Bank, M. Driss Benjelloun fut nommé Responsable de

la Direction Production Bancaire.

En 1998, M. Driss Benjelloun fut nommé Directeur Général Adjoint en charge de plusieurs Directions de la Banque constituant le Pôle de Support Groupe : Production Bancaire, Systèmes d'Information, Organisation, Moyens Généraux, Sécurité.

En 2003, M. Driss Benjelloun a pris en charge le Pôle Financier Groupe en vue de renforcer notamment l'intégration des différentes filiales de BANK OF AFRICA, que ce soit au Maroc, en Europe ou en Afrique. Ainsi, il a participé à la restructuration de la

Banque de Développement du Mali et piloté la fusion de cette dernière avec la Banque Malienne de Crédits et de Dépôts.

M. Benjelloun est titulaire d'un Doctorat en Finance de l'Université Paris Dauphine et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures.

SENIOR MANAGEMENT

M. M'FADEL EL HALAISSI | Directeur Général Délégué en charge de l'Ingénierie, Recouvrement & Missions Spécifiques

M. M'Fadel El Halaisi, Directeur Général Délégué, est en charge du Pôle Ingénierie, Recouvrement et Missions Spécifiques depuis janvier 2019, dont les principales missions portent sur la dynamisation de la gestion du précontentieux de la Banque et des dossiers contentieux nommément désignés, la conduite de missions spécifiques confiées par le Président, outre celles de représentation de la Banque au sein de certaines filiales.

Auparavant, M. M'Fadel El Halaisi fut Directeur Général Délégué en charge de la Banque de l'Entreprise Corporate Maroc. Ce Pôle de Direction Générale regroupait le

Marché des Entreprises, de la PME-PMI à la Grande Entreprise. Cette responsabilité lui avait été confiée après plus de 25 ans de carrière au sein de BANK OF AFRICA, dans les activités de crédit, de financement d'investissement, de restructuration de crédits, de mise en place de solutions de haut de bilan, spécialisée dans le marché des entreprises.

À son intégration, il s'était vu confier la création du département de Restructuration des Crédits d'Investissement. Ces premières années se sont poursuivies par la

prise en charge de la Direction de l'Investissement et des Marchés d'Entreprises en 1998. En avril 2002, il fut nommé Directeur Général Adjoint en charge de la *Corporate Bank*, un Pôle étendu ensuite à l'International.

M. M'Fadel El Halaisi est titulaire d'un Doctorat en Économie de l'Université de Lille. M. M'Fadel El Halaisi est marié et père de deux enfants.

BIOGRAPHIES

M. OMAR TAZI | Directeur Général Délégué en charge de la Banque au Maroc

M. Omar Tazi est Directeur Général Délégué en charge de la Banque au Maroc, qui regroupe (i) la Banque des Particuliers/Professionnels, elle-même fédérant un pool de compétences Marketing, spécialisé par marché - Particuliers, Professionnels, Clientèle Privée, Migrants -, la filiale BMCE Euroservices, établissement de paiement, et le Multicanal et (ii) la Banque PME qui fédère l'investissement et Ingénierie Financière et le marché Entreprises ainsi que (iii) les 8 Directions Régionales et ce, depuis début janvier 2019.

Auparavant, M. Omar Tazi était Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels.

M. Omar Tazi a débuté sa carrière au sein de la Banque de Développement du Canada. En 1992, il intègre Wafa Bank, en tant que Responsable de la Trésorerie.

De 1993 à 2005, M. Omar Tazi a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein de la Société Générale Maroc, notamment en tant que Responsable de la Direction des Financements Spéciaux et des Études Industrielles, Responsable du Réseau d'Exploitation des marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises, puis Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail.

Courant cette période, il a également été Administrateur, Vice-président et Président de plusieurs filiales de la Société Générale, notamment les filiales de *Leasing*, Crédit à la

Consommation, Intermédiation en Bourse, Gestion d'Actifs et Assurance.

De 2005 à 2010, M. Omar Tazi est Administrateur- Directeur Général du Groupe AFMA.

C'est en juin 2011 que M. Omar Tazi rejoint le Groupe BANK OF AFRICA afin de donner une dynamique de progrès et de montée en compétence des forces commerciales de la Banque.

M. Omar Tazi est titulaire d'un Master en Sciences Finances de l'Université de Sherbrooke - Canada.

SENIOR MANAGEMENT

M. MOUNIR CHRAIBI | Directeur Général Délégué en charge des Opérations Groupe

M. Mounir Chraibi est Directeur Général Délégué en charge des Opérations Groupe, ayant rejoint BANK OF AFRICA-BMCE Group en 2010.

À ce titre, M. Mounir Chraibi a sous sa responsabilité l'ensemble des directions technologique, juridique, logistique, qualité et traitements bancaires de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, il conduit des chantiers stratégiques comme la réalisation du système d'information de la Banque et de l'Assurance -SIBEA-, la convergence des plateformes technologiques des filiales nationales et internationales de BANK OF AFRICA, la filialisation des *back-offices* ainsi que le projet de transformation digitale de la Banque.

M.Chraibi est Président du Conseil d'Administration de BMCE Immobilier, filiale en charge de la gestion active du patrimoine Immobilier hors exploitation de BANK OF AFRICA ainsi que de *Damancash*, établissement de

paiement opérant au Maroc. Depuis 2020, il préside le groupement d'intérêt économique du paiement mobile Maroc -GP2M-.

M. Chraibi siège au conseil d'administration de Royale Marocaine d'Assurance «RMA», il est administrateur de BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA «BTI Bank» et de BMCE Euroservices. Il est également administrateur de O TOWER, et de BMCE *Capital Real State*.

Il a débuté sa carrière en 1987 en tant que Chef de Projet du Schéma Directeur du Système d'Information du Crédit du Maroc puis, de 1989 à 1994, il dirige l'entité en charge de l'Organisation et des Systèmes d'Information de l'Office d'Exploitation des Ports.

En 1994, il est nommé Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail puis en 2001, Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale.

En 2005, M. Chraibi est nommé Wali de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz qui connaît pendant son mandat un développement important des investissements du secteur privé et le lancement de grands projets publics structurants.

M. Mounir Chraibi est ingénieur de l'École Polytechnique de Paris et Ingénieur de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris. Il a été décoré du *Wissam Al Arch* de l'Ordre de Chevalier, en 2008. Il est également décoré Chevalier de l'Ordre de Léopold du Royaume de Belgique.



BIOGRAPHIES

M. MOHAMMED AGOUMI | Directeur Général Délégué en charge de la Coordination de l'International

M. Mohammed Agoumi est Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA en charge de la Coordination de l'International.

À ce titre, il a la responsabilité de la synergie entre les différentes entités du Groupe à l'International et en assure pour certaines la responsabilité directe. Il a notamment la responsabilité directe de toutes les entités Corporate européennes ainsi que le réseau *Off Shore* du Groupe au Maroc. Il assure également la responsabilité de la Banque de Développement du Mali.

Il préside le Conseil d'administration de BBI Madrid et est membre des conseils de BBI PLC, de BMCE International Holding, et de la Banque de Développement du Mali.

Il a rejoint le Groupe BANK OF AFRICA en 2012, après avoir eu une longue carrière dans l'Audit et le Conseil au niveau international.

Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit Agricole France - CASA où il a exercé plusieurs fonctions et responsabilités -. Nommé Directeur Général Délégué de LCL - Le Crédit Lyonnais en 2006 et membre du Comité Exécutif du Groupe CASA, il a été en charge du fonctionnement, de la stratégie et de la Direction des Engagements. En 2008, il fut nommé au sein du Comité Exécutif du Groupe CASA afin de diriger le développement International.

En 2010, il a fondé le Groupe Europa Corporate Business Group - ECBG -. Il est également Président de la filiale d'ECBG, créée au Maroc et dénommée *Financing Access Maroc*.

M. Mohammed Agoumi est diplômé de l'ESSEC -1979- et titulaire d'un DEA d'économie mathématique et d'économétrie -1980-. Il est Expert-Comptable diplômé à Paris -1993- et a enseigné pendant deux ans à l'ESSEC.

SENIOR MANAGEMENT

M. KHALID LAABI | Directeur Général Délégué en charge des Risques Groupe

M. Khalid Laabi, Directeur Général Délégué, est en charge des Risques Groupe, coiffant les activités de gestion des risques, d'analyse et de surveillance des Engagements et ce, depuis début janvier 2019.

En 2018, M. Khalid Laabi fut nommé Directeur Général Délégué en charge du Contrôle Général Groupe.

Au cours d'une riche expérience de plus de 33 ans au sein du Groupe, il a occupé plusieurs postes de responsabilité notamment en tant que Directeur de l'inspection des services centraux, du réseau agences, du réseau extérieur, ou encore Directeur Central en charge de l'Audit et l'Inspection Générale puis Directeur Général Adjoint en charge du Contrôle Général Groupe.

Au titre de ses fonctions, il est Membre Associé et Secrétaire du Comité des Risques Groupe, Membre Associé du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe et Membre du Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe.

Il est également Membre Permanent du Comité d'Audit et/ou des Risques et de plusieurs filiales du Groupe BANK OF AFRICA notamment en Afrique Subsaharienne de même qu'il est Administrateur de *BOA Mali* et Administrateur de BTI Bank, banque participative filiale du Groupe.

Depuis 2015, il pilote le déploiement du Programme Convergence des Filières de Contrôle Interne,

programme majeur de structuration du Groupe et ce, au sein de 25 Filiales.

En outre, il anime des conférences dans les domaines notamment de la finance, du management des risques, d'audit et contrôle interne et de conformité.

M. Khalid Laabi est diplômé en Sciences Économiques, option Économie de l'Entreprise outre diverses autres formations à l'International et au Maroc. Il est marié et père de 2 enfants.

BIOGRAPHIES

M. KHALID NASR | Responsable du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking

M. Khalid Nasr est Responsable de l'activité *Corporate & Investment Banking* de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, filiale du Groupe spécialisée dans les métiers de la Banque d'Affaires.

À cet égard, il est membre du Comité Exécutif et du Comité de Direction Générale de BANK OF AFRICA. Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, *BOA Capital* - Président Directeur Général - et Maghrebail - Administrateur -.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière

en France au sein d'un assureur européen de premier plan. Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCE Capital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires - Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, *Real Estate* et Titrisation-. Depuis début 2019, M. Khalid Nasr est en

charge du Pôle de Direction Générale *Corporate & Investment Banking* de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un *Executive MBA* de l'*ESSEC Business School* - Paris -, d'un *Mastère Spécialisé* en Finance de l'*ESC Marseille* et d'une *Maîtrise* en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en *Asset & Liability Management* - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

SENIOR MANAGEMENT



INFORMATION COMMUNIQUÉE AUX ACTIONNAIRES

La Banque entretient une relation régulière avec ses actionnaires à travers diverses communications dédiées et événements organisés au cours de l'année.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout Actionnaire dispose, dans les délais, de toute l'information nécessaire avant la tenue du rendez-vous annuel des actionnaires de l'Assemblée Générale.

Ainsi, une rubrique dédiée à l'actionnaire, intitulée "vous êtes actionnaire", est disponible sur le site de la Banque www.ir-bankofafrica.ma dans laquelle figure notamment (i) le Rapport de l'actionnaire intégrant notamment le Rapport de Gestion, les Rapports des Commissaires aux Comptes –Général, d'Audit et Spécial-, les faits marquants, (ii) le Guide de l'actionnaire, document didactique permettant à l'actionnaire de connaître ses droits, la fiscalité des titres, les indicateurs clés de la Banque, la liste des Administrateurs de la Banque, (iii) l'Avis de réunion,

(iv) le formulaire de vote par correspondance, (v) le pouvoir, (vi) la répartition du capital récente de la Banque, (vii) le Communiqué sur le déroulement de l'Assemblée et son issue, (viii) les résultats des votes, outre la documentation que tout actionnaire peut consulter au Siège social de la Banque.

S'agissant de l'information périodique, elle porte principalement sur les communiqués financiers et extra financiers relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que l'examen des comptes trimestriels, publiés sur le site de la communication financière et sur un Journal d'Annonces Légales. Sont également mis en ligne les présentations des résultats annuels et semestriels projetées lors des conférences de presse et analystes, accompagnées des allocutions du Président du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Directeur Général Délégué adressées lors de ces occasions.

Face à la diversité de nos actionnaires, la Banque publie, annuellement, en plusieurs langues notamment français, arabe, anglais, le Rapport Annuel et le Rapport Développement Durable relatant les activités et les performances financières de l'année précédente de sa publication ainsi que sa gouvernance.

Depuis 2019, la Banque publie annuellement le Document de Référence, conformément aux Directives de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux – AMMC-, qui contient l'information détaillée sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la Banque.

De manière Générale, il est mis à jour régulièrement sur le site www.ir-bankofafrica.ma l'information portant sur la Gouvernance de Bank of Africa, l'information financière et extra financière et les principales opérations réalisées par la Banque.

LISTE DES COMMUNIQUÉS FINANCIERS PUBLIÉS EN 2020

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1^{er} trimestre 2020

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2^{ème} trimestre 2020

Communication financière du 3^{ème} trimestre 2020

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4^{ème} trimestre 2020

Résultats financiers 2020

Communiqué de Presse des Résultats Annuels 2020 -Version Arabe-

Résultats financiers du 1^{er} semestre 2020

Communiqué des Résultats Semestriels 2020 -Version Arabe-

Communiqué des Résultats Semestriels 2020 -Version Anglaise-

Avis post augmentation de capital

Communiqué de presse E relatif à la clôture de l'augmentation de capital

Communiqué de presse relatif à l'augmentation du capital social par conversion optionnelle totale ou partielle de dividendes au titre de l'exercice 2019

Communiqué de presse post AGM du 23 juin 2020

Communiqué de presse sur les modalités de participation à l'AGM du 23 juin 2020

Avis de convocation à l'AGM du 23 juin 2020

Communiqué de presse relatif aux résultats 2019

Communiqué de presse relatif au changement de dénomination

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du T4-19

Avis de convocation à l'AGE du 5 mars 2020 -changement dénomination sociale-

GESTION DES RISQUES

LES INSTANCES RELEVANT DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE

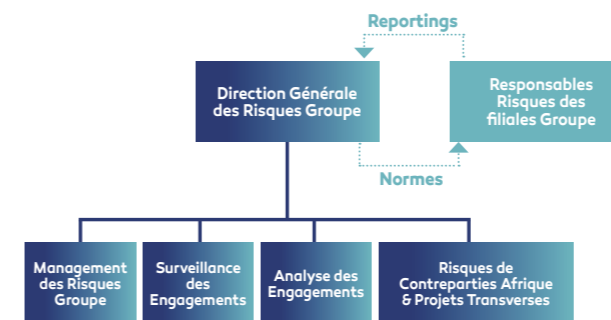
LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RISQUES GROUPE

L'une des missions attribuées à la Direction Générale des Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Elle prend ainsi en charge :

- La définition de la politique des risques du Groupe ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels.

La Direction Générale des Risques Groupe est composée de quatre Pôles :

- Management des Risques Groupe ;
- Surveillance des engagements ;
- Analyse des Engagements ;
- Risques de Contreparties Afrique & Projets Transverses.



LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

Comités d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales et autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de contrôle

interne, en veillant notamment à l'existence et le maintien d'un système de contrôle interne adapté à l'organisation du Groupe, la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, l'examen des comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration.

Comité de Direction Générale

Le Comité de Direction Générale Groupe est en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi.

Ce Comité, dont la périodicité est hebdomadaire, a pour principales missions le pilotage de l'activité de la Banque, la conduite des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi du volet RH, la politique de communication commerciale, institutionnelle et financière.

Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Issue du Comité de Direction Générale du Groupe BANK OF AFRICA, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe -BANK OF AFRICA SA et de ses filiales directes et indirectes- et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques -crédit, marché, pays et opérationnels- et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque défini dans le cadre de la politique de gestion des risques.

LES COMITÉS DE CRÉDIT

Comité de Crédit Senior

Le Comité de Crédit Senior examine et approuve hebdomadairement les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation. Les règles de fonctionnement et les pouvoirs diffèrent selon les niveaux des risques soumis, ainsi que la nature du segment du portefeuille de crédit concerné de la Banque qu'il soit Entreprise, Corporate ou Particuliers & Professionnels.

Le périmètre du Comité de Crédit couvre également les entités du Groupe. Il évalue et émet, à travers le Comité de Crédit Senior- Entités du Groupe, des décisions sur la prise de risque sur certaines contreparties ou groupe de contreparties du portefeuille bancaire et de négociation et ce, pour les activités au Maroc et à l'international pour les contreparties individuelles selon des seuils prédéfinis par filiale.

Il est présidé par le Président Directeur Général de la Banque et vice présidé par l'Administrateur Directeur Général Délégué. Ce Comité se réunit deux fois par semaine et regroupe les *Seniors Managers* de la Banque.

Comité de Crédit Régional

Le Comité de Crédit Régional -CCR- dispose de la délégation pour statuer sur les contreparties au niveau de la région en respect du schéma délégataire en vigueur. Il est tenu une fois par semaine. Les dates de tenue du CCR sont décidées par le Directeur Régional de chaque Région et communiquées à l'ensemble des membres.



Le Comité de Surveillance des Engagements « CSE »

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le Comité de Surveillance des Engagements « CSE » -central et restreint- se réunit mensuellement afin de suivre les actions de régularisation, de recouvrement et d'assainissement des différents comptes relevés en anomalie. Le Comité examine également les dossiers éligibles à un déclassement et décide de leur sort.

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en quatre niveaux, dont trois au niveau central.

RISQUE DE CRÉDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

CIRCUIT DE DÉCISION DE CRÉDIT

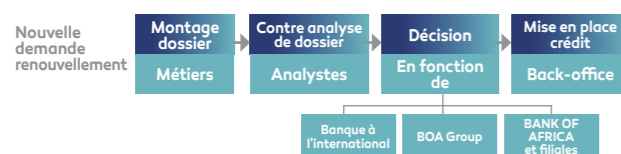
Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA répond au principe de la Troïka et repose sur les principes suivants:

- L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer le principe de la Troïka -à minima-. Ainsi, au moins 3 personnes, dont impérativement une de la Filière Risques, doivent approuver toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis ;
- La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une analyse contradictoire – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus ;
- Recours à la procédure d'escalade -n+1- en cas de désaccord entre la filière Risque et la Filière Commerciale.

Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :



- Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;
- L'analyse contradictoire du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;
- La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;
- La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est intuitu personae sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Troïka ou des Comités de Crédit selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants :

- Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;
- Un niveau de HUB -BOA Groupe et Banque à l'International- ;
- Un niveau Central au niveau de BANK OF AFRICA.

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle ou d'un renouvellement, et ce, sur la base des documents communiqués par le client tels que précisés dans les *Check-lists* produits.

La *Check-list* des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filière Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filière Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec la Direction Générale des Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe est d'assurer l'efficacité du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filière Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. La Direction Générale des Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance Permanente des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filière Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles de la Direction Générale des Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer les contrôles à priori ;
- Assurer les contrôles à postériori ;

- Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques... ;
- Fixer et suivre les limites de concentration ;
- Détecter et assurer le suivi des comptes à risque ;
- Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;
- Conduire des *Stress tests* ;
- Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

Contrôles à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1^{ère} autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filière Commerciale, le *Back Office*, le Département Juridique...

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;
- Le respect du niveau de délégation ;
- La conformité de la documentation juridique ;
- Des conditions et réserves émises avant la 1^{ère} utilisation des fonds ou de la facilité ;
- Les données saisies dans le système d'information.

Contrôles a posteriori

À l'instar des contrôles à priori, les contrôles a posteriori sont assurés par les entités relevant de la Direction Générale des Risques Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filière Commerciale d'autre part.

Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à postériori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle,



notations de contrepartie, catégories de créances -saines et souffrance-, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filière Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du Management, qu'en externe, vis-à-vis des régulateurs.

Dispositif de détection des risques et des anomalies

Les comptes à risque et les comptes en anomalies représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque. Ils sont constitués des engagements, portés par un client non contentieux, qui présentent, :

- Soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiés par des critères quantitatifs -impayés douteux, Pré douteux, gel -Absence de mouvements avec un solde débiteur-, dépassements persistants...- ;

Nous en citons pour l'essentiel :

- Les soldes débiteurs des comptes à vue qui n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs ;
- Les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 30 jours après son terme ;
- Les encours des crédits remboursables en une seule échéance, qui ne sont pas honorés 30 jours après leur terme ;
- Les créances commerciales escomptées par la Banque et retournées impayées ;
- Les dépassements persistants, au-delà d'un mois, par rapport aux autorisations accordées. Toutefois, afin d'éviter d'éventuels risques opérationnels, les entités contrôlent sur base hebdomadaire, les dépassements autorisés d'un certain niveau -discretion locale de chaque entité-.

- Soit une dégradation potentielle des risques identifiés par des critères qualitatifs, susceptible de s'aggraver et d'engendrer un coût. Ces indicateurs peuvent inclure des événements d'ordre juridique -ATD, saisie-arrêt...-, ou liés au compte -perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir...- ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires -décès, redressement ou liquidation judiciaire...-, et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie...

Par ailleurs, d'autres critères de risques se rapportant aux dossiers de crédits font l'objet d'un processus de suivi des

engagements rigoureux par les différentes entités de la Banque, dont :

- Les Comités de Crédits Échus ;
- Les Garanties non constituées -après écoulement du délai d'engagement du notaire- ;
- Les lignes de crédits ne sont pas utilisées de plus de 6 mois ;
- Les projets financés présentant des irrégularités ou des difficultés pouvant impacter la capacité et les chances de remboursement ;
- Etc.

Ces critères constituent les conditions minimales de la détection et de la surveillance par la banque tels que prévu la circulaire 19/G de BAM. En effet, la Filière Risques et les filières Commerciales détectent, surveillent et présentent pour analyse et revue dans les Comités de Surveillance des Engagements tous les dossiers dont ils jugent que la sensibilité mérite d'être discutée.

À ce titre, la Direction Générale des Risques Groupe, à travers la Surveillance Permanente des Engagements « P.S.P.E », est désignée comme la source de référence des données relatives à la détection des critères de risque, et dispose de prérogatives relatives à l'analyse et à la qualification de ces données.

DISPOSITIF DE NOTATION

BANK OF AFRICA dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

PRINCIPES DIRECTEURS DE LA NOTATION

Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

Singularité de la notation

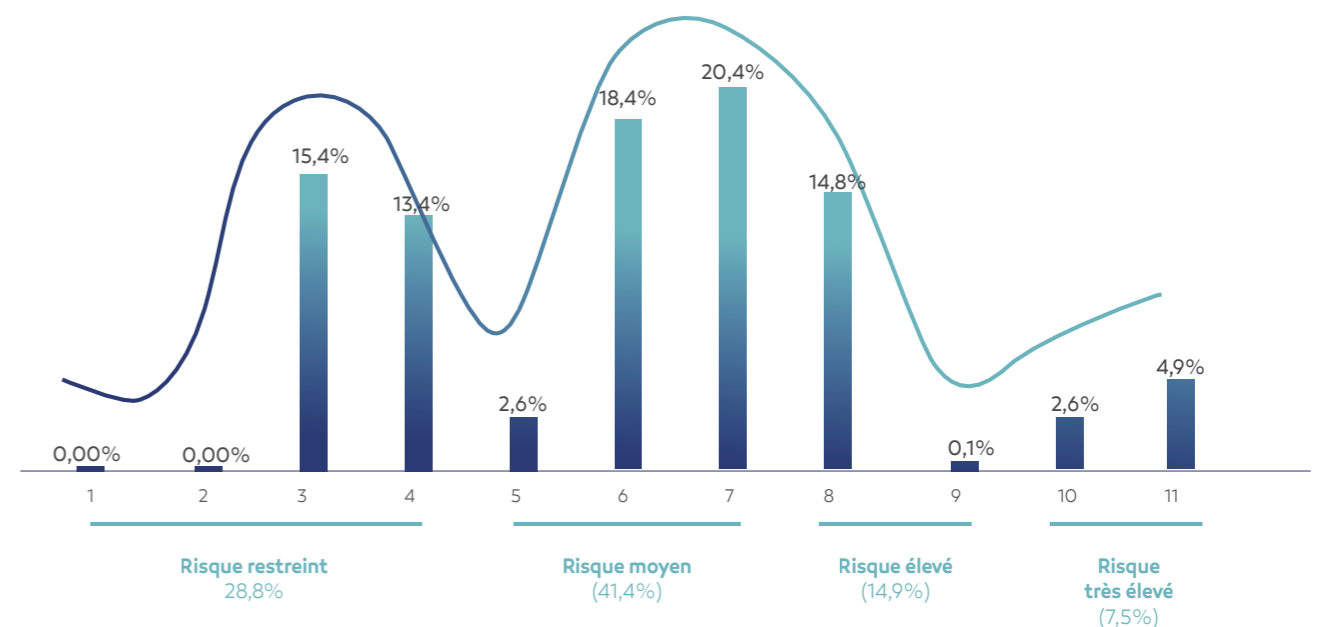
Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers -dont le type de contrepartie est singulier et donc unique- l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

Échelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	RISQUE RESTREINT	1 Extrêmement stable à court et moyen terme ; très stable à long terme ; solvable même après de graves bouleversements
		2 Très stable à court et moyen terme; stable à long terme ; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3 Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés ; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
	RISQUE MOYEN	4 Très stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre ; évolution à long terme encore incertaine
		5 Stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6 Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7 Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	RISQUE ÉLEVÉ	8 Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements
		9 Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes
	RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	10 Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital
		11 Défaut total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 décembre 2020, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :



Scoring des particuliers

Le *Scoring* pour le segment clientèle *Retail*, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

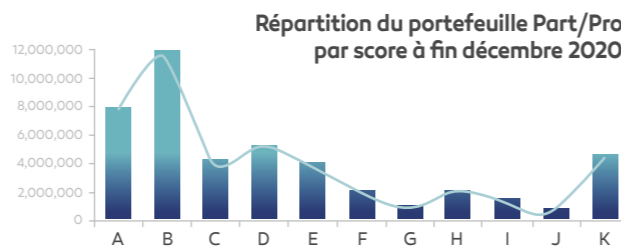
Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

Une Cotation de A à K est attribuée à chaque client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification
A	Risque très faible
A-	
B	Risque faible
B-	
C	Risque moyen
C-	
D	Risque moyennement élevé
D-	
E	Risque élevé
E-	
F	Risque très élevé
F-	
G	Risque majeur
G-	
H	Risque avéré
H-	
I	Pré-douteux
J	Douteux
K	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché : un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.



Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.

Garanties

Le Groupe reçoit différentes catégories de garanties en contrepartie de ces concours de crédit. En règle générale, les garanties exigées sont en fonction de deux éléments : la nature des crédits demandés et la qualité des contreparties.

Ainsi, le Groupe dispose systématiquement pour tous les crédits immobiliers - crédits à l'habitat et crédits à la promotion immobilière - des hypothèques sur les biens financés ainsi que des délégations d'assurance.

De même, le financement des marchés publics, des marchandises, du matériel d'équipement et des fonds de commerce est systématiquement garanti par des nantissements des éléments financés ainsi que par des délégations d'assurance.

En plus de ces garanties, le Groupe conforte généralement sa position par des cautions personnelles des contreparties chaque fois qu'il estime nécessaire en fonction de la qualité de ces derniers.

Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe BANK OF AFRICA, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements.

À fin décembre 2020, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	Déc-20	
	Décaissement	% dans le total
Engagements des 10 premiers clients	16 644	14%
Engagements des 20 premiers clients	23 429	20%
Engagements des 100 premiers clients	42 667	37%

Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20 % des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BANK OF AFRICA veille au respect des seuils de concentration de la directive de *Bank Al Maghrib*.

Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque -*Rating*-.

L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non-corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple rating / secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la Banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par la Direction Générale Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de *Back Testing* du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activité se présente comme suit à fin décembre 2020 :

Secteur d'activité	Poids - décembre 20
Activités financières	10,95%
Promotion Immobilière	8,06%
Commerce, réparations automobiles et d'articles dom.	7,06%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	3,98%
Transport	3,68%
Industries extractives	3,40%
Industries agroalimentaires et du tabac	2,86%
Hôtels et restaurants	2,60%
Bâtiments et travaux publics	2,39%
IMME	2,30%
Industries manufacturières diverses	1,61%
Communication	1,56%
Industries du textile, de l'habillement et des cuirs	1,45%
Industries chimiques et parachimiques	0,88%
Agriculture, chasse et sylviculture	0,32%
Pêche, Aquaculture	0,03%
Administrations publiques	0,02%
Autres sections	8,71%
Particuliers	38,15%

Conduite de Stress-tests

Le Groupe BANK OF AFRICA effectue semestriellement des simulations de crise -*Stress tests*- pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les *Stress-tests* sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et par conséquent sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des *Stress tests* et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable, susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des *Stress test* sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.



Niveau d'exposition relatif au risque de contrepartie conformément aux méthodes appliquées sur les éléments hors bilan

ACTIFS PONDÉRÉS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT	DÉC. 2020
Types d'expositions	Actifs pondérés après ARC
Éléments du bilan	168 378 863
Éléments de Hors - bilan : Engagements de financement	4 953 930
Éléments de Hors - bilan : Engagements de garantie	10 010 747
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de Bancaire	-
Risque de contrepartie : Cessions temporaires de titre relevant du portefeuille de négociation	281 062
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille bancaire	-
Risque de contrepartie : produits dérivés relevant du portefeuille de négociation	384 286
Autres Actifs / Autres Éléments	29 348 776
Risque règlement / livraison	610 302
Total	213 967 966

8.6. RISQUE DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l'application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BANK OF AFRICA notamment :

- Le Risque de taux d'intérêt ;
- Le Risque de change ;
- Le Risque sur titres de propriété ;
- Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BANK OF AFRICA se répartit par facteur de risque comme suit :

	Change cash
	Change au comptant
Produits de change	Change à terme
	Dérivés de change
	Swap de change
Produits sur titres de propriété	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/indices
	OPCVM Actions
	I- Prêts/Emprunts Corporate et interbancaires
	Taux fixe -dirhams et devises-
	Taux variable -dirhams et devises-
	II- Titres de créances négociables et titres obligataires
	II-1 Titres souverains -inclus : titres émis par le Royaume du Maroc-
	Taux fixe -dirhams-
	Taux Variable -dirhams et devises-
	II-2 Titres émis par des établissements de crédit et entreprises
	Taux fixe -dirhams-
	Taux Variable -dirhams et devises-
Produits de taux	III- Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de titres
	Repo/reserves repo
	IV- Dérivés de taux
	Swaps de taux
	Futures de taux
	Forward Rate Agreement
	V- OPCVM de taux
	OPCVM Monétaire
	OPCVM Obligataire
	Futures sur matières
Produits sur matières premières dérivés de crédit	Options sur futures sur matières premières
	Credit Default Swaps -CDS-
	Credit Linked Note -CLN-

Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA sont :

- La Direction Générale qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché, approuvées par le Conseil d'Administration ;
- Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mises en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;
- Le Comité Risques de Marché Groupe qui s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BANK OF AFRICA et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;
- L'entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA en tant que fonction indépendante des FrontOffice du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l'arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;
- Les Risk Managements Units des entités du Groupe BANK OF AFRICA qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe ;
- L'Audit Interne qui s'assure de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en vigueur.

Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s'articule autour de trois axes principaux:

- Limites ;
- Indicateurs de risques ;
- Exigences en fonds propres.

Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché

Le processus d'octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l'objet d'une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s'appuyant sur le principe de la Troïka.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l'arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de Stop/Loss ;
- Les limites de positions ;
- Les limites en VaR ;
- Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en VaR. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BANK OF AFRICA s'assure du respect des limites réglementaires définies par *Bank Al- Maghrib* telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;
- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

Indicateurs de risque

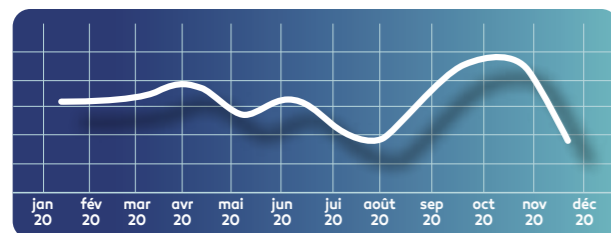
Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d'exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque -VaR- globale et par classe d'actif

La *Value-at-Risk* est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnée.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la *Value-at-Risk* globale et par classe d'actifs est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA ainsi que son *Backtesting*.



• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarii pour le calcul de la *Stressed VaR*.

Le choix du Groupe s'est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers.

Parmi ces événements on peut citer :

- La faillite de « *Lehman Brothers* » qui n'a pas pu faire face à la crise du « *Subprime* » ;
- Le creusement de déficit budgétaire américain de 1 000 milliards USD pour soutenir les marchés financiers ;
- La crise grecque et la contagion aux « *PIIGS* ».

Cependant, les marchés financiers marocains n'ont que très faiblement réagi à ces événements. Il a donc été considéré des scénarii simulés tels que réalisés sur le marché marocain :

- Fluctuation de la place de Casablanca à l'identique de celle des États-Unis ;
- Fluctuation de la courbe des taux Dirham à l'identique de celle du USD ;
- Répercussion de la volatilité EUR/USD sur les cours EUR/DH et USD/DH ;
- Répercussion de la volatilité EUR/USD sur la volatilité EUR/DH et la volatilité USD/DH.

• Stress Testing par facteur de risque

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d'évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les *Stress tests* couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille. Les résultats des stress tests du risque de taux, du risque de change et actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :

Portefeuille Taux

1^{ère} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps.

Ce scénario ressort avec un impact de 23 millions DH sur le P&L ;

2^{ème} hypothèse : Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps.

Ce scénario ressort avec un impact de 47 millions DH sur le P&L.

Portefeuilles Actions

1^{ère} hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 4 millions DH sur le P&L ;

2^{ème} hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 7 millions DH sur le P&L.

Change

1^{ère} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 2.5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 37 millions DH sur le P&L ;

2^{ème} hypothèse : Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.

Ce scénario ressort avec un impact de 74 millions DH sur le P&L.

Les résultats des *Stress tests* menés montrent que le Groupe dispose d'un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scénarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

CONSOMMATION EN FONDS PROPRES

Le calcul des exigences en Fonds Propres en approche standard au titre des risques de marché est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA à travers le logiciel Risk Authority qui permet d'assurer la production des déclarations réglementaires ainsi que le suivi des exigences en Fonds Propres du portefeuille de négociation du Groupe.

Les exigences en fonds propres consolidés au titre des risques de marché se sont établies à fin décembre 2020 à :

LIBELLÉ DES EXIGENCES EN FONDS PROPRES	EXIGENCES EN FONDS PROPRES
Risque de taux	614 334
Titres de propriété	113 274
Risque de change	12 003
Total de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché	739 611
Total des actifs pondérés au titre des risques de marché	9 245 142

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS RELEVANT DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Produits Obligataires et Monétaires en DH

Les valeurs de marché sont calculées pour les actifs obligataires et monétaires sur *Kondor+* en se basant sur la courbe des taux dirhams publiée par *Bank Al-Maghrib* et les caractéristiques de chaque transaction.

OPCVM Monétaires et Obligataires

La valorisation des OPCVM est calculée en se basant sur les valeurs liquidatives qui sont réévaluées sur base quotidienne ou hebdomadaire.

Produits de Taux en Devises

Les produits de taux en devises sont valorisés sur *Kondor+* en se basant sur les courbes des taux des devises concernées ainsi que les caractéristiques de chaque transaction.

Options de Change

La réévaluation des options de change est effectuée sur la base des données suivantes : courbe des volatilités, courbes des taux -EUR, MAD et USD- et taux de change croisés des trois devises.

La position sur les options de change est intégrée à la position de change globale en méthode « équivalent delta ».

Position Globale de Change

Les opérations effectuées en agence se traitent sur la base du *Fixing* BANK OF AFRICA -cours non négocié-.

L'état final des ordres à exécuter est transmis au *Desk Change* en « J » qui le saisit de suite. En « J+1 » au matin, le *Middle Office* reçoit un état comportant les éventuelles modifications des positions du Réseau et procède aux *Updates* sur *Kondor+*.

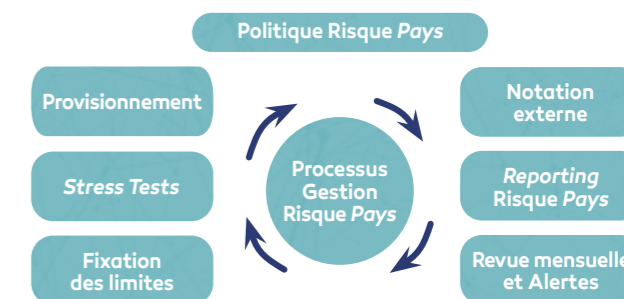
Juste Valeur Positive des Contrats -Garanties-

Les garanties relatives aux risques de marché concernent les contrats Repos. Il s'agit des titres donnés en pension pour lever des fonds.

RISQUE PAYS

Face à un monde en perpétuel mouvement, une stratégie de développement à l'international et une exigence réglementaire, le dispositif de gestion du risque pays permet à la fois d'identifier, de mesurer et de maîtriser les risques transfrontaliers du Groupe BANK OF AFRICA.

À ce titre, la méthodologie de gestion du risque pays en place s'articule autour des points suivants :



Politique Risque Pays

La politique du risque pays a pour but de définir un cadre de référence pour encadrer toutes les activités génératrices de risques à l'international pour la Banque.

Elle permet de mettre en place des normes et des règles de gestion afin de combiner entre exigences réglementaires et gouvernance interne.

Reporting Risque Pays

Une remontée mensuelle de la part des filiales à l'international et de la maison mère permet à la Direction Générale des Risques Groupe d'apprécier les zones de risques au niveau de chaque pays et contribue à mettre en place les stratégies atténuantes.



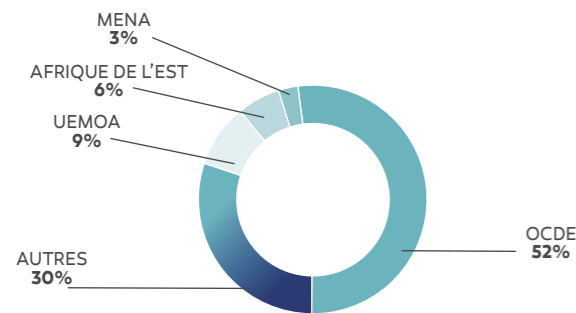
L'identification des risques transfrontaliers

Le Groupe BANK OF AFRICA s'expose aux risques internationaux à travers plusieurs typologies d'engagements pris par la banque vis-à-vis d'une contrepartie non-résidente à la fois en dirhams et en devises étrangères.

Il s'agit en l'occurrence des :

- Crédits aux non-résidents ;
- Activités de Trade Finance ;
- Actifs Étrangers ;
- Opérations de marché.

Distribution des expositions BOA Group SA par Zone Géographique au 31/12/2020



La consolidation

Les engagements au titre du risque pays sont identifiés de telle manière à arrêter une position au niveau de la maison mère, de chaque filiale ainsi qu'au niveau du Groupe pour une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe aux titres des risques transfrontaliers.

Mise en place d'un système d'Alerte

Ce système s'articule autour d'une veille réglementaire, économique et financière à travers un *Tracking* de l'ensemble des événements saillants durant la semaine. Ces éléments sont diffusés sous forme d'un Rapport Mensuel à l'ensemble des entités concernées par le sujet.

Un module complémentaire retraçant l'évolution du Risque Pays est également diffusé en couverture d'Études spécifiques et sollicitations internes.

Système de notation

Le Groupe BANK OF AFRICA se base pour ses appréciations du Risque Pays sur la notation de plusieurs agences externes à savoir : Coface, S&P, Moody's...

Fixation des limites

Les limites d'engagements par pays sont fixées au sein du Groupe BANK OF AFRICA en tenant compte :

- Du profil de risque de chaque émetteur ;
- D'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- De l'historique des expositions consolidées ;
- Du niveau de capitalisation de la banque.

Ces limites font l'objet d'un suivi permanent et les demandes de dépassements sont instruites selon les niveaux de délégation en vigueur.

Stress tests

Un exercice régulier qui consiste à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des scénarii de dégradation extrêmes des risques Pays et à en mesurer l'impact sur le bilan et sur la rentabilité de la banque et sa solvabilité.

Provisionnement

Le provisionnement d'un risque Pays est déclenché suite à la matérialisation de ce dernier, un rééchelonnement de la dette, une crise politique ou d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité de la banque.

Une revue annuelle est réalisée systématiquement pour évaluer les pays en défaut avéré qui nécessiteraient éventuellement la constitution de provisions.

RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte.

La maîtrise des risques opérationnels via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences -en termes d'impact financier ou autre-, le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

Liens avec les autres types de risque -risque de marché / risque de crédit-

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques -marché / crédit-, et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque -et à terme sur l'allocation de fonds propres- se doit d'être analysée et suivie « trans-risques » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels -CRO- ;
- Coordinateurs Risques Opérationnels -CORO- ;
- Relais Risques Opérationnels -RRO-.

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe -émanation du Conseil d'Administration- ;
- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale.

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques ;
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques ;
- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs ;
- Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.



Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des événements ;
- La Cartographie des risques opérationnels ;
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels -*Key Risk Indicators*-.

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir *MEGA HOPEX*. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

Maitrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions

des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarii de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de *Backup* alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiée. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public ;

Ce principe prévaut sur tous les autres.

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;
- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels -relatifs aux domaines Crédits et Engagements- qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;
- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;
- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;
- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « *Front to Back* » -par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation-.

DISPOSITIF ICAAP

L'*Internal Capital Adequacy Assessment Process* (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP s'articule autour de 3 axes principaux :

- La définition et le pilotage de l'appétit au risque de BANK OF AFRICA SA ;
- L'identification et le pilotage des risques ;
- Ainsi que la mise en place d'un capital buffer visant à couvrir les risques du pilier 2 -risque de taux, de liquidité, de concentration, conformité...-.

Le processus ICAAP -*Internal Capital Adequacy Assessment Process*- permet de définir une structure des fonds propres, des projections dynamiques de ratios de solvabilité et des exigences en capital additionnel.

Pour compléter ce processus, la banque procède à des simulations et des *Stress-tests* basés sur plusieurs critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de fonds propres.

La mise en place du dispositif du *Risk appetite* s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels-cadres à savoir :

- Le *Risk appetite framework* qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la banque ;
- Le *Risk appetite statement* qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du *Risk appetite* qui reflètent le profil de risque de la banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La Filière Risques veille à bien articuler le dispositif d'appétit au risque avec le processus d'allocation des fonds propres et le système des limites.

Pour les principaux risques, l'appétit pour le risque du Groupe est encadré par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs cibles du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE -PRCI-

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la circulaire 4/W/2017 de *Bank Al Maghrib* relative à la mise en place du Plan de Redressement de Crise Interne -PRCI-, BANK OF AFRICA a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Aussi, les différents risques auxquels le groupe est exposé ont été couverts par ce PRCI, à savoir : le risque de crédit, le risque de marché, le risque pays, les risques de gestion du bilan, les risques opérationnels, le risque de cybercriminalité, le risque de non-conformité et le risque de réputation.

Ainsi, une taxonomie des risques du Groupe a été élaborée en articulation avec le dispositif ICAAP, le renforcement des simulations de crise interne en se basant sur des scénarii extrêmes, mais plausibles et qui couvrent l'ensemble des risques encourus par le Groupe.

Les travaux menés ont abouti à la définition du périmètre significatif pouvant être sujet à une crise majeure -entités significatives, activités fondamentales ou encore fonctions critiques-. Des scénarii de crises ont été définis, et ont fait l'objet de simulation et de calculs d'impact. En outre, le contexte de la crise sanitaire COVID-19 a été pris en compte en simulant une évolution pessimiste et extrême de la pandémie, sur le modèle des scénarii considérés par le FMI.

Ainsi, pour chaque impact estimé, des mesures de rétablissement ont été définies avec pour objectifs de restaurer la viabilité financière de la banque via des leviers préalablement identifiés et quantifiés. À ce propos, une revue de la liste des mesures de redressement a été opérée, et ce en détaillant mesures préparatoires et prérequis, risques opérationnels et financiers pour faciliter la mise en œuvre des mesures de redressement ainsi que la hiérarchisation des mesures définies.

BANK OF AFRICA - BMCE Group a mis en place un dispositif de suivi d'indicateurs précoce en vue de détecter les crises en temps opportun et a défini des indicateurs devant déclencher les mesures de rétablissement. Le suivi de ces indicateurs fait partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe et de leur surveillance.

Aussi, ce plan a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière. L'objectif étant d'en faire un véritable levier de prévention des risques.

Responsabilité Environnementale, Climatique et Sociale

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociétale de BANK OF AFRICA - BMCE Group est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

BANK OF AFRICA - BMCE Group intègre ainsi les considérations et objectifs de développement durable dans ses stratégies commerciales et gère les risques environnementaux, climatiques et sociaux -ECS- liés à ses engagements commerciaux.

Les risques résultant des problématiques environnementales, climatiques et sociales sont inhérents à toute transaction financière. Ils se traduisent pour la banque en impacts financiers, légaux, de garantie ou de réputation.

Les systèmes d'identification, de mesure d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de *Bank Al-Maghrib*, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces seuils calculés pour le Groupe BANK OF AFRICA respectent les prérogatives réglementaires établies par *Bank Al-Maghrib*.



COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Éléments Constituant les Fonds Propres

BANK OF AFRICA est dotée d'un capital social de 2 056 066 480 DH, composé de 205 606 648 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

À fin décembre 2020, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de 6,4 milliards DH.

Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de *Bank Al Maghrib -BAM-*.

Depuis le 30 juin 2014, les déclarations de solvabilité s'effectuent selon les standards réglementaires de Bâle III définis par BAM.

Ainsi, le mode de calcul des fonds propres a été revu à la lumière de cette nouvelle réglementation et des mesures transitoires ont été mises en place sur une période courant jusqu'à 2019.

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;
- Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit ;
- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres établissements de crédit.

Ratios prévisionnels 18 mois

Social	déc-20	juin-21	déc-21	juin-22
Fonds propres Tier I	13 249	14 129	14 192	14 448
Fonds propres Tier II	20 393	20 873	21 336	20 992
Actifs pondérés	134 105	136 631	139 467	141 185
Ratio Tier I	9.9%	10.3%	10.2%	10.2%
Ratio de Solvabilité	15.2%	15.3%	15.3%	14.9%

Consolidé	déc-20	juin-21	déc-21	juin-22
Fonds propres Tier I	22 274	23 369	24 046	24 339
Fonds propres Tier II	30 623	31 318	32 395	32 088
Actifs pondérés	248 276	253 744	259 962	265 165
Ratio Tier I	9.0%	9.2%	9.2%	9.2%
Ratio de Solvabilité	12.3%	12.3%	12.5%	12.1%

Composition des Fonds Propres et ratio de solvabilité

Fonds propres de base	21 274 247
Éléments à inclure dans les fonds propres de base	25 399 339
Capital social ou dotation	2 056 066
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	19 305 041
Report à nouveau créditeur	26 741
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	735 684
Intérêts minoritaires	3 275 807
Éléments à déduire des fonds propres de base	4 125 092
Goodwill	1 032 114
Autres ajustements des CET1	1 746 298
Immobilisations	1 310 012
Autres déductions	36 668
Fonds propres additionnels	1 000 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 000 000
Fonds propres complémentaires	8 349 219
Dettes subordonnées à durée déterminée	7 337 534
Écart de réévaluation	785 834
Réserves latentes	225 851
Total	30 623 466

Exigences en FP par type des risques	Décembre, 2020
Risques de crédit pondérés	213 967 966
Risques de marché pondérés	9 245 142
Risques opérationnels pondérés	25 062 473
Total des actifs pondérés	248 275 581
Fonds propres Tier 1	22 274 247
Ratio de fonds Tier 1	9.0%
Total des fonds propres admissibles	30 623 466
Ratio de Solvabilité	12.3%

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES AU NIVEAU DES FILIALES À L'INTERNATIONAL

La Direction Générale des Risques Groupe a veillé, tout au long de l'année 2020, au renforcement de la surveillance et à la maîtrise des risques de crédit, marché, pays et opérationnels au niveau du Groupe BANK OF AFRICA.

L'exercice 2020 a également été marqué par la conduite du PAPEO s'inscrivant dans la continuité de la vision stratégique de la banque. L'objectif de ce programme étant de renforcer la dynamique et la croissance de la Filière « Risques » et par ricochet celle du Groupe.

Dispositif Risque de crédit

Lot 1 : Organisation, schéma délégataire, pilotage et Reporting

Le déploiement du dispositif Risques de Crédit -Lot 1- a été finalisé pour l'ensemble des filiales.

Lot 2 : Stress tests et ratios de concentration

Le dispositif Risques de Crédit Lot 2 a été déployé au sein de l'ensemble des filiales du groupe.

Dispositif Risques opérationnels

• Le déploiement des lots 1 et 2 du dispositif Risques Opérationnels a été finalisé pour l'ensemble des filiales.

• Le déploiement du lot 2 est en cours au sein de BBI Londres et BOA West Africa.

GESTION DES PROJETS TRANSVERSES DES RISQUES GROUPE

Au terme de l'exercice 2020, les travaux de l'entité Outils et Supports Informatiques des Risques Groupe ont continué sur les grands projets structurants des risques en alignement avec la stratégie de la Direction Générale des Risques Groupe de BANK OF AFRICA :

• Le déploiement de la nouvelle version de la Base Engagement « BEG » au niveau des BOA et des filiales marocaines et Européenne -14 finalisées et 7 en cours- ;

• L'amélioration de la solution de calcul des exigences en Fonds propres et production des déclarations réglementaires « Risk-Authority » au niveau des filiales BOA Zone UEMOA ;

• Le lancement des projets de mise en œuvre des outils -Recouvrement commercial précontentieux et contentieux, IFRS, Notation interne- ;

• La finalisation de plusieurs parties des projets -CDL, BGI-.

Portefeuille des projets Risques

Le portefeuille projets de la Direction Générale Risque Groupe est composé d'une vingtaine de projets regroupés en 3 domaines : « Projets de PAPEO, Projets Réglementaires et Transverses ».

Projets Risques Groupe

1. PROJETS DE TRANSFORMATION

• Mise en place du dispositif SI précontentieux et contentieux - Post octroi ;

• Acquisition d'un outil de calcul IFRS ;

• Déploiement ICAAP ;

• Projet BEG – Disposer d'un référentiel tiers et engagements de niveau Groupe ;

• BGI – Base de défaut ;

• Acquisition outil de notation GE et PME ;

• Implémentation des modèles de Scoring au niveau de la GRC -TPE et PART PRO- ;

• Automatisation des tableaux de bord et des indicateurs risques ;

• Revue et Pilotage du Schéma Délégataire.

2. PROJETS RÉGLEMENTAIRES

• Automatisation du dispositif de Gestion des Risques Pays ;

• Optimisation de l'utilisation de l'outil SAS et extension de l'environnement ;

• Recommandations BAM pour Risk Authority ;

• Optimisation du calcul du ratio de solvabilité et du système de pilotage des risques – Stream 2 ;

• Gestion des Groupes d'affaires ;

• Automatiser la détection précoce des Comptes à risque – Production des SFD ;

• Gestion des créances douteuses et litigieuses -nouveau CDL- ;

• Aggravation solde compromis et clôturés ;

• Gestion des Risques opérationnels ;

• Cartographie des RO – Normes de cotation des risques -filiales BOA + LCB BANK-.

3. TRANSVERSES

• Amélioration OVO ;

• Amélioration des processus de gestion et de suivi des engagements de la banque -Autorisations ;

• Revue du support de Comité de Crédit T2/T3 ;

• Gestion des OND ;

• Alertes IDCE ;

• Refonte du processus de traitement des CID ;

• Mise en place de Portail Sharepoint des Risques.

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Ordinaire en application des statuts, et de la Loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

RÉSULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDÉS

Réalisations financières du groupe BANK OF AFRICA

Au 31 décembre 2020, le total bilan du Groupe BANK OF AFRICA s'élève à 331,9 milliards DH, en hausse de 5% par rapport à décembre 2019.

Les capitaux propres part du Groupe BANK OF AFRICA s'établissent à 22,6 milliards DH, en quasi-stagnation par rapport à la même période en 2019.

L'encours des crédits consolidés a progressé de 4% passant de 186,6 milliards DH en décembre 2019 à 194,2 milliards DH en décembre 2020 -hors *Resales* à la clientèle, les créances sur la clientèle évoluent de 0,9%-.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 2% sur la même période s'établissant à 207,1 milliards DH contre 202,8 milliards DH en décembre 2019.

Le périmètre de consolidation demeure inchangé par rapport à l'exercice précédent.

Concernant les réalisations financières consolidées, le Produit Net Bancaire s'élève à 14 milliards DH en décembre 2020, en légère hausse de 1% par rapport à décembre 2019.

La progression de la marge d'intérêt de +5% et du résultat des opérations de marché de 3% ont permis de compenser la baisse des commissions et des produits nets des autres activités.

La Banque a enregistré le don au Fonds COVID pour un montant d'un milliard de dirhams dans les charges d'exploitation consolidées. Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 7,8 milliards DH, en baisse de 3% par rapport à décembre 2019.

Le Résultat Brut d'Exploitation en ressort à 5,2 milliards DH, en baisse de 10%. Retraité du Don, le Résultat Brut d'Exploitation affiche une hausse de +7% à 6,2 milliards DH.

Le coût du risque s'élève à 3,5 milliards DH en décembre 2020 contre 2,2 milliards DH en décembre 2019, soit une hausse de 57%.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit ainsi à 738 millions de dirhams en 2020, en baisse de 62%. Hors don, il atteint 1,368 milliards DH, en régression de 29%.

Le Résultat du Groupe s'élève à 1,364 milliard de dirhams, en baisse de 47% par rapport à la même période en 2020. Hors don, il s'établit à 1,994 milliards DH, en diminution de 23%.

Contribution des filières au résultat net part de Groupe

Les contributions au Résultat Net Part du Groupe par filière se présentent comme suit -en MDH- :

CONTRIBUTIONS AU RNPG En MDH	Déc. 20	Déc. 20	Hors don COVID-19			Var
			% Str	Déc. 19	% Str	
MAROC	4	634	46%	1 146	60%	-44,7%
BANK OF AFRICA	-112	518	38%	900	7%	-42,3%
FILIALES	116	116	8%	246	3%	-53,1%
SFS	44	44	3%	140	7%	-68,7%
GABA	83	83	6%	113	6%	-27,1%
AUTRES	-11	-11	-1%	-6	0%	na
ÉTRANGER	734	734	54%	775	40%	-5,4%
EUROPE	129	129	9%	137	7%	-5,9%
AFRIQUE	605	605	44%	638	33%	-5,3%
RÉSULTAT NET PDG	738	1 368	100%	1 922	100%	-28,8%

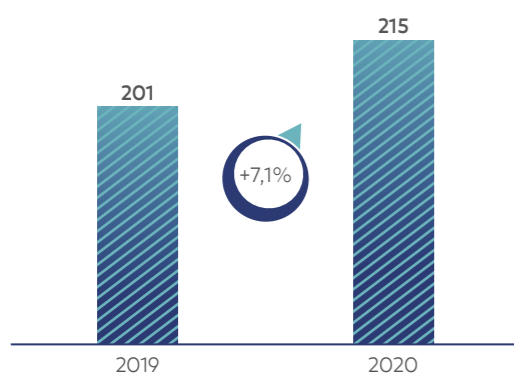
La contribution des activités au Maroc au RNPG a été impactée par la comptabilisation du don au Fonds COVID pour un montant brut d'un milliard de dirhams. Après retraitement de ce don, la contribution des activités au Maroc s'élève à 634 millions DH, en baisse de 45% par rapport à décembre 2019.

Quant à l'activité à l'international, elle affiche une contribution de 734 millions DH, en régression de 5% par rapport à la même période en 2019.

RÉSULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITÉS DE BANK OF AFRICA - BMCE GROUP SA

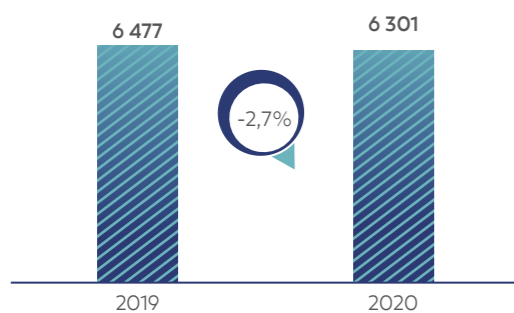
Le total bilan de la Banque ressort à 215 milliards DH à fin décembre 2020 contre 201 milliards DH à fin décembre 2019, soit une progression de +7,1%.

Total bilan en MMDH

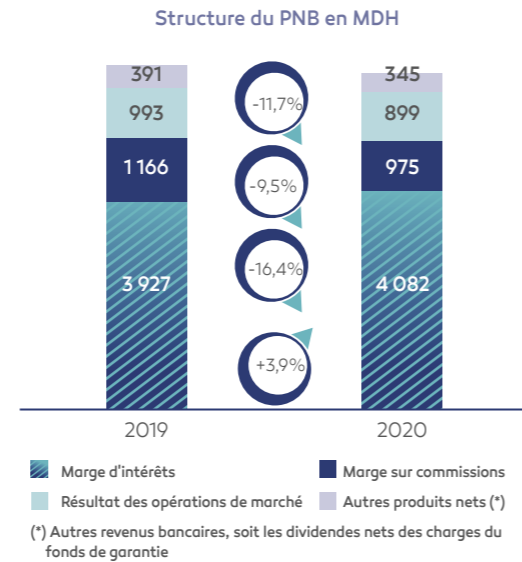


Le PNB de la Banque se situe à 6 301 MDH à fin décembre 2020, en repli de 2,7% dû à l'effet conjugué de :

PNB en MDH

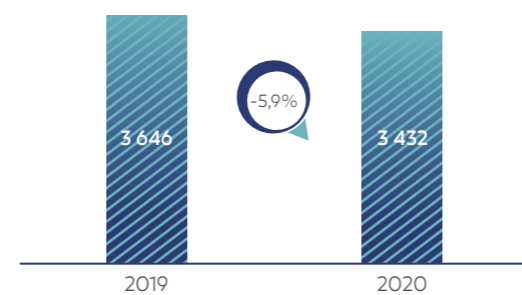


- La baisse des commissions de près de 16,4% suite aux impacts de la crise sanitaire COVID-19 sur certains métiers bancaires notamment le change de billets de banque et la monétique avec la baisse des flux à l'international;
- Le recul des résultats des opérations de marché de 9,5% ;
- La baisse des dividendes perçus en 2020 de près de 5% ;
- La hausse de la marge d'intérêt de +3,9%, portée par la croissance de l'activité commerciale et la poursuite de l'optimisation du coût des ressources de la Banque.



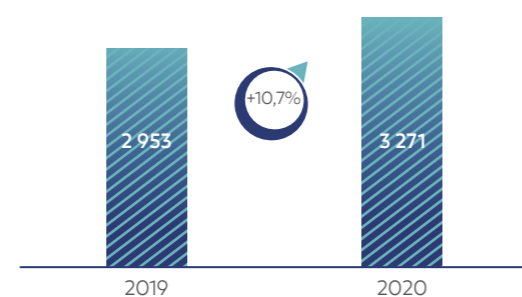
Les frais généraux affichent une baisse de 5,9% à 3 432 millions DH à fin décembre 2020 contre 3 646 millions DH à fin décembre 2019. Il en ressort un coefficient d'exploitation de 54,5% à fin décembre 2020 contre 56,3% à fin décembre 2019, soit une amélioration de 1,8p%.

Charges Générales d'Exploitation en MDH



Le Résultat Brut d'Exploitation enregistre une progression de 10,7%, pour s'établir à 3 271 millions DH à fin décembre 2020, intégrant la plus-value réalisée en 2020 sur l'apport des biens d'exploitation à l'OPCI pour un montant de 373 millions DH.

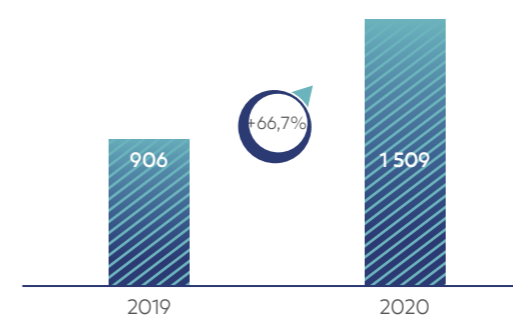
Résultat Brut d'Exploitation en MDH



Le Coût du Risque Global ressort à 1 509 millions DH à fin décembre 2020 contre 906 millions DH à fin décembre 2019, soit +66,7%, composé de :

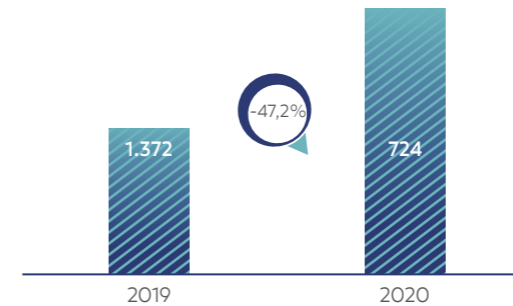
- Un niveau de Dotations aux provisions clientèle de 1 673 MDH à fin décembre 2020 contre 1 181 millions DH à fin décembre 2019, soit +41,7% ;
- Des Reprises de provisions clientèle de 234 millions DH contre 303 millions DH, en baisse de 23% ;

Coût du risque global en MDH



Le résultat net de BANK OF AFRICA - BMCE Group SA ressort ainsi à 724 millions DH à fin décembre 2020 contre 1 372 millions DH à fin décembre 2019, en baisse de 47,2%, tenant compte du Don de 1 000 millions DH en faveur du Fonds Spécial pour la gestion de la COVID-19.

Résultat net social en MDH



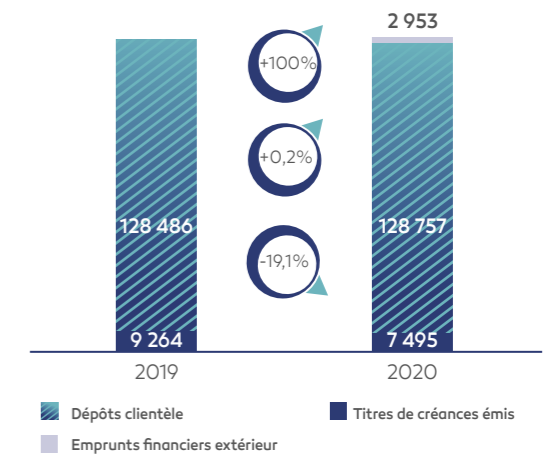
ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE AU MAROC

RESSOURCES DE LA BANQUE

Les ressources de la banque s'inscrivent en légère hausse de 0,6% par rapport à décembre 2019 pour s'établir à 139 milliards DH à fin décembre 2020, contre 138,8 milliards DH à fin décembre 2019. La part de marché des ressources marque une baisse de 0,49p% à 12,99% à fin décembre 2020 contre 13,47% à fin décembre 2019.

Les dépôts de la clientèle enregistrent une légère hausse de 0,2% pour s'établir à près de 129 milliards DH à fin décembre 2020, entraînant un recul de la part de marché de 0,61p% à 13,00% à fin décembre 2020 contre 13,62% à fin décembre 2019. Ce repli porte principalement sur la forte baisse des dépôts à terme avec -30,4%. Parallèlement, les dépôts à vue se sont accrus de +8,5% notamment les comptes chèques avec une progression de +9,2% et les comptes courants avec +6,9%.

Ressources en MDH



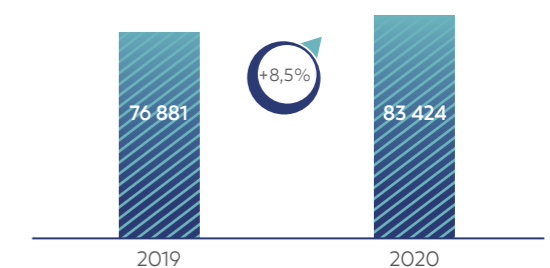
PART DE MARCHÉ RESSOURCES



Résultat net social en MDH



Comptes à vue créditeurs en MDH



En termes de structure des ressources de la Banque, la part des dépôts non rémunérés représente près de 63% du total des ressources à fin décembre 2020, contre 59% à fin décembre 2019.

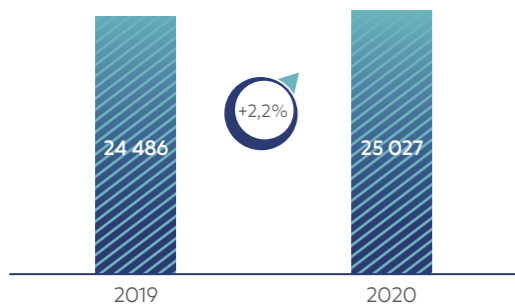
Les comptes à vue créditeurs enregistrent une hausse de +8,5%, tirée par la progression des encours comptes chèques de +9,2%, soit +5 milliards DH, pour se fixer à 59,2 milliards DH à fin décembre 2020. De même, les comptes courants se sont appréciés de +6,9% pour s'établir à 24 milliards DH.

La part de marché des comptes à vue créditeurs accuse une baisse de 0,23p% passant de 13,06% à fin décembre 2019 à 12,83% à fin décembre 2020.

Les comptes sur carnets affichent une hausse de +2,2%, soit un encours passant de 24,5 milliards DH à fin décembre 2019 à 25 milliards DH à fin décembre 2020.

La part de marché des comptes sur carnet affiche une légère augmentation de 0,05p%, à 14,84% à fin décembre 2020 contre 14,79% à fin décembre 2019.

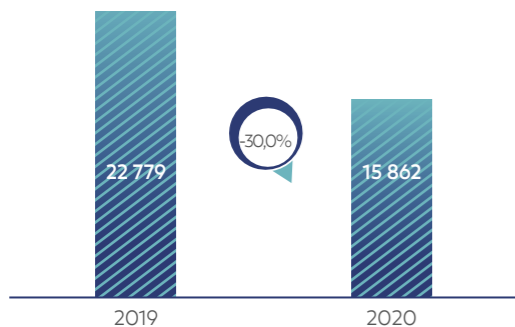
Comptes d'épargne en MDH



Les dépôts à terme ont régressé de 30% à 15,9 milliards DH à fin décembre 2020 contre 22,8 milliards DH à fin décembre 2019, soit -6,9 milliards DH.

La part de marché des dépôts à terme s'est rétractée de 3,09p% à 11,54% à fin décembre 2020 contre 14,64% à fin décembre 2019.

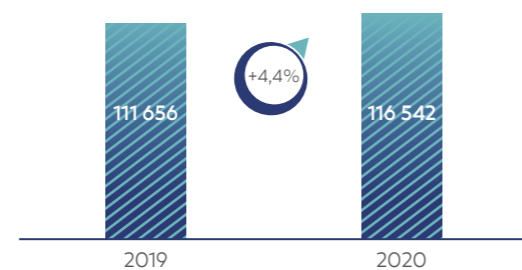
Dépôts à terme en MDH



CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les crédits à l'économie enregistrent une progression de +4,4% pour ressortir à 116 milliards DH à fin décembre 2020 contre 112 milliards DH fin décembre 2019.

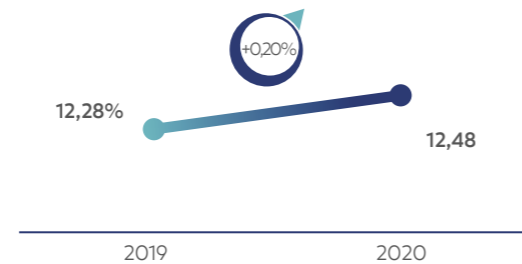
Créances sur la clientèle en MDH



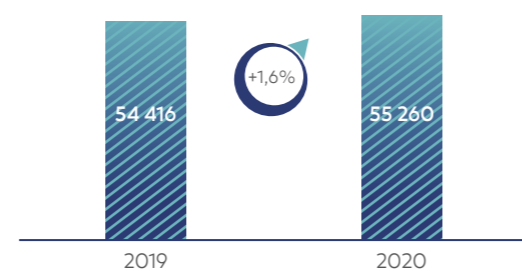
Pareillement, la part de marché des crédits est passée de 12,28% à fin décembre 2019 à 12,48% à fin décembre 2020, soit +0,20p%.

Les crédits aux entreprises s'inscrivent en hausse de +1,6%, pour ressortir à 55 milliards DH à fin décembre 2020, une hausse tirée principalement par les crédits de trésorerie de +13,2%, notamment les crédits *Damane Oxygène / Relance garantis* par la Caisse Centrale de Garantie liés à la crise sanitaire COVID 19 avec un encours total de 6,5 milliards DH à fin décembre 2020.

part de marché des crédits



Crédits aux entreprises en MDH

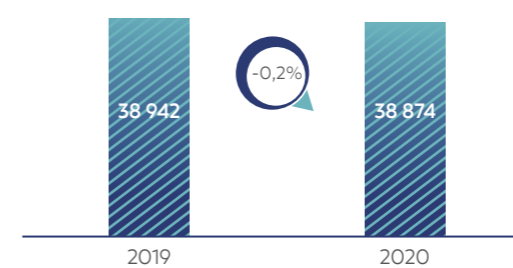


En revanche, les crédits à l'équipement et les crédits immobiliers FPI ont enregistré une baisse respectivement de 11,7% et de 6,4%.

La part de marché des crédits aux entreprises a connu une baisse de 0,12% à 11,72% à fin décembre 2020 contre 11,85% à fin décembre 2019.

Les crédits aux particuliers ont connu un léger repli de 0,2%, s'établissant à 38,9 milliards DH à fin décembre 2020. Cette régression est engendrée par l'effet combiné de la légère hausse des crédits immobiliers aux particuliers de près de 1,5% et de la baisse des crédits à la consommation de 6,4%.

Crédits aux particuliers en MDH



La part de marché des crédits aux particuliers est passée de 14,71% à fin décembre 2019 à 14,65% à fin décembre 2020, soit une baisse de -0,07%.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB de BANK OF AFRICA - BMCE Group SA ressort à 6.301 MDH à fin décembre 2020 contre 6 477 millions DH à fin décembre 2019, soit -2,7%.

La marge d'intérêts s'élève à 4 082 millions DH à fin décembre 2020 contre 3 927 millions DH à fin décembre 2019, soit une hausse de 3,9%, en raison de la croissance positive de la marge d'intérêt clientèle de la Banque de +3,6%, suite à l'effet combiné de :

i) La hausse des dépôts moyens de près de 1,5% entre 2019 et 2020, principalement les dépôts non rémunérés qui se sont appréciés de +9%, soit de +6,5 milliards DH, notamment les comptes chèques avec +7,8% et les comptes courants de +11,5%.

En outre, les comptes rémunérés ont enregistré une baisse de 8,3%, soit -4,6 milliards DH entre 2019 et 2020, correspondant essentiellement aux comptes à terme avec -20,3%.

Il en ressort une amélioration du coût de ressources de la Banque de 19 Pbs pour se fixer à 0,94% à fin 2020 contre 1,13% à fin 2019.

ii) La progression de l'encours moyen des crédits de +3,7% entre 2019 et 2020, soit +4 milliards DH, il s'agit principalement des crédits de trésorerie avec +11%, notamment les nouveaux produits *Damane oxygène* et *Damane relance* dont l'encours moyen s'élève à 2,5 milliards DH.

Il est à souligner que le rendement des crédits a baissé de 28 Pbs, s'établissant à 4,50% à fin 2020, liée principalement

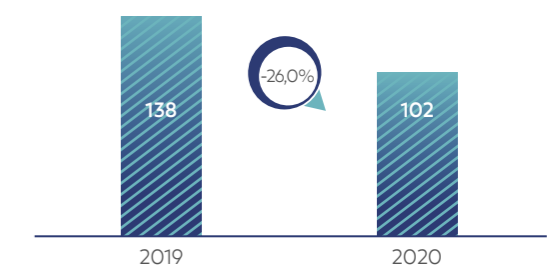
aux rendements des crédits relance et oxygène dont le taux correspond au taux directeur majoré de 200 Pbs, soit 3,5%.

MARGE SUR COMMISSIONS

Les commissions ressortent en baisse de près de 16,4% à 975 millions DH à fin décembre 2020, en raison principalement de :

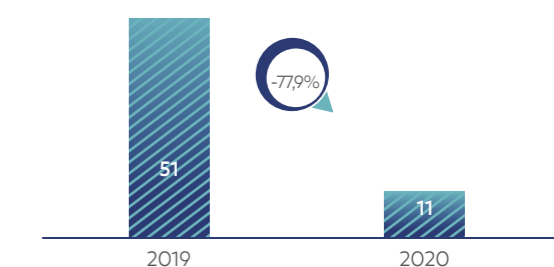
- La baisse des commissions « crédits » de 26% en raison de la baisse des dépassements en compte de 24% entre décembre 2019 et décembre 2020 liée principalement à la baisse du volume de 23,2% ;

Crédits en MDH



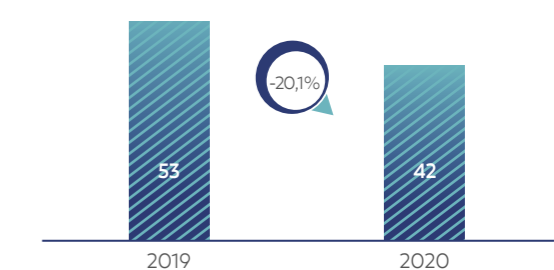
- Le recul des commissions « change manuel » de 77,9%, en lien avec la baisse du volume réalisé en 2020 suite à la crise sanitaire COVID-19 ;

Change manuel en MDH



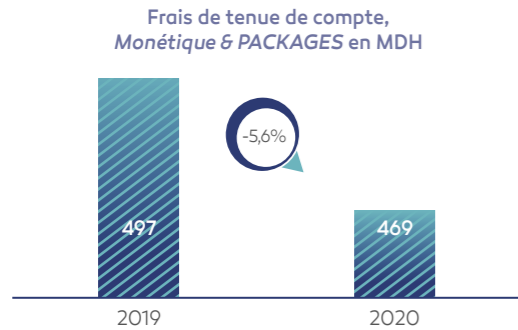
- Le repli des commissions de « bancassurance » de 20,1%, notamment le produit prévoyance, liée essentiellement au ralentissement des débloques des crédits immobiliers et consommation ;

Bancassurance en MDH





- La baisse des commissions perçues sur les packages, la monétique et les frais de tenue de compte de 5,6% en raison de l'effet combiné de :

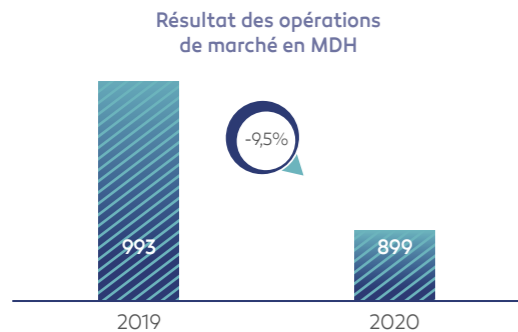


- La régression des commissions monétiques de -24%, suite d'une part à la baisse des commissions ATM Access Fees facturées aux porteurs étrangers sur les retraits au Maroc et d'autre part à la baisse des volumes des paiements par carte chez les commerçants de 1,1% ainsi que les volumes sur retraits confrères de 11%. De même, la baisse des volumes des achats et retraits à l'international respectivement de 45% et 33% ;

- La hausse des commissions perçues sur les Packages de près de +3,4% entre décembre 2019 et décembre 2020, en raison de la progression du stock des Packages de près de 5,7%, soit +36 232 Packs.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

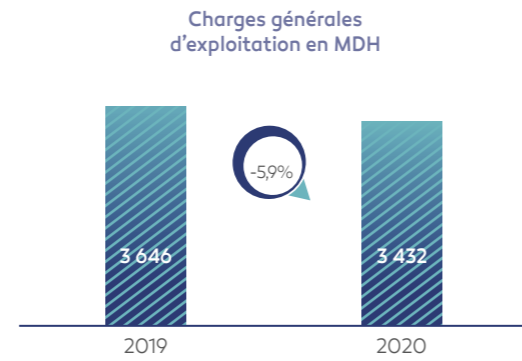
Le résultat comptable des opérations de marché a baissé de près de 9,5% à 899 millions DH à fin décembre 2020 contre 993 millions DH à fin décembre 2019, réalisées dans un contexte d'une performance exceptionnelle en 2019.



En 2020 le rendement du portefeuille obligataire ressort à 2,7%, et ce, compte tenu de baisses successives du taux directeur courant l'année 2020 passant de 2,25% à 1,5%. À noter que l'encours du portefeuille OPCVM s'élève à 20 milliards DH en 2020 contre 18,6 milliards DH en 2019.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation s'élèvent à 3 432 millions DH à fin décembre 2020, soit une baisse de 5,9% par rapport à fin décembre 2019.

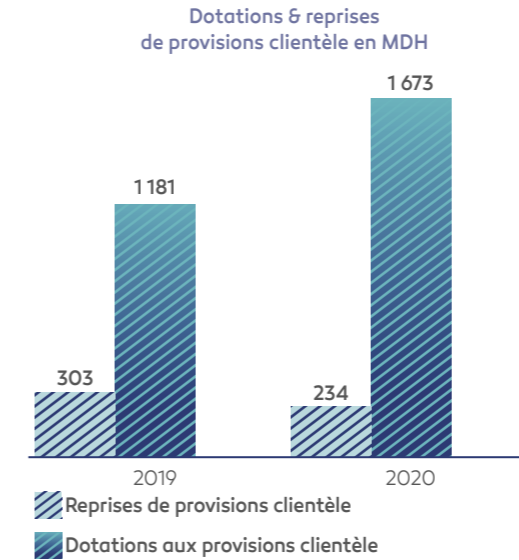


-Les charges du personnel ont enregistré un recul de 4,8% pour s'établir à 1 554 millions DH à fin décembre 2020 suite à la baisse de la masse salariale en raison de la diminution des effectifs entre 2019 et 2020 de 1,2% ;

-Les autres charges d'exploitation ressortent en baisse de 6,8% à 1 878 millions DH, témoignant d'une part la poursuite des efforts consentis pour la maîtrise des charges de la Banque et d'autre part l'impact de la crise sanitaire COVID-19 sur certaines rubriques de charges -communication, frais de déplacement et séjours, l'affranchissement...-

COÛT DU RISQUE

Le Coût du Risque global affiche 1 509 MDH à fin décembre 2020 contre 906 millions DH à fin décembre 2019 :

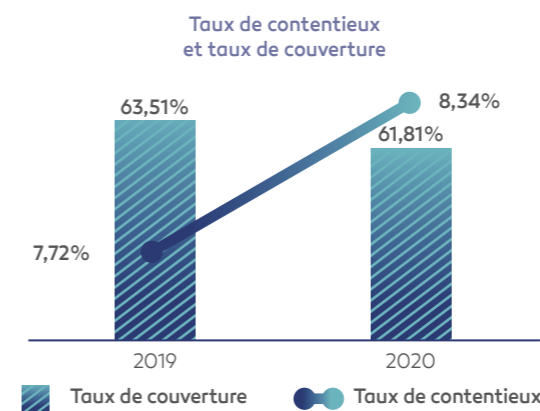


-Un niveau de Dotations clientèle de 1 673 millions DH à fin décembre 2020 contre 1 181 MDH à fin décembre 2019, en hausse de +41,7% ;

-Un niveau des Reprises de provisions clientèle de 234 MDH contre 303 millions DH, en baisse de 23%.

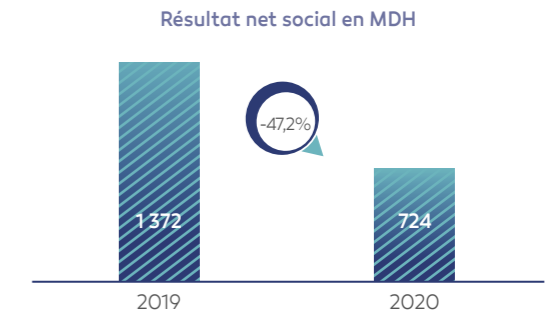
Par ailleurs, le taux de couverture des créances est passé de 63,51% à fin 2019 à 61,81% à fin 2020

En outre, le taux de contentieux des créances est passé de 7,72% à fin 2019 à 8,34% à fin 2020. :



RÉSULTAT NET

Le résultat net de BANK OF AFRICA - BMCE Group SA inclut le don en faveur du Fonds Spécial pour la gestion de la COVID-19 pour un montant à fin décembre 2020 de 1 000 millions DH. Le résultat net s'élève ainsi à 724 millions DH à fin décembre 2020 contre 1 372 millions DH à fin décembre 2019, en baisse de 47,2%.



SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Contribution	SFS		Salafin		Maghrébil		M.Factoring		RM Experts		Euler Hermes Acmar	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
MDH												
PNB Consolidé	701	723	279	322	411	389	10	12	0,8	-0,8	na	na
Évolution		-3%		-13%		6%		-22%				
Frais Généraux	-240,7	-239,9	-126	-125	-74	-71	-20,8	-20,9	-19,2	-23,6	na	na
Évolution		0,3%		1%		5%		-1%		-19%		
Coût du Risque	-444	-210	-234	-101	-208	-100	-1,8	-9,8	na	na	na	na
Évolution		111%		132%		109%		-81%				
Résultat Net PDG	44	140	-16	69	59	68	3,0	-2,0	0,5	-0,4	-2,6	4,4
Évolution		-69%				-14%						

La filière Services Financiers Spécialisés affiche une contribution au RNPG en baisse de 69% passant de 140 millions DH en décembre 2019 à 44 millions DH en décembre 2020.

Salafin a enregistré un résultat net social de -16 millions DH en décembre 2020 Vs un bénéfice de 130 millions DH en décembre 2019, à cause notamment de la baisse des revenus de 13% et de la hausse exceptionnelle des dotations nettes aux provisions pour créances en souffrance de +182%.

Maghrébil affiche un résultat net social de 64 millions DHVs 107 MDH en décembre 2019, en baisse de 40%, qui s'explique par la hausse du coût du risque - +98%-. La mise en place de moratoires pour les clients en difficulté n'a pas été suffisante pour freiner l'évolution des impayés et du provisionnement. Une Provision pour Risque Généraux de 33 millions DH a été constituée.

Maroc Factoring affiche un résultat net social de 3 millions DH, en baisse de 24% par rapport à décembre 2019.

RM Experts a enregistré un résultat net social de 2 millions DH, contre -0,120 millions DH en décembre 2019.

ACMAR, filiale spécialisée dans l'assurance-crédit détenue à hauteur de 20% et mise en équivalence, a enregistré un résultat net social déficitaire de 13 millions DH en décembre 2020 contre un résultat positif de 22 millions DH en décembre 2019.

GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
MDH								
PNB Consolidé	333,0	362,7	177,1	196,9	19,2	15,2	136,8	150,6
Évolution		-8%		-10%		26%		-9%
Frais Généraux	-297,6	-306,7	-231,5	-234,2	-16,0	-33,8	-50,1	-38,7
Évolution		-3%		-1%		-53%		29%
Coût du Risque	-2,9	-9,3	0,4	-7,3	-1,2	0,0	-2,1	-2,0
Évolution								
Résultat Net PDG	82,6	113,2	39,3	52,8	0,6	1,8	42,7	58,6
Évolution		-27%		-25,6%				-27%

La contribution de la filière Gestion d'Actifs et Banque d'Affaires au Résultat Net PDG atteint 82,6 MDH en décembre 2020, en baisse de 27% par rapport à décembre 2019.

BMCE Capital a enregistré un résultat consolidé de 40 MDH en décembre 2020 contre 53,8 MDH en décembre 2019. Dans un contexte de crise sanitaire, les activités commerciales des filiales locales ont été impactées. La concrétisation de certaines opérations de Conseil et de souscription a été reportée.

En outre, la situation sanitaire a également eu un impact négatif sur les activités commerciales des filiales ivoiriennes et tunisiennes.

BMCE Capital Bourse a enregistré un bénéfice de 0,7 millions DH contre 1,9 millions DH en décembre 2019 suite à la contreperformance de 7,3% enregistrée par le marché boursier et le repli des volumes transactionnels globaux de 15,3%.

BMCE Capital Gestion a enregistré un résultat net de 43 millions DH en décembre 2020 contre 59 millions DH en décembre 2019. Malgré un environnement de taux bas et une contreperformance du marché actions, BMCE Capital Gestion a réussi à assurer une continuité opérationnelle et a fait preuve de résilience avec une croissance de 17% des actifs sous gestion.

AUTRES ACTIVITÉS AU MAROC

La filière « autres activités » du Groupe BANK OF AFRICA regroupe les entités Locasom, EAI, CID, AML et BTI, la plupart étant consolidée par mise en équivalence.

Contribution	Autres		Locasom		EAI		CID		AML		bti Bank	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
MDH												
PNB Consolidé	125,5	125,9	125,5	125,9	na	na	na	na	na	na	na	na
Évolution		-0,3%		-0,3%								
Frais Généraux	-87,3	-98,9	-87,3	-98,9	na	na	na	na	na	na	na	na
Évolution		-12%		-12%								
Coût du Risque	0,02	3,8	0,02	3,8	na	na	na	na	na	na	na	na
Évolution												
Résultat Net PDG	-10,8	-6,5	21,7	22,0	-1,5	0,0	0,9	0,7	-6,6	1,1	-25,2	-30,2
Évolution		-67%		-2%				39%				17%

Locasom, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, a enregistré un résultat net social de 22,4 millions DH en quasi-stagnation, avec une contribution au RNPG de 21,7 millions DH.

EAI, la filiale technologique, a enregistré un bénéfice de 5 millions DH en 2020 contre 6 millions DH en 2019.

Conseil, Ingénierie et Développement, société d'ingénierie intervenant dans les projets de génie civil, de bâtiment, de transport et d'hydraulique, a enregistré un résultat net de 2,3 millions DH en décembre 2020, contre 2 millions DH en 2019.

Africa Morocco Link « AML », la filiale opérant dans le transport maritime, a enregistré une perte de 13 MDH en décembre 2020 Vs un bénéfice de 2,2 millions DH en décembre 2019.

Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma « BTI », la banque participative enregistre une perte de 49 millions DH en décembre 2020 contre une perte de 59 millions DH en décembre 2019.

RÉSULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Contribution	International		Europe		Afrique	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
MDH						
PNB Consolidé	6 974	6 687	522	575	6 452	6 112
Évolution		4%		-9%		6%
Frais Généraux	-4 033	-4 051	-259	-258	-3 774	-3 794
Évolution		-0,4%		0,7%		-0,5%
Coût du Risque	-1 406	-999	-28	-5	-1 378	-994
Évolution		41%		511%		38,6%
Résultat Net PDG	734	775	129	137	605	638
Évolution		-5,4%		-5,9%		-5,3%

Au 31 décembre 2020, la contribution dans le RNPG consolidé des activités à l'international est en baisse de 5%, passant de 775 millions DH à 734 millions DH, représentant 54% du RNPG global -hors don-.

Cette baisse s'explique par les réalisations aussi bien des activités africaines que des filiales européennes.

ACTIVITÉS EN EUROPE

BMCE International Holding affiche une contribution au RNPG en baisse de 6% par rapport à 2019 s'établissant à 129 millions DH à fin décembre 2020. Cependant, ses deux filiales ont été différemment impactées par la crise

sanitaire :

BBI Madrid s'est montrée très résiliente avec un résultat net social de 10,3 millions EUR, en hausse de 11% par rapport à 2019. La baisse de 9% du PNB a été largement compensée par une bonne maîtrise des charges d'exploitation et par une baisse significative du coût du risque.

BBI UK enregistre une baisse de son résultat social de 52% s'établissant à 1,69 millions GBP contre 2,85 Millions GBP en 2019, suite à la baisse des revenus de *Capital markets*, de *Trade finance* et de *Correspondant banking*, conjuguée à une hausse du coût du risque résultant de la détérioration du *Rating* des contreparties.

ACTIVITÉS EN AFRIQUE

Contribution	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19	D 20	D 19
MDH								
PNB Consolidé	6 452	6 112	6 284	5 891	168	221	na	na
Évolution		6%		7%		-24%		
Frais Généraux	-3 774	-3 794	-3 591	-3 611	-182,7	-183,0	na	na
Évolution		-0,5%		-0,5%		-0,1%		
Coût du Risque	-1 378	-994	-1 493	-851	115	-143	na	na
Évolution		39%		75%				
Résultat Net PDG	605	638	495	602	35	-39	74,9	74,8
Évolution		-5%		-18%				0,2%

Les filiales BOA ont une contribution au RNPG en baisse de 18% par rapport à la même période en 2019.

La contribution au PNB global ressort à 6 284 millions DH, en hausse de 7% par rapport à décembre 2019. La contribution au coût du risque consolidé -après les retraitements IFRS- s'élève à -1 493 millions DH, soit une hausse de 75% par rapport à la même période en 2019.

Le RNPG des filiales BOA -selon les normes locales- ressort à 65,7 millions EUR en décembre 2020 contre 68,9 millions EUR enregistrés en décembre 2019, en baisse de 4,6%.

LCB Bank a enregistré un résultat de 0,6 million EUR contre une perte de 21,8 millions EUR en décembre 2019. Sa contribution au RNPG augmente de -39 millions DH à 35 millions DH.

La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, a produit un résultat en quasi-stagnation par rapport à 2019 avec un montant de 21,3 millions EUR en décembre 2020.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Le Groupe BANK OF AFRICA a élaboré un plan stratégique de développement sur la période 2019- 2021, poursuivant la consolidation de ses activités aussi bien :

- i) Au Maroc, à travers la conquête et la fidélisation de la clientèle, la poursuite de la collecte des dépôts et la favorisation de la bancarisation via un modèle hybride 'Phygital', Réseau physique d'agences & digital ;
- ii) Qu'à l'international, à travers :
 - L'approfondissement et la rationalisation de la présence du Groupe en Afrique Subsaharienne
 - L'optimisation des activités du Groupe en Europe.

Pour se doter de moyens financiers pour accompagner son ambition, la Banque a procédé au renforcement de ses fonds propres pour un montant de 3,6 milliards DH en 2019 et de 793 millions DH en 2020 par conversion optionnelle en actions des dividendes de l'exercice 2019.

Parallèlement, et dans un contexte de rationalisation des moyens, la Banque a initié dès 2018 un ensemble de mesures afin de maîtriser ses charges d'exploitation en adoptant notamment le principe d'ISO périmètre agence en conformité avec les orientations stratégiques de la Banque.

La Banque poursuivra également ses efforts pour le recouvrement des créances en souffrance et procédera à une cession échelonnée de ses immobilisations hors exploitation au fur et à mesure de l'amélioration des conditions de marché.

Face à la crise sanitaire et économique en 2020, le Groupe BANK OF AFRICA s'est mobilisé pour soutenir l'économie et alléger l'impact de cette crise aussi bien sur les réalisations financières du Groupe que sur les clients, les partenaires et les collaborateurs.

À cet effet, plusieurs mesures ont été mises en place au niveau national :

- Inscription dans l'élan de la solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 milliard de dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID-19 ;
- Instauration d'une Gouvernance de Crise assurant la continuité d'activité dans le respect des conditions sanitaires pour répondre aux besoins et attentes de la clientèle tout en veillant à la garantie de la sécurité des collaborateurs ;
- Accélération des opérations de digitalisation de la Banque à travers la poursuite de l'enrichissement de l'offre digitale et multicanal - déploiement de la plateforme *Crédit Immobiliers en ligne*, *Agence Directe*, *Daba Pay*, *Credit Business Online*- ;
- Mise en place de moratoires des crédits et accompagnement rapproché des clients à travers des lignes de financement spécifiques garanties par la CCG : « *Damane Oxygène* » pour le financement des charges courantes et de fonctionnement et « *Damane Relance* » pour la relance de leur activité.

GESTION ACTIF / PASSIF AU 31 DÉCEMBRE 2020 :

RISQUE DE LIQUIDITÉ :

Le Coefficient LCR -*Liquidity Coverage Ratio*-, affiche respectivement 172% sur base individuelle et 167% sur base consolidée au 31 décembre 2020.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT :

Les résultats des *Stress testing* effectués au 31 décembre 2020 relativement aux impacts d'une variation des taux d'intérêt de 200 pbs sur la marge d'intérêt et sur la valeur économique des Fonds Propres ressortent en conformité avec les limites fixées par le Comité ALCO.

À fin décembre 2020, en excluant le portefeuille *Trading Book*, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à 0,359 milliards DH, soit 8,3% de la MNI prévisionnelle.

La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille *Trading Book*, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 0,749 milliards DH, soit 6.0% des Fonds Propres de base.

LA LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS EST DISPONIBLE DANS LE RAPPORT ESG.

COMPTES
CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2020



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem
Souissi 10000 Rabat
Maroc

Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUPE et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 27.980.530, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.363.819.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).



Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 4,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2020. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p>

L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ;
- Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différents buckets ;
- Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues.

Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.

Au 31 décembre 2020, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 210.145; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 15.978.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.

Evaluation du goodwill

Au 31 décembre 2020, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,7% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes. Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements. Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.

Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ;
- Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ;
- Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ;
- Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2020 (buckets 1, 2 et 3) ;
- Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ;
- Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.

Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.

Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :

- Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ;
- Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 14 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
 FIDAROC GRANT THORNTON
 Member Firm of Grant Thornton
 International
 7 Bd. Orlin Slayoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 06 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïça MEKOUAR
 Associé

KPMG
 PMG
 Centre de Commerce Social - Rabat
 Tél : 05 37 63 37 02 (R 06)
 Tél : 05 37 63 37 11
 00152900400091
Abderrazzak MZOUGUI
 Associé

I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ÉTAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF IFRS	Note	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4,1	16 291 624	14 450 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4,2	29 529 201	29 913 430
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4,2	774 086	794 295
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4,3	1 222 818	1 667 868
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4,3	4 642 101	4 446 599
Titres au coût amorti	4,4	37 324 605	30 042 750
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4,5	22 392 263	22 403 739
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4,5	194 166 699	186 645 591
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actif d'impôt exigible	4,8	797 935	920 499
Actif d'impôt différé	4,8	2 083 871	1 767 563
Comptes de régularisation et autres actifs	4,9	6 751 532	6 631 296
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4,1	962 952	930 990
Immeubles de placement	4,11	3 684 810	3 800 224
Immobilisations corporelles	4,11	8 945 178	9 222 503
Immobilisations incorporelles	4,11	1 310 012	1 079 156
Écart d'acquisition	4,12	1 032 114	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS		331 911 802	315 749 207

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	Note	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		-	-
Titres de créance émis	4,7	14 111 265	16 346 393
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4,5	59 960 481	45 071 844
Dettes envers la clientèle	4,6	207 086 841	202 816 657
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passif d'impôt courant	4,8	877 982	1 396 103
Passif d'impôt différé	4,8	1 258 073	1 179 957
Comptes de régularisation et autres passifs	4,9	9 634 263	10 379 406
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4,13	1 407 895	1 172 574
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4,6	9 594 473	9 590 170
TOTAL DETTES		303 931 273	287 953 104
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		19 624 631	18 473 069
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		1 587 064	1 474 765
- Part des minoritaires		4 283 718	4 149 154
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
- Part du groupe		609 900	618 563
- Part des minoritaires		511 398	504 535
Résultat de l'exercice		-	-
- Part du groupe		737 832	1 921 510
- Part des minoritaires		625 987	654 507
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		27 980 530	27 796 103
TOTAL PASSIF IFRS		331 911 802	315 749 207

(en milliers de DH)

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de Résultat IFRS	Note	déc.-20	déc.-19
Intérêts et produits assimilés		15 709 686	15 350 928
Intérêts et charges assimilées		-5 281 297	-5 436 906
Marge d'intérêt	2,1	10 428 389	9 914 022
Commissions perçues		3 098 389	3 240 485
Commissions servies		-456 931	-529 236
Marge sur commissions	2,2	2 641 458	2 711 249
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeur par résultat	2,3	377 678	353 259
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		310 364	343 728
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		67 314	9 531
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2,4	226 137	231 334
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables		5 449	19 627
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		220 688	211 707
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produit net des autres activités	2,5	792 923	1 235 176
Charges des autres activités	2,5	-464 539	-584 437
Produit net bancaire		14 002 045	13 860 603
Charges générales d'exploitation	2,6	-7 845 739	-7 117 766
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2,6	-954 340	-947 015
Résultat Brut d'exploitation		5 201 967	5 795 821
Coût du risque		-3 451 978	-2 196 435
Résultat d'exploitation		1 749 989	3 599 386
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		59 699,64	69 866
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2,7	67 657,86	-13 106
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-
Résultat avant impôt		1 877 347	3 656 146
Impôt sur les résultats	2,8	-513 528	-1 080 129
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession		-	-
Résultat net		1 363 819	2 576 017
Résultat hors groupe		625 987	654 507
Résultat net - Part du groupe		737 832	1 921 510

(en milliers de DH)

1.3. ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc.-20	déc.-19
Résultat net	1 363 819	2 576 017
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	142 651	27 964
Écarts de conversion	142 651	27 964
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Écarts de réévaluation		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-81 976	68 026
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-81 976	68 026
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	60 676	95 990
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 424 494	2 672 007
Part du groupe	733 603	2 006 084
Part des intérêts minoritaires	690 891	665 923

(en milliers de DH)



1.4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2020

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31/12/2018 corrigés	1 794 634	12 571 140	0	4 499 659	-490 350	18 375 083	5 466 427	23 841 511
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01/01/2019	1 794 634	12 571 140	0	4 499 659	-490 350	18 375 083	5 466 427	23 841 511
Opérations sur capital	203 571	3 903 724		-445 698		3 661 597		3 661 597
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-897 317		-897 317	-600 722	-1 498 039
Résultat de l'exercice				1 921 510		1 921 510	654 507	2 576 017
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					67 246	67 246		67 246
Écarts de conversion					-23 149	-23 149	-31 181	-54 330
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	44 096	44 096	-31 181	12 915
Variation de périmètre				-170 937		-170 937	33 527	-137 410
Autres variations				-446 127		-446 127	-214 362	-660 489
Capitaux propres clôture 31/12/2019	1 998 205	16 474 864	0	4 461 090	-446 253	22 487 906	5 308 196	27 796 102
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01/01/2020	1 998 205	16 474 864	0	4 461 090	-446 253	22 487 906	5 308 196	27 796 102
Opérations sur capital	57 861	1 093 701		-1 093 701		57 861		57 861
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-255 802		-255 802	-502 837	-758 639
Résultat de l'exercice				737 832		737 832	625 986	1 363 818
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres					-14 730	-14 730		-14 730
Écarts de conversion					54 597	54 597	33 724	88 321
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	39 867	39 867	33 724	73 591
Variation de périmètre						0		0
Autres variations				-508 237		-508 237	-43 967	-552 204
Capitaux propres clôture 31/12/2020	2 056 066	17 568 565	0	3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530

1.5. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2019

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	NOTE	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôts		1 877 347	3 656 146
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,6	954 340	956 552
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2,7	190 303	118 603
+/- Dotations nettes aux provisions	2,7	2 196 280	693 860
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4,1	-59 700	-55 210
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-592 445	-507 520
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement			-
+/- Autres mouvements		74 622	34 548
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		2 763 400	1 240 832
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	10	498 337	2 949 832
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		-8 189 863	1 762 667
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-3 105 869	-9 109 225
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		-2 344 868	600 504
- Impôts versés		-1 111 654	-1 131 214
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-4 253 917	-4 927 436
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		386 829	-30 458
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-268 892	22 037
+/- Flux liés aux immeubles de placement		176 889	-98 686
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-32 510	-865 878
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-124 513	-942 527
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-657 011	2 158 929
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-2 274 578	2 731 844
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-2 931 589	4 890 773
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		63 473	-33 948
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-2 605 799	3 883 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		20 873 669	16 989 829
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	14 450 591	14 310 554
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		6 423 079	2 679 275
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		18 267 870	20 873 669
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	4,1	16 291 624	14 450 591
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 976 247	6 423 079
Variation de la trésorerie nette		-2 605 799	3 883 840

1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0.5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0.5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0.5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le Groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 décembre 2020, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprises

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

e. Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Écart d'acquisition

À la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « Goodwill complet » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Évaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.



La Banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « *Discounted Dividend Model* », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « *Discounted Cash flows* » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du Groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues -commissions de participation et d'engagement, frais de dossier-, analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

- Coût amorti ;
- Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » -« juste valeur par OCI »- ;
- Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

- Des modalités de gestion -« *Business Model* »- définies par l'entreprise ;
- Et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels -critère du « *Solely Payments of Principal and Interest* », ou « SPPI »-.

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et

de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre/ Vente ».

Le second critère -critère « SPPI »- s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- D'instruments de dette -i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables- ; ou
- D'instruments de capitaux propres -i.e. actions-.

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié, mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres -avec recyclage-. Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus -actions- sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat,

sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

- Passif financier au coût amorti ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat ;
- Passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

À la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat :

- Dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

- Si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable -« *Mismatch* »- ; ou

- Si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres -qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes- ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois *Buckets* en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« *Bucket 1* » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an ;

« *Bucket 2* » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle ;

« *Bucket 3* » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *bucket 3* ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en *bucket 2* puis en *bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective -en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes- en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance -« *Watchlist* »- ;

- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut ;

- Existence d'impayés ;

- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur ;

- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.



La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'instrument ;
- La note de risque de crédit ;
- Le type de garantie ;
- La date de comptabilisation initiale ; la durée à courir jusqu'à l'échéance ; le secteur d'activité ;
- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance -par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement- ;
- Le circuit de distribution ;
- L'objet du financement...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut -PD- :

La probabilité de Défaut -PD- représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat -PD à maturité-. La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « Bucket 1 » -i.e. sains non sensibles-, une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêt.

Pour les actifs financiers du « Bucket 2 » -i.e. sains sensibles-, une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « Bucket 3 » -i.e. défauts- ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficulté, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations

réduits, caractéristiques particulières, etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at Default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le Groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité de Direction Générale.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au bucket 2

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – Bucket 3.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« forbearance »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « forbearance » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif ;

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif.

La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2020, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Évaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le Groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.1.1. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

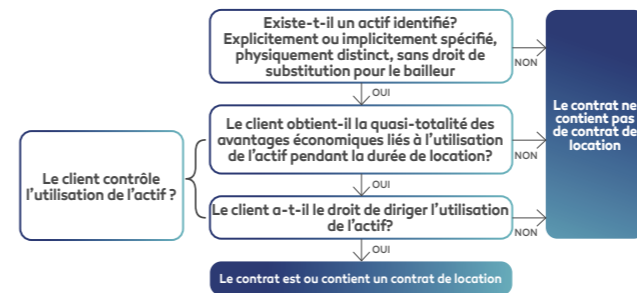
La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5 000 USD.

La durée retenue :

La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.



Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;

Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.

Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 décembre 2020 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le Groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.



d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

Les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

Le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

Le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes.

1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'inaccessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation. fiabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Note sur les comptes consolidés

L'élaboration des comptes consolidés à fin décembre 2020 a été réalisée dans un contexte mondial et national marqué par la propagation de la pandémie COVID 19. Cet événement a eu deux impacts directs sur les résultats de l'année :

Traitement comptable du don COVID 19

Le Groupe BANK OF AFRICA s'est inscrit dans l'élan de solidarité nationale en contribuant à hauteur de 1 Milliard de Dirhams au Fonds Spécial pour la gestion de la pandémie COVID-19.

Les résultats annuels du Groupe BANK OF AFRICA intègrent ce montant dans les charges générales d'exploitation.

Crise sanitaire et impact IFRS 9

Le Groupe BANK OF AFRICA applique les normes comptables internationales -*International Financial Reporting Standards* - IFRS- à ses comptes consolidés.

La norme IFRS 9 a introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Elle a introduit une classification avec 3 phases - *buckets* 1, 2 et 3- reposant notamment sur une définition du défaut -*bucket* 3- et un concept de dégradation significative du risque de crédit -déclenchement du passage du *bucket* 1 au *bucket* 2-.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.



Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance -« *Watchlist* »-
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Cette norme instaure un modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues -« *Expected Credit Losses* » ou « ECL »- sur les crédits et les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales. Cette approche vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Les pertes attendues sur les différents portefeuilles sont calculées en s'appuyant sur les trois principaux paramètres de risque modélisés à partir des données historiques disponibles par segment de portefeuille : la probabilité de défaut « PD » à un an et à maturité, la perte en cas de défaut « LGD » et le montant de l'exposition en cas de défaut 'EAD'. Des méthodes basées sur les pertes historiques sont retenues pour des portefeuilles appropriés.

Cette norme a par ailleurs été conçue pour être prospective -*Forward Looking*- et anticiper des événements futurs de défaut à la date de chaque arrêté. Des scénarios de forward looking sont ainsi intégrés dans les modèles de calcul des ECL.

Dans le contexte particulier de l'arrêté du 31 décembre 2020, BANK OF AFRICA BMCE Group a procédé à des ajustements, afin d'anticiper, estimer et piloter les impacts de la crise sanitaire actuelle.

Afin de faire évoluer le modèle IFRS 9 au vu des effets actuels sur l'économie marocaine, une révision des données prospectives et scénarios de « *Forward Looking* » a été effectuée en prenant en compte leurs effets sur les probabilités de défaut -PD-. Cette révision s'est basée sur l'évolution des Ratings des secteurs économiques.

L'estimation de l'impact tient compte des éléments d'information disponibles à fin décembre 2020. Elle sera actualisée en fonction de l'évolution de l'environnement économique et des informations additionnelles qui seraient disponibles pour les prochains arrêts.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2020

2.1. MARGE D'INTÉRÊTS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc-20			déc-19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	10 651 924	2 991 366	7 660 558	10 682 959	2 842 525	7 840 434
Comptes et prêts/emprunts	9 845 411	2 959 963	6 885 448	9 881 189	2 814 604	7 066 585
Opérations de pensions	0	31 403	-31 403	0	27 921	-27 921
Opérations de location-financement	806 513	0	806 513	801 770	0	801 770
Opérations interbancaires	1 148 716	1 443 917	-295 201	1 302 310	1 752 496	-450 186
Comptes et prêts/emprunts	917 652	1 116 498	-198 846	1 050 914	1 376 191	-325 277
Opérations de pensions	231 064	327 418	-96 355	251 396	376 304	-124 909
Emprunts émis par le Groupe		846 014	-846 014		841 885	-841 885
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0			0
Instruments de dette	3 909 046		3 909 046	3 365 659		3 365 659
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	15 709 687	5 281 297	10 428 389	15 350 928	5 436 906	9 914 022

(en milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc-20			déc-19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	2 425 174	160 320	2 264 854	2 432 925	215 140	2 217 785
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	1 793 494		1 793 494	1 680 163		1 680 163
sur titres	195 454	80 903	114 551	216 541	63 970	152 571
de change	436 225	79 416	356 809	536 221	151 170	385 051
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	673 215	296 612	376 604	807 560	314 096	493 464
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	369 474	89 591	279 883	418 497	95 724	322 773
Assurance			-			-
Autres	303 742	207 021	96 721	389 063	218 372	170 691
Produits nets de commissions	3 098 389	456 931	2 641 458	3 240 485	529 236	2 711 249

(en milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.



2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	déc-20			Portefeuille de transactions	déc-19	
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total		Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	418 687	67 314	486 001	474 042	9 531	483 573
Instruments financiers dérivés	-108 323	0	-108 323	-130 314	0	-130 314
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	310 364	67 314	377 678	343 728	9 531	353 259

(en milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc-20	déc-19
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	220 688	211 707
TOTAL	220 688	211 707

(en milliers de DH)

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	déc-20			déc-19		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	242 406	112 728	129 678	254 340	122 711	131 629
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	406 551	326 218	80 333	694 425	378 380	316 046
Autres produits d'exploitation non bancaires	143 966	25 593	118 373	286 411	83 347	203 064
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	792 923	464 539	328 384	1 235 176	584 437	650 739

(en milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc-20	déc-19
CHARGES DE PERSONNEL	3 872 226	3 896 797
IMPÔTS ET TAXES	306 192	302 176
CHARGES EXTERNES	3 486 812	2 671 462
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	180 508	247 332
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	954 340	947 015
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	8 800 078	8 064 782

(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	déc-20	déc-19
Dotations nettes aux dépréciations	-2 173 842	-694 114
Bucket 1	-382 264	-116 931
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-26 769	-5 853
Dont Prêts et créances à la clientèle	-175 278	37 726
Dont Engagements hors bilan	11 182	-52 650
Dont Instruments de dettes	-191 400	-96 154
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-
Bucket 2	-419 957	-71 331
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	1 060	-1 167
Dont Prêts et créances à la clientèle	-423 033	-68 815
Dont Engagements hors bilan	919	-1 366
Dont Instruments de dettes	1 097	17
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-
Bucket 3	-1 371 620	-505 852
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	137 236	-40 169
Dont Prêts et créances à la clientèle	-1 494 888	-454 464
Dont Engagements hors bilan	-13 968	-17 783
Dont Instruments de dettes	-	6 564
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable	-	-
Récupérations sur créances amorties	54 171	94 599
Pertes sur créances irrécouvrables	-1 119 566	-1 548 430
Autres	-212 741	-48 490
Coût du risque	-3 451 978	-2 196 435

(en milliers de DH)

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc-20	déc-19
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	49 411	8 878
Plus-values de cession	49 411	15 796
Moins-value de cession		6 918
Autres	18 247	-21 984
Gains ou pertes sur autres actifs	67 658	-13 106

(en milliers de DH)



2.9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-20	déc-19
Impôts courants	797 935	920 499
Impôts différés	2 083 871	1 767 563
Actifs d'impôts courants et différés	2 881 806	2 688 062
Impôts courants	877 982	1 396 103
Impôts différés	1 258 073	1 179 957
Passifs d'impôts courants et différés	2 136 055	2 576 060

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impôt sur les bénéfices

	déc-20	déc-19
Charge d'impôts courants	-715 711	-1 238 767
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	202 183	158 638
Charges nettes de l'impôt sur les bénéfices	-513 528	-1 080 129

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-20	déc-19
Résultat avant impôt	1 877 347	2 576 017
Charges d'impôt sur les bénéfices	-513 528	-1 080 129
Taux d'impôt effectif moyen	27,4%	41,9%

(en milliers de DH)

Analyse du taux effectif d'impôt

	déc-20	déc-19
Taux d'impôt en vigueur	37,0%	37,0%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Imposition forfaitaire		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-9,6%	4,9%
Taux d'impôt effectif moyen	27,4%	41,9%

(en milliers de DH)

III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière au sein du groupe est déclinée en quatre pôles d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA ;
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion ;
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar ;
- Activités à l'International : BMCE International Holding, Banque de développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

3.1. RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	déc.-20					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS	AUTRES ACTIVITÉS	ACTIVITÉS INTERNATIONALES	
Marge d'Intérêt	4 620 008	54 667	662 434	-4 151	5 095 431	10 428 389
Marge sur commissions	1 024 382	153 763	20 392	0	1 442 921	2 641 458
Produits nets bancaires	5 868 712	332 998	700 513	125 527	6 974 296	14 002 045
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-4 141 365	-297 625	-240 720	-87 297	-4 033 071	(8 800 078)
Résultat Brut d'exploitation	1 727 346	35 373	459 793	38 230	2 941 225	5 201 967
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-32 352	-45 008	-95 012	-9 808	-331 349	(513 528)
Résultat Part du groupe	-111 374	82 566	43 757	-10 752	733 635	737 831

(en milliers de DH)

	déc.-19					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS	AUTRES ACTIVITÉS	ACTIVITÉS INTERNATIONALES	
Marge d'Intérêt	4 417 685	64 541	681 730	-5 929	4 755 996	9 914 022
Marge sur commissions	1 200 251	159 570	21 665	0	1 329 763	2 711 249
Produits nets bancaires	5 951 214	362 732	722 703	115 983	6 707 972	13 860 603
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 367 955	-306 697	-239 943	-98 892	-4 051 295	(8 064 782)
Résultat Brut d'exploitation	2 583 259	56 035	482 759	17 091	2 656 677	5 795 821
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-544 388	-52 301	-153 086	-9 954	-320 399	(1 080 129)
Résultat Part du groupe	899 925	113 233	139 594	-6 450	775 208	1 921 510

(en milliers de DH)



3.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	déc.-20					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	204 540 156	990 356	16 840 891	106 223	109 434 177	331 911 803
ÉLEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 982 072	8 350	22 386	16 977	2 835 135	5 864 920
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	128 452 166	0	15 585 061	1	50 129 472	194 166 699
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 529 201	110 862	861	0	662 363	30 303 288
Titres au coût amorti	8 454 148	0	0	0	28 870 456	37 324 605
ÉLEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	133 306 866	0	892 652	0	72 887 323	207 086 841
FONDS PROPRES	18 804 203	419 299	1 593 012	(203 048)	7 367 063	27 980 530

(en milliers de DH)

	déc.-19					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	192 052 523	1 242 527	18 163 535	216 902	104 073 720	315 749 206
ÉLEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 763 938	10 470	20 768	20 621	3 298 671	6 114 467
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	118 488 373	0	16 783 701	1	51 373 516	186 645 591
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 913 430	110 161	861	0	683 273	30 707 725
Titres au coût amorti	4 410 000	0	0	0	25 632 750	30 042 750
ÉLEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	134 325 817	0	949 775	0	67 541 065	202 816 657
FONDS PROPRES	18 597 007	399 863	1 669 895	(168 950)	7 298 292	27 796 107

(en milliers de DH)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 dec 2020

4.1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX

	déc-20	déc-19
VALEURS EN CAISSE	4 338 124	4 281 536
BANQUES CENTRALES	11 921 071	10 097 007
TRÉSOR PUBLIC	27 685	67 333
SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	4 744	4 715
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	11 953 499	10 169 055
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 291 624	14 450 591

(en milliers de DH)

4.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	déc-20			déc-19		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	16 943 095	-	16 943 095	17 130 180	-	17 130 180
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	15 647 344	-	15 647 344	16 673 191	-	16 673 191
Autres titres de créances négociables	1 295 751	-	1 295 751	456 989	-	456 989
Obligations	1 071 913	-	1 071 913	2 425 052	-	2 425 052
Obligations d'État	580 626	-	580 626	1 285 666	-	1 285 666
Autres obligations	491 287	-	491 287	1 139 386	-	1 139 386
Actions et autres titres à revenu variable	11 509 343	774 086	12 283 429	10 392 716	794 295	11 187 011
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit	-	-	0	-	-	0
à la clientèle entreprises	-	-	0	-	-	0
à la clientèle particuliers	-	-	0	-	-	0
Instruments financiers dérivés de transaction	4 850	0	4 850	-34 518	-	-34 518
Instruments dérivés de cours de change	4 850	-	4 850	-34 518	-	-10 215
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	0	-	-	0
Instruments dérivés sur actions	-	-	0	-	-	0
Instruments dérivés de crédit	-	-	0	-	-	0
Autres instruments dérivés	-	-	0	-	-	0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	29 529 201	774 086	30 303 287	29 913 430	794 295	30 707 725
dont titres prêtés	-	-	-	-	-	-
hors actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle Entreprises	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transactions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	-	-	-	-	-	-

(en milliers de DH)



4.3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	déc-20			déc-19		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818	28 510	-8 188	1 667 868	5 756	-986
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 642 101	1 644 938	-531 638	4 446 599	1 624 365	-528 048

(en milliers de DH)

4.4. TITRES AU COÛT AMORTI

	déc-20	déc-19
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	5 801 445	6 666 681
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	4 940 727	5 798 982
Autres Titres de Créances Négociables	860 718	867 699
Obligations	32 007 169	23 625 022
Obligations d'État	29 442 689	21 537 841
Autres Obligations	2 564 480	2 087 182
Dépréciations	-484 009	-248 954
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES ÉVALUÉS AU COUT AMORTI	37 324 605	30 042 750

(en milliers de DH)

4.5. OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI

	déc-20	déc-19
Comptes à vue	8 037 532	8 927 092
Prêts	14 339 572	12 522 277
Dont prêts de trésorerie JJ	284 908	1 162 815
Opérations de pension	97 766	1 058 308
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DÉPRÉCIATION	22 474 870	22 507 677
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-82 607	-103 938
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DÉPRÉCIATION	22 392 263	22 403 739

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	déc-20	déc-19
Comptes à vue	5 380 050	3 722 868
Emprunts	34 294 079	28 000 311
Dont emprunt de trésorerie JJ	900 951	982 242
Opérations de pension	20 286 352	13 348 666
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	59 960 481	45 071 844

(en milliers de DH)

4.6. PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AU COÛT AMORTI

	déc-20	déc-19
Comptes ordinaires débiteurs	20 097 645	22 366 723
Prêts consentis à la clientèle	156 274 631	149 857 647
Opérations de pension	19 230 084	13 272 162
Opérations de location-financement	14 542 223	15 393 383
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	210 144 583	200 889 916
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-15 977 884	-14 244 325
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	194 166 699	186 645 590

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc-20	déc-19
Banque au Maroc	128 452 166	118 488 373
Services Financiers Spécialisés	15 585 061	16 783 701
Activités à l'international	50 129 472	51 373 516
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	1,00	1,00
Total en principal	194 166 698	186 645 590
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	194 166 698	186 645 590

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc-20	déc-19
Maroc	144 037 227	135 272 075
Afrique	46 131 188	47 463 182
Europe	3 998 284	3 910 334
Total en principal	194 166 699	186 645 591
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	194 166 699	186 645 591

(en milliers de DH)

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRÉCIATIONS PAR BUCKET

	déc-20							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 227 511	-	-	1 227 511	4 689	-	-	4 689
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 227 511			1 227 511	4 689			4 689
Actifs Financiers au coût amorti	233 347 022	18 734 128	18 346 917	270 428 067	1 964 282	2 724 683	11 855 532	16 544 497
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 390 038	81 101	3 730	22 474 870	78 624	1 410	2 572	82 606
Prêts et créances sur la clientèle	173 148 370	18 653 027	18 343 186	210 144 583	1 401 649	2 723 273	11 852 961	15 977 883
Titres de dettes	37 808 614			37 808 614	484 009	-		484 009
Total Actif	234 574 533	18 734 128	18 346 917	271 655 578	1 968 971	2 724 683	11 855 532	16 549 187
Total Hors Bilan	39 602 670	181 952	132 174	39 916 795	170 296	2 015	112 059	284 370

(en milliers de DH)



	déc-19							
	Créances et Engagements				Dépréciation			
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 670 649	-	-	1 670 649	2 781	-	-	2 781
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 670 649			1 670 649	2 781			2 781
Actifs Financiers au coût amorti	221 226 961	15 371 015	17 091 320	253 689 296	1 516 007	2 301 870	10 779 341	14 597 218
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 452 542	-	55 134	22 507 676	42 491	-	61 447	103 938
Prêts et créances sur la clientèle	168 550 807	15 302 923	17 036 186	200 889 916	1 225 658	2 300 774	10 717 894	14 244 326
Titres de dettes	30 223 612	68 092		30 291 704	247 858	1 096		248 954
Total Actif	222 897 610	15 371 015	17 091 320	255 359 945	1 518 788	2 301 870	10 779 341	14 599 999
Total Hors Bilan	42 625 611	299 696	304 150	43 229 457	218 489	2 934	74 153	295 576

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	déc-20	déc-19
Comptes ordinaires créditeurs	123 589 148	110 457 223
Comptes à terme	27 987 454	37 779 950
Comptes d'épargne	40 416 733	38 630 433
Bons de caisse	4 066 640	5 160 093
Opérations de pension	1 441 848	841 915
Autres comptes créditeurs	9 585 018	9 947 043
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	207 086 841	202 816 657

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc-20	déc-19
Banque au Maroc	133 306 866	134 325 817
Services Financiers Spécialisés	892 652	949 775
Activités à l'international	72 887 323	67 541 065
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	0	0
Total en principal	207 086 841	202 816 657
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	207 086 841	202 816 657

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc-20	déc-19
Maroc	134 199 518	135 275 592
Afrique	71 263 744	65 790 252
Europe	1 623 579	1 750 813
Total en principal	207 086 841	202 816 657
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	207 086 841	202 816 657

(en milliers de DH)

4.7. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	déc-20	déc-19
Autres dettes représentées par un titre	14 111 265	16 346 393
titres de créances négociables	13 611 265	15 846 393
emprunts obligataires	500 000	500 000
Dettes subordonnées	9 594 473	9 590 170
Emprunts subordonnés	9 594 473	9 590 170
à durée déterminée	6 594 473	6 590 170
à durée indéterminée	3 000 000	3 000 000
Titres subordonnés	0	0
à durée déterminée		
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	23 705 738	25 936 563

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	déc-20	déc-19
Impôts courants	797 935	920 499
impôts différés	2 083 871	1 767 563
Actifs d'impôts courants et différés	2 881 806	2 688 062
Impôts courants	877 982	1 396 103
impôts différés	1 258 073	1 179 957
Passifs d'impôts courants et différés	2 136 055	2 576 060

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	déc-20	déc-19
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	147 920	144 667
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	65 195	38 429
Comptes d'encaissement	376 043	429 990
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 775 157	817 509
Débiteurs Divers	4 140 240	4 887 004
Comptes de liaison	246 976	313 697
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6 751 532	6 631 296
Dépôts de garantie reçus	8 411	9 252
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	85 330	749 006
Comptes d'encaissement	1 570 548	1 332 305
Charges à payer et produits constatés d'avance	1 094 265	1 106 873
Autres créditeurs et passifs divers	6 875 708	7 181 970
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	9 634 263	10 379 405

(en milliers de DH)



4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	déc-20	déc-19
ACMAR	23 401	26 029
Banque de Développement du Mali	625 111	570 719
Eurafric	-22 090	-20 954
AFRICA MOROCCO LINKS	-19 459	-12 829
Société Conseil Ingénierie et Développement	149 109	148 073
Bank Al Tamwil wal Inmaa	102 955	128 106
Participations dans sociétés mises en équivalences chez BOA	103 925	91 845
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	962 952	930 990

(en milliers de DH)

DONNÉES FINANCIÈRES PUBLIÉES EN NORMES COMPTABLES LOCALES PAR LES PRINCIPALES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	Total du bilan décembre 2020	Produit net bancaire-chiffre d'affaires décembre 2020	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe décembre 2020
ACMAR	621 765	156 601	-13 142	-2 628
Banque de Développement du Mali	16 920 275	693 050	233 386	74 958
AFRICA MOROCCO LINKS	288 000	203 000	-13 000	-6 630
Eurafric	248 919	290 952	5 061	-1 537
Société Conseil Ingénierie et Développement	595 572	222 069	2 332	907
Bank Al Tamwil wal Inmaa	634 988	13 610	-49 317	-25 152

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31-déc-20			31-déc-19		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	16 586 788	7 641 612	8 945 177	16 399 314	7 176 811	9 222 503
Terrains et constructions	5 364 770	965 877	4 398 892	5 206 424	749 254	4 457 170
Équipement, Mobilier, Installations	4 755 621	3 172 975	1 582 646	4 738 934	3 036 637	1 702 297
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	6 466 397	3 502 759	2 963 638	6 453 955	3 390 920	3 063 036
Immobilisations incorporelles	2 838 934	1 528 922	1 310 012	2 510 479	1 431 323	1 079 156
Logiciels informatiques acquis	1 872 779	1 198 614	674 165	1 635 013	1 126 441	508 571
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	966 156	330 308	635 848	875 466	304 881	570 585
Immeubles de placements	3 821 904	137 094	3 684 810	3 926 892	126 668	3 800 224

(en milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	déc-20	déc-19
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	9 222 503	7 640 031
Acquisition de l'exercice	667 596	2 932 893
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(692 515)	(981 318)
Cession de l'exercice	(415 700)	(85 907)
Autres Variations	163 293	(283 195)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	8 945 177	9 222 503

(en milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	déc-20	déc-19
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	1 079 157	987 571
Acquisition de l'exercice	347 230	395 318
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(143 592)	(100 490)
Cession de l'exercice	23 319	(31 675)
Autres Variations	3 900	(171 568)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	1 310 014	1 079 157

(en milliers de DH)

TABLEAU DE VARIATION DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

	déc-20	déc-19
VALEUR NETTE AU 1^{er} janvier	3 800 225	3 730 378
Acquisition de l'exercice	38 000	157 190
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(25 342)	(29 264)
Cession de l'exercice	(128 073)	(41 610)
Autres Variations	-	(16 469)
VALEUR NETTE EN FIN D'EXERCICE	3 684 810	3 800 225

(en milliers de DH)

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	déc-20	déc-19
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-52 667	-54 400
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-227 010	-221 276

(en milliers de DH)

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	déc-20	déc-19
Immobilisations corporelles	8 945 178	9 222 503
Dont droits d'utilisation	1 092 975	1 190 571

(en milliers de DH)

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	déc-20	déc-19
Compte de régularisation et autres passifs	9 634 263	10 379 406
Dont dette locative	1 091 001	1 199 456

(en milliers de DH)

4.12. ÉCARTS D'ACQUISITION

	déc-20	déc-19
Valeur brute comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 032 114	1 032 114

(en milliers de DH)

LES ÉCARTS D'ACQUISITION SE RÉPARTISSENT PAR PÔLES DE LA MANIÈRE SUIVANTE

	Valeur nette comptable 31/12/2020	Valeur nette comptable 31/12/2019
Maghrébil	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
Bmce Capital Bourse	2 618	2 618
Bmce International (Madrid)	3 354	3 354
BANK OF AFRICA	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	1 032 114	1 032 114

(en milliers de DH)



TEST DE SENSIBILITÉ AU CHANGEMENT DES HYPOTHÈSES

	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	16,50%	13,50%	7,00%
Variation défavorable de 50 points de base	-380 060	-44 685	-51 757
Variation favorable de 50 points de base	406 427	48 715	62 541

(en milliers de DH)

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	déc-20	déc-19
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 172 573	1 039 395
Dotations aux provisions	400 967	293 296
Reprises de provisions	-181 625	-165 979
Autres mouvements	15 980	5 862
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 407 895	1 172 573

(en milliers de DH)

	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de Prêts et Garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	39 617	465 462	301 079	0	366 416	1 172 574
Dotations	41 894	38 813	2 281	0	317 979	400 967
Montants utilisés	-31 858	0	-6 135	0	-143 632	-181 625
Autres mouvements	301	0	-3 266	0	18 945	15 980
Solde de clôture	49 953	504 275	293 959	0	559 708	1 407 895

(en milliers de DH)

4.15. JUSTE VALEUR

4.15.1 VALEUR DE MARCHÉ DES ACTIFS ET PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

	déc-20		déc-19	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	22 392 263	22 410 191	22 403 739	22 412 197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	194 166 699	195 112 087	186 645 591	187 710 345
Titres au coût amorti	37 324 605	37 811 718	30 042 750	30 279 750
Immeubles de placement	3 684 810	3 754 450	3 800 224	3 869 864
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 960 481	59 960 481	45 071 844	45 071 844
Dettes envers la clientèle	207 086 841	207 086 841	202 816 657	202 816 657
Titres de créance émis	14 111 265	14 111 265	16 346 393	16 346 393
Dettes subordonnées	9 594 473	9 594 473	9 590 170	9 590 170

(en milliers de DH)

4.15.2 RÉPARTITION PAR MÉTHODE DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PRÉSENTÉE CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME IFRS 7

	déc-20				déc-19			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	30 303 287	-	-	30 303 287	30 707 725	-	-	30 707 725
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	29 529 201			29 529 201	29 913 430			29 913 430
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	774 086			774 086	794 295			794 295
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 547 261	-	4 317 658	5 864 920	1 987 249	-	4 127 218	6 114 467
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 222 818			1 222 818	1 667 868			1 667 868
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	324 443		4 317 658	4 642 101	319 381		4 127 218	4 446 599
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction								-
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option								-
Instruments financiers dérivés de couverture								-

(en milliers de DH)

4.15.3 HIÉRARCHIE DE LA JUSTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

	déc-20				déc-19			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS								
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			22 410 191	22 410 191			22 412 197	22 412 197
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			195 112 087	195 112 087			187 710 345	187 710 345
Titres au coût amorti			37 811 718	37 811 718			30 279 750	30 279 750
PASSIFS								
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés			59 960 481	59 960 481			45 071 844	45 071 844
Dettes envers la clientèle			207 086 841	207 086 841			202 816 657	202 816 657
Titres de créance émis			14 111 265	14 111 265			16 346 393	16 346 393
Dettes subordonnées			9 594 473	9 594 473			9 590 170	9 590 170

(en milliers de DH)



4.15.4 ÉCHÉANCIER PAR MATURITÉ

	déc-20						déc-19							
	À Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non déterminée	Total	À Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Échéance non déterminée	Total
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	16 292						16 292	14 451						14 451
Actifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions						29 529	29 529						29 913	29 913
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat						774	774						794	794
Instruments dérivés de couverture						0	0							0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							0							0
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables						1 223	1 223	0	283	57	780	548	0	1 668
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						4 642	4 642						4 447	4 447
Titres au coût amorti		2 479	3 956	19 953	10 937		37 325		2 767	4 943	16 393	5 939		30 043
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	9 365	2 642	2 447	4 584	0	3 354	22 392	12 057	1 897	1 517	3 518	0	3 415	22 404
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	20 992	37 513	24 556	51 967	45 323	13 816	194 167	22 955	32 724	24 429	47 295	43 871	15 372	186 646
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0							0
Placements des activités d'assurance							0							0
Actif d'impôt exigible						798	798						920	920
Actif d'impôt différé						2 084	2 084						1 768	1 768
Comptes de régularisation et autres actifs						6 752	6 752						6 631	6 631
Participations dans les entreprises mises en équivalence						963	963						931	931
Immeubles de placement						3 685	3 685						3 800	3 800
Immobilisations corporelles						8 945	8 945						9 223	9 223
Immobilisations incorporelles						1 310	1 310						1 079	1 079
Écart d'acquisition						1 032	1 032						1 032	1 032
TOTAL ACTIFS	46 649	42 633	30 959	76 505	56 260	78 907	331 912	49 463	37 671	30 946	67 987	50 358	79 325	315 750
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							0							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 346	38 553	7 105	6 453	503	0	59 960	5 615	28 759	4 641	5 228	516	312	45 072
Dettes envers la clientèle	173 887	12 508	19 986	650	0	55	207 087	159 766	17 163	24 139	1 441	0	308	202 817
Titres de créance émis		959	7 235	5 917	0	0	14 111		2 321	4 739	9 286	0	0	16 346
Passif d'impôt exigible						880	880						1 396	1 396
Passif d'impôt différé						1 258	1 258						1 180	1 180
Comptes de régularisation et autres passifs						9 634	9 634						10 379	10 379
Provisions						1 408	1 408						1 173	1 173
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		0	0	4 196	5 397	0	9 593		0	0	2 200	7 390	0	9 590
Capitaux Propres						27 979	27 979						27 797	27 797
TOTAL PASSIFS	181 234	52 020	34 326	17 216	5 901	41 215	331 912	165 381	48 244	33 519	18 155	7 906	42 544	315 749
GAPS DE LIQUIDITÉ	-134 584	-9 387	-3 367	59 288	50 359	37 692	0	-115 918	-10 573	-2 573	49 831	42 452	36 782	0



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	déc-20	déc-19
Engagements de financements donnés	11 693 224	11 977 829
Aux établissements de crédit	1 908 863	1 709 943
À la clientèle	9 784 360	10 267 886
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	1 326 057	1 307 891
des établissements de crédit	1 326 057	1 307 891
de la clientèle	-	-

(en milliers de DH)

Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	déc-20	déc-19
Engagements de garantie donnés	28 223 572	31 251 628
D'ordre des établissements de crédit	9 258 040	10 465 226
D'ordre de la clientèle	18 965 533	20 786 402
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	91 144 035	87 615 861
des établissements de crédit	88 536 518	85 858 844
de l'état et d'autres organismes de garantie	2 607 517	1 757 017

(en milliers de DH)

Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit.

Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI RÉMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1 DESCRIPTIF DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

« Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière. L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

- Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine.

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi, car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BMCE Bank (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime ».

6.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

6.2.1 Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc-20	déc-19
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	504 275	464 981
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	504 275	464 981

(en milliers de DH)

NB : la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2 Hypothèses de base des calculs

Indemnité de fin de carrière	Variation	Variation
	Taux -50 pb	Taux +50 pb
Taux d'actualisation	13 047	-11 679
Taux de croissance des salaires	-12 381	13 714

Médaille du travail	Variation	Variation
	Taux -50 pb	Taux +50 pb
Taux d'actualisation	14 768	-13 731
Taux de croissance des salaires	-16 790	17 976

Hypothèses économiques	31/12/2020
Taux d'actualisation	2,75%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation Incluse)	3%
Taux de charges sociales patronales	10,96%

Hypothèses démographiques	31/12/2020
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Âge de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.



6.2.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	déc-20	déc-19
Charge normale de l'exercice	-3 563	9 228
Charge d'intérêt	13 654	14 170
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	10 091	23 398
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

(en milliers de DH)

6.2.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	déc-20	déc-19
Dette actuarielle d'ouverture	464 981	441 583
Charge normale de l'exercice	34 882	33 600
Charge d'intérêt	13 654	14 170
Pertes / Gains actuariels	26 962	-
Autres écarts actuariels		
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-38 445	-24 372
Indemnités supplémentaires		0
Autre	2 241	-
Dette actuarielle de clôture	504 275	464 981
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1 ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

7.1.1 RÉSULTAT PAR ACTION

	déc-20	déc-19
CAPITAL (EN MAD)	2 056 066 480	1 998 205 000
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	205 606 648	199 820 500
Résultat Part groupe (EN MAD)	737 831 627	1 921 509 992
Résultat par Action (EN MAD)	3,59	9,62
Résultat dilué par Action (EN MAD)	3,59	9,62

7.1.2 OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LE CAPITAL

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2017	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2018	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000
Nombres d'actions émises au 31 décembre 2020	205 606 648	10	2 056 066 480

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

7.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	37,00%	37,00%	I.G.
BMCE BANK INTERNATIONAL HOLDING	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	79,87%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES ACMAR	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
EURAFRIC INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
BANK AL TAMWIL WAL INMAA	Banque Participative	51,00%	51,00%	M E E

BANK OF AFRICA détient 37% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir : BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements : BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements : BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

7.3 RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

7.3.1 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

	déc-20	déc-19
Avantages à court terme	26 048	24 878
Avantages postérieurs à l'emploi	2 870	1 956
Autres avantages à long terme	6 383	6 383

(en milliers de DH)

À noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2020.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2 ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

	déc-20	déc-19
A. Encours crédits à court terme	64 423	56 019
B. Encours crédits immobiliers	20 716	17 764
TOTAL DES ENCOURS	85 139	73 783

(en milliers de DH)

7.3.3 JETONS DE PRÉSENCE VERSÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	déc-20			déc-19		
	Montant BRUT	Impôt retenu à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt retenu à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 842	992	2 850	3 842	992	2 850
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 235	485	2 750	3 235	485	2 750
TOTAL	7 077	1 477	5 600	7 077	1 477	5 600

7.4 PARTIES LIÉES

7.4.1 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	931 149	3 373 172	26 215	11 404 449
Comptes ordinaires	931 149	2 033 868	-	1 072 461
Prêts		545 504	26 215	9 012 154
Titres		793 800		1 319 834
Opération de location financement				
Actif divers				15 234
Total	931 149	3 373 172	26 215	11 419 683
Passif				
Dépôts	-	1 329 938	46 898	9 883 875
Comptes ordinaires		1 329 938	42 464	1 063 322
Autres emprunts			4 434	8 820 553
Dettes représentées par un titre				1 515 801
Passif divers				20 007
Total	-	1 329 938	46 898	11 419 683
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés				1 165 678
Engagements reçus				1 165 678

(en milliers de DH)

7.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		-58 402	-1 514	-250 350
Intérêts et charges assimilés				313 785
Commissions (produits)		-40 758		-302 764
Commissions (charges)				68 862
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	41 947			
Loyers reçus		-51 727	-7 424	-224 296
Autres		99 785		394 770

(en milliers de DH)

COMPTES
SOCIAUX
AU 31 DÉCEMBRE 2020



7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc



11, Avenue Bir Kacem
Souissi 10000 Rabat
Maroc

BANK OF AFRICA S.A

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140 Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 29.943.306 dont un bénéfice net de KMAD 724.181.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de donations, pour un montant total de 4,7 milliards de dirhams au 31 décembre 2020. Compte tenu des risques inhérents à ces actifs immobiliers, et notamment des incertitudes liées à leurs valeurs de réalisation et à leurs délais d'écoulement, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur de ces actifs au 31 décembre 2020.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.



Observation

Nous attirons votre attention sur la note annexe relative aux effets de la crise liée au covid-19 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; • Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2020, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 134.947 (y compris les créances acquises par affectage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 6.021.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à



l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance que la banque a, au cours de l'exercice 2020, acquis des titres de la société «BMCE CASH» pour un montant de KMAD 44.000, représentant 99,99% du capital de cette société.

Casablanca, le 14 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes



BILAN ACTIVITÉ SOCIALE

ACTIF	déc-20	déc-19
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 700 288	5 110 572
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 148 615	22 149 097
À vue	3 934 452	7 698 907
À terme	16 214 163	14 450 190
Créances sur la clientèle	126 812 254	116 625 100
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	38 746 351	35 594 227
Crédits et financements participatifs à l'équipement	20 263 591	22 104 094
Crédits et financements participatifs immobiliers	41 057 176	40 527 424
Autres crédits et financements participatifs	26 745 136	18 399 355
Créances acquises par affectation	2 113 945	2 283 749
Titres de transaction et de placement	30 931 541	30 005 813
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 458 897	10 154 073
Autres titres de créance	220 787	506 783
Titres de propriété	21 193 183	19 267 730
Certificats de Sukuks	58 674	77 227
Autres actifs	4 831 475	3 459 599
Titres d'investissement	8 433 543	4 375 064
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 115 642	2 125 081
Autres titres de créance	4 317 901	2 249 983
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	10 873 764	10 691 682
Participation dans les entreprises liées	8 892 226	8 630 476
Autres titres de participation et emplois assimilés	1 981 538	2 061 206
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	200 743	192 807
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	190 816	191 147
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	583 738	410 050
Immobilisations corporelles	5 395 263	5 470 550
Total de l'Actif	215 215 987	200 965 233

PASSIF	déc-20	déc-19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	37 034 499	22 630 542
À vue	2 539 628	1 932 813
À terme	34 494 871	20 697 729
Dépôts de la clientèle	134 792 521	134 441 241
Comptes à vue créditeurs	85 875 583	79 783 847
Comptes d'épargne	25 102 696	24 562 835
Dépôts à terme	17 674 709	23 723 341
Autres comptes créditeurs	6 139 533	6 371 218
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	8 166 405	9 372 817
Titres de créance négociables émis	7 666 405	8 872 817
Emprunts obligataires émis	500 000	500 000
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3 543 407	3 968 135
Provisions pour risques et charges	1 221 143	1 117 336
Provisions réglementées	514 706	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	9 594 473	9 590 170
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 568 566	16 474 865
Capital	2 056 066	1 998 204
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	20	75
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	724 181	1 371 848
Total du Passif	215 215 987	200 965 233

(en milliers de DH)



VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	30 350 916	30 350 916	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 019 297	9 019 297	-	-	-	-
Obligations	84 000	84 000	-	-	-	-
Autres titres de créance	136 787	136 787	-	-	-	-
Titres de propriété	21 052 157	21 052 157	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	58 674	58 674	-	-	-	-
Titres de placement	621 368	580 626	621 368	-	40 742	40 742
Bons du Trésor et valeurs assimilées	479 829	439 600	479 829	-	40 228	40 228
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	141 539	141 026	141 539	-	514	514
Titres d'investissement	8 433 543	8 433 543	8 467 442	98 307	46 902	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4 115 642	4 115 642	4 093 395	-	22 247	-
Obligations	4 293 833	4 293 833	4 367 485	98 307	24 655	-
Autres titres de créance	24 068	24 068	6 563	-	-	-
TOTAL	39 405 827	39 365 084	9 088 810	98 307	87 645	40 742

(en milliers de DH)

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

ACTIF	déc-20	déc-19
Instruments optionnels achetés	-269	-59 121
Opérations diverses sur titres	324 924	276 293
Débiteurs divers	985 476	1 066 599
Sommes dues par l'État	811 212	912 464
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	119 568	107 590
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	54 695	46 545
Valeurs et emplois divers	4 943	9 403
Comptes de régularisation	3 516 401	2 166 424
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	186 413	54 670
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	186 413	54 670
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	141 631	176 716
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	246 489	313 697
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	1 298 854	330 432
Produits à recevoir	472 134	321 662
Charges constatées d'avance	826 719	8 770
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	-	-
Autres comptes de régularisation	1 643 014	1 290 909
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	4 831 475	3 459 599

(en milliers de DH)



ÉTAT DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

(en milliers de DH)

Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
TERRAIN	1 260 000	-	1 260 000	8 300 000	3 949 474	-
CONSTRUCTION	5 040 000	1 949 474	3 090 526	-	-	-
TERRAIN	115 600 000	-	115 600 000	115 600 000	-	-
VÉHICULE DE TOURISME	705 313	-	705 313	401 600	-	303 713
TERRAIN	2 327 800	-	2 327 800	2 327 800	-	-
CONSTRUCTION	5 349 586	5 349 586	-	5 600 000	5 600 000	-
CONSTRUCTION	9 311 200	3 517 097	5 794 103	6 672 200	878 097	-
MOBILIER	1 016 000	1 016 000	-	101 600	101 600	-
DIVERS ACTIFS OPCI	233 633 045	162 315 828	71 317 217	444 820 000	373 502 783	-
TOTAL	374 242 943	174 147 985	200 094 959	583 823 200	384 031 954	303 713

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

(en milliers de DH)

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux		Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL	
	Banques au Maroc				31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2019
Comptes ordinaires créditeurs	-	81 819	274 465	1 356 826	1 713 110	1 272 908
Valeurs reçues en pension	12 350 493	2 916 668	3 397 884	1 617 052	20 282 097	13 347 665
Au jour le jour	-	250 039	-	-	250 039	-
À terme	12 350 493	2 666 629	3 397 884	1 617 052	20 032 058	13 347 665
Emprunts de trésorerie	-	1 681 575	7 363 810	1 927 552	10 972 937	5 372 224
Au jour le jour	-	267 144	60 000	249 334	576 478	659 904
À terme	-	1 414 431	7 303 810	1 678 218	10 396 459	4 712 320
Emprunts financiers	-	1 326 686	351 604	1 893 785	3 572 075	1 475 820
Autres dettes	9 212	398	4 808	445 240	459 658	1 140 072
Intérêts courus à payer	2 641	7 152	14 841	9 987	34 622	21 852
TOTAL	12 362 346	6 014 298	11 407 412	7 250 442	37 034 499	22 630 542

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

(en milliers de DH)

DÉPÔTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL	
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle	31 / 12 / 2020	31 / 12 / 2019
Comptes à vue créditeurs	1 690 509	2 592 418	20 209 561	61 370 910	85 863 398	79 773 107
Comptes d'épargne	-	-	-	25 028 457	25 028 457	24 486 071
Dépôts à terme	72 442	2 496 807	1 083 641	13 799 047	17 451 937	23 358 596
Autres comptes créditeurs	2 926 952	84 101	2 054 944	1 073 536	6 139 533	6 371 219
Intérêts courus à payer	1 165	32 239	16 700	259 092	309 196	452 248
TOTAL	4 691 068	5 205 565	23 364 846	101 531 042	134 792 521	134 441 241

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

(en milliers de DH)

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	28/03/2019	28/03/2021	2,76%	340 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	16/04/2019	16/04/2021	2,74%	805 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	30/04/2019	30/04/2021	2,71%	365 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	08/05/2019	08/05/2021	2,68%	15 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	02/08/2019	02/08/2021	2,70%	160 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	09/09/2019	09/09/2021	2,68%	50 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	09/09/2019	09/09/2022	2,76%	225 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	15/10/2019	15/10/2022	2,79%	765 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	03/12/2019	03/12/2021	2,67%	350 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	03/12/2019	03/12/2022	2,75%	615 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	16/01/2020	14/01/2021	2,54%	200 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	16/01/2020	16/01/2023	2,72%	200 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	07/04/2020	06/04/2021	2,70%	150 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	27/05/2020	26/05/2021	2,75%	800 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	13/05/2020	13/05/2021	2,75%	350 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	14/10/2020	14/04/2021	1,77%	50 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	14/10/2020	14/10/2021	1,94%	235 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	14/10/2020	14/10/2022	2,20%	450 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	05/11/2020	06/05/2021	1,85%	870 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	22/12/2020	22/06/2021	1,80%	70 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	22/12/2020	21/12/2021	2,01%	320 000,00
CD BANK OF AFRICA - BMCE GROUP	22/12/2020	22/12/2022	2,22%	200 000,00
TOTAL				7 585 000

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de DH)

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Instruments optionnels vendus	-6 718	-37 162
Opérations diverses sur titres	98 220	187 427
Créditeurs divers	1 167 403	1 590 158
Sommes dues à l'État	1 021 855	1 232 875
Sommes dues aux organismes de prévoyance	49 955	45 153
Sommes diverses dues au personnel	129 844	178 784
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	23	12
Fournisseurs de biens et services	-13 387	418
Divers autres créditeurs	-20 888	132 916
Comptes de régularisation	2 284 503	2 227 712
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	160 221	2 578
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ. et agences au Maroc	54 246	290 130
Charges à payer et produits constatées d'avance	282 050	281 298
Autres comptes de régularisation	1 787 986	1 653 706
TOTAL	3 543 407	3 968 135

BANK OF AFRICA S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A.
140, Avenue Hassan II
Casablanca

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

1.1 Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSAL, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC. Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.



Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, **des avances d'un montant de 283.658 KMAD HT.**

1.2 Convention de cession des actions BMCE Cash en faveur de BANK OF AFRICA par GNS technologies

Personnes concernées

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. ;
- Monsieur M'fadel EL HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA S.A..

Modalités essentielles

Suite aux recommandations de Bank Al-Maghrib, BANK OF AFRICA a approché GNS Technologies à l'effet de l'acquisition directe de l'intégralité de la participation de cette dernière dans le capital de BMCE Cash.

Cette convention porte sur la cession de 139.995 actions détenues par GNS Technologies au profit de BANK OF AFRICA représentant 100% du capital et des droits de vote de BMCE Cash. S'agissant de la transaction, les parties ont convenu d'un prix de vente forfaitaire et dont un reliquat est tributaire de l'atteinte par BMCE Cash des objectifs financiers, tels que définis dans le contrat de 30.000 KMAD.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, **des titres de participation d'un montant de 30.000 KMAD.**

1.3 Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.



Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.7).

1.4 Convention de dépôt en compte à vue auprès de bti BANK

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de BMCE Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank ;

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré- auprès de BTI Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

1.5 Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficace chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2020.

Montants comptabilisés

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, une charge de 23.825 KMAD

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A..

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A.. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de produits et de charges de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.2. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSALD, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 3 040 KMAD.

2.3. Avenant au contrat de prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 3.971KMAD

2.4. Convention de financement entre Bank of Africa S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 33.382 KMAD.

2.5. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A.. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclu dans la rémunération versée à BES. (Cf 2.49).

2.6. Convention de prestations de recouvrement entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles

Dans le sillage du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles (i) Bank of Africa S.A. confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste Bank of Africa S.A. en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Signée le 13 février 2020, cette Convention couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 13 juin au 31 décembre 2019 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de Bank of Africa S.A..

Ladite convention est de durée déterminée prenant fin le 31 décembre 2019.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à RM EXPERT (Cf. 1.5).

2.7. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge 20.706 KMAD

2.8. Contrat de bail entre Bank of Africa S.A. et RM experts

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Le contrat prévoit la mise à bail par Bank of Africa S.A. au profit de RM Experts d'un plateau de bureaux situé à la mezzanine d'une superficie globale de 86,40 m² et un plateau de bureaux situé au 1^{er} étage d'une superficie globale de 243,87m² sis Casablanca dans l'immeuble Lina 250 sis Sidi Maarouf, objet du Titre foncier n° 1.477/47.

Le loyer mensuel est fixé à 14 967,68 DH/TTC, incluant la taxe des Services Communaux au taux de 10,5% du loyer HT, et révisable annuellement au taux de 3,5% du montant du loyer HT.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 années renouvelables par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2018

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, au titre de l'année 2020, un produit sur les comptes de 162 KMAD

2.9. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées

- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A..

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.10. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.11. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et NEJIMI IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de NEJIMI IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de la Convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de NEJIMI IMMO, pour un montant global net de 60.217 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.



La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.
Elle expirera hors causes de résiliation anticipée au terme du remboursement intégral de l'avance par NEJIMI IMMO en faveur de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.12. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.13. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel EI HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.



A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises.

RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.14. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel EI HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.15. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Damane Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'intermédiaire en opérations effectuées par les Etablissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Damane Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.
Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.16. Convention de financement par opération de lease-back financée par MAGHREBAIL en faveur de Bank of Africa S.A.

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALD et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Par cette convention, Bank of Africa S.A. a effectué une opération de lease-back avec MAGHREBAIL sur un ensemble de programmes et solutions informatiques.

Le montant de financement du crédit-bail mobilier conclu fin décembre 2017 s'élève à KMAD 561 938 TTC, avec une périodicité mensuelle de 60 mois et un loyer unitaire hors taxe de KMAD 8 794.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 122 527KMAD.

2.17. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSALD est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.18. Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.19. Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BCME Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier. Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.20. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières. Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020, 60.173 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.584 KMAD au titre de la rémunération variable.

2.21. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support. Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 44 265 KMAD.

2.22. Convention de compte courant d'associés en faveur de « O'TOWER » entre FINANCECOM, BANK OF AFRICA S.A. et RMA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O TOWER » ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O TOWER » ;

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 1er janvier 2015, BANK OF AFRICA S.A., FINANCECOM et RMA WATANYA actionnaires de la société « O TOWER » à hauteur de 15% pour FINANCECOM, 37% pour RMA WATANYA et 48% pour BANK OF AFRICA S.A. acceptent de mettre à la disposition de celle-ci une avance en compte courants d'associés ouverte au taux de 2.21%. L'objet de cette avance en compte courant est de permettre, à titre temporaire, le financement de l'activité de « O TOWER ».

La présente convention est conclue pour une période de douze (12) mois à compter du 1er janvier 2015. Au-delà de cette période, elle sera renouvelée par tacite reconduction, par période d'un (1) an ferme au 31 décembre de chaque année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de l'exercice 2020.

2.23. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement. Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.38)

2.24. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 5 621 KMAD.

2.25. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.
- Monsieur Zouheir BENSaid est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A.
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.

Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A..

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2020.



2.26. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de rachat.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 4 977 KMAD.

2.27. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSALIM, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents. Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.20)

2.28. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER (EX MABANICOM)

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

18



Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 13 février 2014, BANK OF AFRICA S.A. accepte de mettre à la disposition de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) une avance en compte courant d'associés d'un montant global net de 38.000 KMAD au taux réglementaire en vigueur soit 2,21 % au titre de l'exercice 2013.

L'avance est consentie pour une durée d'un an renouvelable et son remboursement s'opérera par affectation du produit de cession des unités immobilières acquises au moyen de ladite avance auprès de la société PACK ENERGY et ce au fur et à mesure de la réalisation des cessions.

Conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, cette convention expire au terme du remboursement intégral de l'avance par BMCE IMMOBILIER en faveur de BANK OF AFRICA S.A..

Montants comptabilisés :

BMCE IMMOBILIER a procédé au remboursement de cette avance via le produit de cession des unités immobilières acquises initialement au moyen de ladite avance, au profit de BANK OF AFRICA S.A.

2.29. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 5.616 KMAD.

19

2.30. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSALD Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2020.

2.31. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. n'a enregistré aucun impact sur les charges en 2020.

2.32. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact en 2020.

2.33. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALD est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge nette de 574 KMAD au 31 Décembre 2020.

2.34. Contrat de Prestation de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société RMA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Président du Directoire de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu en avril 2012 avec prise d'effet au 1er octobre 2011, ce contrat définit les conditions générales et particulières de mise à disposition de locaux et d'accès aux différents services et moyens matériels que fournit BANK OF AFRICA S.A. au profit de la RMA.

Il détermine en outre les modalités et conditions d'utilisation par cette dernière, moyennant une rémunération forfaitaire, des ressources mises à sa disposition.

Montants comptabilisés :

Ce contrat a été résilié.

2.35. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier. En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.36. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.37. Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 3 972 KMAD.



2.38. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A..

- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 96 KMAD.

- Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)

Conclu en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.

Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2020, une charge de 1.308 KMAD.



- Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa - BMCE Group a enregistré en 2020 une charge de 13.302 KMAD.

Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN

Conclu le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2020, une charge globale de 76 201 KMAD et un produit global de 13 703 KMAD.

2.39. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclu le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros au titre des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2020 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : KMAD 74.692
- Maintenance (charges) : KMAD 22.716
- Prestations non récurrentes : KMAD 88.290

2.40. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondant aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.41. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.

La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A..

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2020, une charge de 955 KMAD.

2.42. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2020.

2.43. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a constaté, en 2020 un produit de 548 KMAD.

2.44. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2020 (KMAD)
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	3.253 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	112 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	39 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m ² . TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.357 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.582 KMAD

Société	Date	Nature	Localisation	Montant 2020 (KMAD)
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.080 KMAD Local occupé partiellement
RM EXPERTS	01/10/2019	Espaces de bureaux	Casa SIDI MAAROUF LOTISSEMENT ATTAOUFIK	595 KMAD
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.562 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.45. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge globale de 4.232 KMAD.

2.46. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A..

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%. RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de l'exercice 2020.

2.47. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A..

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A..
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit global de 2.511 KMAD.

2.48. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A..

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun impact sur les comptes de Bank of Africa S.A. en 2020.

2.49. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A..

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 une charge de 176.822 KMAD.

2.50. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2020 un produit de 322 KMAD.

Casablanca, le 29 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes


 FIDAROC GRANT THORNTON
 FIDAROC GRANT THORNTON
 Member Firm of Grant Thornton
 International
 7 Bd Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 48 05 - Fax : 05 22 28 88 71
 Faïçal MEKOUAR
 Associé


 KPMG
 KPMG
 11, Avenue Bir Kacem, Souissi - Rabat
 Tél : 05 22 54 48 05 - Fax : 05 22 28 88 71
 Abdourazzak MZOUGUI
 Associé



DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES

	KPMG					
	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 300 000	1 548 000	1 548 000	90%	91%	71%
"Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC"	140 000	144 000	624 000	10%	9%	29%
Sous total	1 440 000	1 692 000	2 172 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues						
Total	1 440 000	1 692 000	2 172 000	100%	100%	100%

	Ernst and Young (2018-2019) / Fidaroc Grant Thornton (2020)					
	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2020	2019	2018	2020	2019	2018
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 300 000	1 548 000	1 548 000	96%	81%	40%
"Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC"	60 000	359 216	2 295 276	4%	19%	60%
Sous total	1 360 000	1 907 216	3 843 276	100%	100%	100%
Autres prestations rendues						
Total	1 360 000	1 907 216	3 843 276	100%	100%	100%

